

**DEUXIÈME
AMENDEMENT AU
DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2025**

SOMMAIRE

1	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3	2
1.1	Indicateurs clés (EU KM1)	3
1.2	Facteurs de risque (EU OVA)	5
1.3	Fonds propres	12
1.4	Indicateurs prudentiels	19
1.5	Risque de crédit	24
1.6	Risque de contrepartie (EU CCRA)	76
1.7	Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)	93
1.8	Titrisation (EU SECA)	99
1.9	Risque des activités de marché (EU MRA)	105
1.10	Risque de gestion de bilan	106
1.11	Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	110
2	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	129
2.1	Documents accessibles au public	130
2.2	Responsable du document	130
2.3	Responsables du contrôle des comptes	130
2.4	Tables de concordance	131



Construisons pour que le monde bouge.

Deuxième amendement au Document d'enregistrement universel 2025

Banque de premier plan, en France comme à l'international, le CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière et une stratégie de croissance durable.

Digital et proche de ses clients, son modèle d'entreprise a pour ambition la qualité des services et l'écoute.

L'agilité des outils et la fluidité de l'offre combinées à la proximité des réseaux, permettent de répondre aux attentes de réactivité des clients où qu'ils soient.

Engagé au service de l'économie, de la société, fort de son mode de gouvernance, le CIC agit en banque responsable au sein d'un monde en pleine mutation.

Son profil entrepreneurial est exigeant et son activité est organisée autour de cinq métiers :

LA BANQUE DE DÉTAIL,
LA BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT - CIC Corporate & Institutional Banking,
LA GESTION D'ACTIFS ET LA BANQUE PRIVÉE,
LE CAPITAL-INVESTISSEMENT.

Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0234.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 août 2026 sous le numéro D.26-0234-A01.

Deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 septembre 2026 sous le numéro D.26-0234-A02.



Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 29 septembre 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3

INTRODUCTION	3	1.8 TITRISATION (EU SECA)	99
1.1 INDICATEURS CLÉS (EU KM1)	3	1.9 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)	105
1.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)	5	1.10 RISQUE DE GESTION DE BILAN	106
1.3 FONDS PROPRES	12	1.10.1 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)	106
1.3.1 Composition des fonds propres	12	1.10.2 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)	107
1.3.2 Exigences de fonds propres	18	1.11 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	110
1.4 INDICATEURS PRUDENTIELS	19	1.11.1 Modèle 1 : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	111
1.4.1 Ratio de solvabilité	19	1.11.2 Modèle 2 : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétiques des sûretés	119
1.4.2 Ratio de levier	21	1.11.3 Modèle 3 : Paramètres d'alignement	121
1.5 RISQUE DE CRÉDIT	24	1.11.4 Modèle 4 : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	122
1.5.1 Qualité de crédit des actifs	24	1.11.5 Modèle 5 : Expositions soumises à un risque physique	123
1.5.2 Approche standard	32		
1.5.3 Systèmes de notations internes (EU CRE)	36		
1.6 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)	76		
1.7 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)	93		

INTRODUCTION

Le Pilier 3 du CIC vise à fournir des informations destinées à compléter les dispositions réglementaires minimales relatives aux fonds propres et aux risques telles que demandées dans les Piliers I et II des accords de Bâle via des données complémentaires relatives aux fonds propres et aux risques. Ces compléments répondent notamment aux orientations relatives aux exigences de publication au titre de la 8^e partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 ainsi qu'aux règlements (UE) n° 2019/876 (CRR2) et n° 2024/1623 (CRR3) modifiant le règlement (UE) n° 575/2013.

Le CIC au travers de son Pilier 3 fournit des informations réglementaires normées et pertinentes, cohérentes et comparables, à l'intention des parties intéressées. Ceci dans le respect des cinq principes édictés par le Comité de Bâle : des informations claires, exhaustives, pertinentes pour les utilisateurs, cohérentes dans le temps et comparables d'une banque à l'autre.

Le CIC poursuit sa dynamique prudentielle en renforçant ses fonds propres et sa capacité à résister à toute crise quelle que soit son origine : financière, économique, sanitaire... Cela se traduit par un renforcement constant du dispositif de mesure et de surveillance des risques comme l'attestent les éléments présentés dans cette partie Pilier 3.

Ce chapitre intègre les informations demandées par la norme IFRS 7 « informations à fournir sur les instruments financiers » sur les risques de crédit, des activités de marché et de gestion de bilan.

1.1 INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

Actualisation du tableau 2 du Document d'enregistrement universel 2025 page 232

TABEAU 2 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Indicateurs clés (EU KM1)

(en millions d'euros ou en pourcentage)

30/06/2026 31/03/2026 31/12/2025 30/09/2025 30/06/2025

FONDS PROPRES DISPONIBLES

1 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	21 745	20 406	20 408	20 152	20 172
2 - Fonds propres de catégorie 1	21 745	20 406	20 408	20 152	20 172
3 - Fonds propres totaux	25 413	24 137	23 737	23 583	23 762

ACTIFS PONDÉRÉS

4 - Montant total des actifs pondérés	163 487	162 643	160 884	155 997	155 249
4a - Montant total des expositions au risque pré-plancher	163 487	162 643	160 884	155 997	155 249

RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)

5 - Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	13,3 %	12,6 %	12,7 %	12,9 %	13,0 %
5b - Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	13,3 %	12,6 %	12,7 %	12,9 %	13,0 %
6 - Ratio de fonds propres de catégorie 1	13,3 %	12,6 %	12,7 %	12,9 %	13,0 %
6b - Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	13,3 %	12,6 %	12,7 %	12,9 %	13,0 %
7 - Ratio de fonds propres totaux	15,5 %	14,8 %	14,8 %	15,1 %	15,3 %
7b - Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	15,5 %	14,8 %	14,8 %	15,1 %	15,3 %

EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)

EU 7d - Exigences de fonds propres Pilier 2	–	–	–	–	–
EU 7e - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	–	–	–	–	–
EU 7f - dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	–	–	–	–	–
EU 7g - Exigences totales de fonds propres SREP	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %

EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)

8 - Coussin de conservation de fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
EU 8a - Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (en %)	–	–	–	–	–
9 - Coussin de fonds propres contracyclique (en %)	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %
EU 9a - Coussin pour le risque systémique (en %)	–	–	–	–	–
10 - Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)	–	–	–	–	–
EU 10a - Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)	–	–	–	–	–
11 - Exigence globale de coussin	3,4 %	3,4 %	3,4 %	3,4 %	3,4 %
EU 11a - Exigences globales de fonds propres totaux	11,4 %	11,4 %	11,4 %	11,4 %	11,4 %
12 - Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP ⁽¹⁾	7,3 %	6,5 %	6,7 %	6,9 %	7,0 %

RATIO DE LEVIER

13 - Mesure totale de l'exposition	443 150	434 187	415 313	423 170	410 506
14 - Ratio de levier	4,9 %	4,7 %	4,9 %	4,8 %	4,9 %

EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DE LEVIER)

EU 14a - Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	–	–	–	–	–
EU 14b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	–	–	–	–	–
EU 14c - Exigences de ratio de levier SREP totales	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

EXIGENCES DE COUSSIN LIÉES AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER)

EU 14d - Exigence de coussin lié au ratio de levier	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU 14e - Exigence de ratio de levier globale	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) ⁽²⁾

15 - Actifs liquides totaux (HQLA)	51 792	50 503	50 254	49 984	49 908
EU 16a - Sorties de trésorerie	58 208	57 396	57 791	57 643	58 042
EU 16b - Entrées de trésorerie	22 289	22 578	22 039	21 527	21 471
16 - Sorties de trésorerie nettes totales	35 919	34 817	35 752	36 116	36 571
17 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	144,7 %	145,6 %	141,8 %	139,5 %	137,3 %

RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR)

18 - Financement stable disponible total	271 221	268 001	261 996	261 607	260 572
19 - Financement stable requis total	251 533	248 153	243 645	237 291	236 071
20 - Ratio de financement stable net (NSFR)	107,8 %	108,0 %	107,5 %	110,3 %	110,4 %

(1) L'EBA recommande de retenir pour cette ligne le capital minimum disponible après couverture des exigences SREP de fonds propres CET1, T1 ou totaux. Pour CIC le minimum est en couverture des fonds propres totaux.

(2) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.

1.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)

Cette section décrit les principaux risques auxquels le groupe CIC (ci-après dénommé « le groupe ») est exposé.

Le CIC est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de gestion d'actifs et banque privée, et de capital-investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui

lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe sont mentionnés ci-dessous, les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

1.2.1 Risques de crédit liés aux activités bancaires du groupe

Le risque de crédit constitue le principal risque du CIC en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes (bilan, hors-bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 523 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 29 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 », et 25 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2025 et actualisé dans le présent amendement au 30 juin 2026.

Compte tenu de son modèle d'affaire, de la nature de ses expositions et de leur concentration sur la France (82 % des expositions totales au 31 décembre 2025), le groupe est particulièrement exposé à la dégradation de la situation économique nationale, notamment celle des entreprises (hausse des défaillances) et du marché immobilier (baisse des prix) dans un contexte d'incertitudes liées au contexte politique français et international (menaces protectionnistes, poursuite de la guerre en Ukraine). Cette situation défavorable pourrait impacter défavorablement la rentabilité et la solvabilité du CIC :

- a. La hausse, ou le maintien à un niveau élevé des défaillances d'entreprises pourraient entraîner **des pertes financières significatives du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (risque de défaut). Ce risque de défaut se traduirait tout d'abord par une aggravation des créances douteuses et litigieuses (CDL, ou *Non Performing Loans* – NPL, indicateur du risque de défaut) et constitue d'ailleurs un point d'attention important des régulateurs et du superviseur européen. Il se traduirait aussi par une détérioration du coût du risque lié au provisionnement de ces créances douteuses. Il concerne les activités de financement qui apparaissent donc au bilan du CIC, ou de garantie qui apparaissent au hors-bilan, ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment ses activités liées à la négociation et au règlement livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Si les contreparties concernées peuvent être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques, le poids des expositions brutes corporate dans les expositions totales au risque de crédit (175 milliards d'euros soit 35 % au 31 décembre 2025), rend le CIC particulièrement sensible à la dégradation de la conjoncture économique, en particulier du fait de la hausse des taux d'intérêt affectant une clientèle corporate empruntant majoritairement à taux variable. Au 30 juin 2026, le taux de CDL toutes clientèles (CDL/crédits bruts clientèle) du CIC atteint 3,2 % contre 3,1 % à fin 2025 et le coût du risque clientèle est de 268 millions d'euros contre 523 millions d'euros au 31 décembre 2025. Rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,2 % comme au 31 décembre 2025. Le CIC dispose d'un stock de provisions pour risques non avérés (provisions sur créances saines – statut 1 et statut 2) de 1 milliard d'euros comme au 31 décembre 2025.

- b. **En lien avec la chute du marché immobilier, une dégradation massive des prix immobiliers pourrait altérer les taux de recouvrement.** Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobiliers résidentiels représentant près de 44 % des crédits nets à la clientèle, soit 115 milliards d'euros au 30 juin 2026, essentiellement en France, le groupe est exposé à une chute des prix, notamment sur les biens les moins bien notés énergétiquement (DPE) ou soumis aux aléas climatiques (inondations, sécheresses...). Dans ce scénario, l'impact serait une hausse des défauts mais aussi, s'agissant de financements garantis par des hypothèques, la baisse de la valeur des logements donnés en garantie pourrait réduire les taux de recouvrement. Au 30 juin 2026 le coût du risque habitat rapporté aux crédits bruts au bilan est de 0,05 %.

- c. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait aussi dégrader la rentabilité.** En effet, le CIC dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français. Sur les États et assimilés soit 85 milliards d'euros d'expositions brutes au 30 juin 2026, le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 57 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (35 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (16,5 milliards d'euros) assimilée à un risque souverain France du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée. En dehors des États, au 30 juin 2026, les expositions unitaires bilan et hors-bilan dépassant 300 millions d'euros représentaient 2,4 milliards d'euros sur les banques pour 2 contreparties et 35 milliards d'euros sur les entreprises pour 51 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

- d. Compte tenu d'une forte utilisation des méthodes de notation internes du risque de crédit, **le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité pourrait se dégrader avec celle de la qualité de son portefeuille.** En méthode standard, l'évolution de la qualité des crédits a peu d'impact sur le calcul des risques pondérés et donc sur le ratio de solvabilité. En revanche, lorsque les portefeuilles de crédit disposent d'une autorisation du superviseur pour l'utilisation des modèles internes (IRB) pour le calcul des risques pondérés, toute dégradation des portefeuilles concernés aggrave le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein du CIC, 73 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes¹ dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait donc une détérioration de la solvabilité du groupe au titre du risque de migration de notes. Une récession peut accroître ce risque de crédit compte tenu là aussi de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières.

¹ En fonction du niveau de risque estimé associé à une contrepartie, une note interne est attribuée à cette dernière qui va influencer sur les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Facteurs de risque (EU OVA)

Une nouvelle hausse, ou pénurie, des matières premières (cf. ce qui s'est passé suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine) peut dégrader la situation de secteurs particulièrement sensibles

(chimie, sidérurgie, transport, automobile, industrie agro-alimentaire...) où le groupe est exposé.

1.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée.

1.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à honorer ses engagements à un prix raisonnable et à tout moment. Ainsi une incapacité d'honorer les flux nets sortants de trésorerie, en raison d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme, expose à un risque de liquidité.

Le risque de liquidité peut se matérialiser à tout moment et répond à des facteurs de risques d'ordre interne ou externe, ce qui nécessite un pilotage approprié et différencié. Les principaux facteurs de risque associés au risque de liquidité sont :

a. Une sortie soudaine et massive de liquidité

Le CIC doit être en mesure de faire face à des fuites importantes et soudaines de liquidité, que ce soit en lien avec la clientèle (fuite de dépôts, tirages du hors-bilan) ou les activités de marché (appels de marge, exigence de collatéral supplémentaire, etc.). Afin de couvrir ce risque, le CIC s'inscrit dans le processus centralisé de pilotage de la liquidité et peut s'appuyer sur la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette réserve s'élève à 143,3 milliards d'euros au 30 juin 2026. Elle est composée de dépôts auprès des banques centrales, principalement la Banque centrale européenne, de titres de haute qualité et de créances privées, qui sont éligibles au refinancement des banques centrales. Le risque à court terme du CIC est piloté à l'aide du ratio LCR dont le niveau moyen sur les six premiers mois de 2026 est proche de 140 %, ce qui représente un excédent de plus de 14 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum.

b. Une évolution déséquilibrée de l'impasse commerciale

En tant que banque universelle, le CIC est autant présent sur le marché du crédit que de l'épargne. Avec un ratio crédits sur dépôts supérieur à 100 %, le CIC est structurellement emprunteur et s'appuie sur le refinancement du groupe pour équilibrer son bilan. Une hausse du ratio, et donc une augmentation de l'impasse commerciale (écart entre les crédits et les dépôts) peut accroître son exposition au risque de liquidité. Au 30 juin 2026, il s'élève à 114,8 %.

Le suivi rigoureux du ratio crédits sur dépôts, conforme à l'appétence aux risques du CIC, permet de maîtriser l'exposition au risque de liquidité. Des actions correctives sont déployées régulièrement pour en garantir le respect. Le groupe doit rester attentif à la gamme de produits proposée aux clients et à sa tarification pour atteindre son objectif.

c. Les effets d'un mouvement des taux sur la structure du bilan

Le contexte des taux d'intérêt et la politique monétaire menée par la banque centrale ont un impact significatif sur l'épargne bancaire, pouvant entraîner une déformation du bilan. En période de hausse rapide des taux, comme celle observée en 2022 et 2023, les banques constatent un afflux de dépôts, mais à un coût accru, notamment sur les produits réglementés. À l'inverse, dans un environnement de taux bas, les clients pourraient chercher des placements plus rémunérateurs, tels que les actions, l'assurance-vie ou les fonds, qui entraîneraient une fuite de l'épargne bancaire. Le CIC, dont la collecte repose principalement sur des dépôts d'entreprise, plus sensibles aux variations de taux que les dépôts de détail, subit un impact plus rapide et direct des mouvements de taux sur la structure de son bilan.

En tant que source principale du financement du bilan, les dépôts bancaires font l'objet d'un suivi rapproché depuis fin 2022 et l'ajustement de leur tarification en fonction de l'évolution des taux de marché ou de leurs anticipations, s'accompagne d'une surveillance étroite des encours

d. Un accès plus difficile au refinancement de marché

Le CIC dispose de programmes d'émissions sur le court terme et le moyen long terme avec un programme d'EMTN structurés. Les ressources levées sont intégrées dans le pilotage centralisé du refinancement et le refinancement de marché reste principalement porté par la BFCM.

Dans un contexte géopolitique tendu et marqué par des incertitudes sur le secteur financier, l'accès au refinancement à moyen et long terme peut s'avérer plus difficile.

Toutefois, malgré les tensions liées à la guerre commerciale initiée par le président américain, les inquiétudes concernant la politique budgétaire en France ainsi que la situation géopolitique incertaine, la BFCM et le CIC ont su consolider leur base d'investisseurs en 2025 et ainsi réaliser la totalité de leur programme de refinancement.

En 2026, la guerre au Moyen-Orient a engendré de nouvelles tensions sur les marchés financiers. L'élargissement des spreads de crédit, les pressions inflationnistes et les discours prudents des banques centrales ont conduit à une hausse du coût de refinancement. Toutefois, le marché est resté liquide, permettant au CIC et à la BFCM de poursuivre leur programme 2026 sans difficulté majeure.

Par ailleurs, les marchés commencent à anticiper les tensions potentielles en France et pour les établissements français, liées d'une part au vote du projet de loi de finances (PLF), et d'autre part aux élections présidentielles prévues au printemps 2027. Le spread OAT-Bund s'est à nouveau élargi, confirmant les craintes des investisseurs quant au climat politique du pays. Ces incertitudes pourraient peser sur le coût de refinancement des banques françaises en 2027. Face à ce risque, la BFCM maintient une vigilance accrue et anticipera son programme 2027 dès que possible, afin de sécuriser son refinancement dans des conditions moins volatiles.

En parallèle, certains grands groupes technologiques (tels que les géants du cloud américains) ont récemment procédé, ou sont susceptibles de procéder, à des levées de dettes obligataires considérables afin de financer leurs besoins d'investissement liés au développement de l'intelligence artificielle. Cette dynamique pourrait accentuer la concurrence sur les marchés de capitaux entre les émetteurs pour capter l'appétit des investisseurs institutionnels.

e. Une transformation en liquidité trop importante

Afin de ne pas être trop sensible aux risques cités plus haut, il est nécessaire de veiller à une bonne adéquation des maturités entre les passifs et les actifs à refinancer et de maîtriser la transformation du bilan. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) permet de sécuriser cet équilibre sur un horizon d'un an. Au 30 juin 2026, le NSFR du CIC, s'élève à 107,8 % avec un excédent de ressources stable de 19,7 milliards d'euros.

f. Une dégradation significative de la notation de la BFCM et des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations long terme (Senior Preferred) de la BFCM sont AA- négative pour Fitch Ratings (confirmé le 7 juillet 2026), A1 négative pour Moody's (confirmé le 26 mai 2026) et A+ stable pour Standard & Poor's (confirmé le 8 décembre 2025). Cette dernière agence note le Groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs. Ces notes bénéficient également aux émissions du CIC.

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Reflétant une moindre qualité de crédit, la levée de ressources serait plus compliquée et évincerait certains investisseurs selon leurs contraintes d'investissement. Le coût relatif du refinancement s'en trouverait également instantanément augmenté et cette dégradation pourrait également se traduire par une exigence de collatéral accrue dans certaines activités ou certains contrats bilatéraux.

La BFCM n'a pas connu de dégradation de sa notation malgré la notation de la France qui a été revue à la baisse en raison des perspectives de dégradation de la situation budgétaire et de l'incertitude politique. L'impact est donc resté limité sur la capacité du groupe à se refinancer.

g. Une évolution défavorable du collatéral

De nombreuses activités de marché nécessitent la mobilisation de collatéral, soit de façon permanente (dépôts de garantie, marges initiales), soit en fonction de l'évolution des valorisations. Une évolution défavorable des marchés, une dégradation de la note (cf. supra), ou encore un resserrement des contraintes imposées par certains acteurs de marché peuvent générer une hausse de la liquidité mobilisée, soit de façon temporaire, soit de façon permanente.

Le collatéral constitutif de la réserve de liquidité et éligible en banque centrale peut, quant à lui, être affecté par les évolutions de la mise en œuvre de la politique monétaire : hausse des décotes, fin de l'éligibilité de certains actifs. Ainsi, après la fin de l'éligibilité de certaines créances privées entreprises (ACC corporate) en 2024, la Banque de France a décidé de mettre fin à l'éligibilité des PGE (Prêts garantis par l'Etat) à partir du 19 décembre 2025. Ces évolutions se sont traduites par une légère baisse de la réserve de liquidité.

1.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt désigne l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat financier et la valeur patrimoniale d'une banque, affectant la rentabilité des produits et charges d'intérêts, ainsi que la valorisation de ses actifs et passifs.

Ce risque est mesuré sur le portefeuille bancaire et exclut le portefeuille de négociation.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de taux sont :

a. Une transformation en taux trop importante

Les opérations clientèle du CIC engendrent une exposition à la hausse des taux par la production de crédits longs à taux fixe qui ne trouvent pas de compensation dans les ressources clientèle. Ce risque est encadré par les mesures effectuées par la gestion de bilan qui permettent de calibrer les opérations de couverture nécessaires au maintien de l'exposition dans le cadre d'appétence validé.

La sensibilité de la valeur économique (ou « EVE ») du bilan du CIC déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Le scénario le plus défavorable (la hausse de la courbe de taux de 200 bp) présente une sensibilité de -11,89 % des fonds propres Tier 1 au 30 juin 2026. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios internes accompagnés des deux scénarios réglementaires (SOT MNI). Compte tenu du sens des *swaps* dans le portefeuille du CIC, le groupe est naturellement exposé à la baisse des taux dans les stress de MNI. Le SOT MNI de -200 bp montre une sensibilité de -2,49 % des fonds propres Tier 1 au 30 juin 2026, niveau respectant à la fois le seuil fixé par le groupe et la limite réglementaire.

b. Une remontée brutale des taux d'intérêt

Une augmentation soudaine des taux comme celle qu'a vécue l'Europe en 2022 et 2023 a mis en évidence un risque de diffusion inégale des mouvements de taux dans le bilan de la banque. Concernant les crédits, seule la production répercute la hausse des taux tandis que les remboursements anticipés sur les opérations en stock diminuent. En ce qui concerne les dépôts, les produits comme les livrets bénéficient d'une revalorisation sur l'ensemble du stock et les rémunérations des comptes à terme retrouvent une attractivité certaine ; l'arbitrage des dépôts peu ou non rémunérés vers des supports plus attractifs est massif. Il s'ensuit un pincement de la marge nette d'intérêt, atténué néanmoins par l'effet des *swaps* de taux d'intérêt jouant leur rôle de couverture, le temps que l'équilibre global de la structure des taux s'établisse dans ce nouveau contexte. Une remontée des taux est probable étant donné la situation actuelle : risques inflationnistes dans un contexte géopolitique instable et imprévisible (guerre au Moyen-Orient depuis début 2026) même si une certaine résilience est observée sur les marchés financiers.

c. Les freins à la diffusion des taux de marché : des taux administrés et taux d'usure

Au risque d'évolution des taux de marché cité précédemment, s'ajoute le risque d'une diffusion asymétrique de la politique monétaire sur les taux client. En ce qui concerne les crédits, les contraintes liées au taux d'usure et à sa fréquence d'actualisation peuvent créer une distorsion entre le marché et la tarification clientèle, pesant sur la production de crédits. Par exemple, en 2022, la BCE a augmenté ses taux d'intérêt à plusieurs reprises et de manière rapide. En conséquence, les banques commerciales ont immédiatement subi un renchérissement du coût de leur refinancement. En revanche, les taux d'usures sont restés inchangés pendant plusieurs mois avant d'être progressivement réajustés, ce qui a fortement dégradé les marges commerciales des banques. Les taux des dépôts, quant à eux, sont également soumis à plusieurs contraintes. Dans un contexte de taux négatifs, comme observé pendant plusieurs années, les dépôts clientèle en France sont protégés par un *floor* implicite à 0 %, ce qui empêche la transmission complète de la politique monétaire. Concernant les dépôts réglementés, leur taux est révisé par les pouvoirs publics à des fréquences variables et leur formule de calcul, qui tend à refléter l'évolution des conditions de marché, n'est pas toujours respectée. En effet, la décision finale de fixation du taux des dépôts réglementés relève du ministère des Finances. Les taux fixés par l'État pour l'épargne réglementée peuvent donc évoluer différemment des taux du marché interbancaire et ainsi créer un décalage entre le coût de la collecte et le gain des placements.

d. Risque de déformation de la courbe des taux

La structure du bilan bancaire est sensible aux mouvements non parallèles de la courbe des taux. Un aplatissement (voire une inversion) de cette dernière, *via* une hausse des taux à court terme par exemple, engendre une forte compression de la marge nette d'intérêts. Celle-ci peut même devenir négative étant donné le modèle bancaire (emprunter court pour prêter long).

1.2.2.3 Risque de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé supra. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les activités de marché du CIC sont assujetties à plusieurs types de risques :

- a. **Une dégradation des perspectives économiques** impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait, la volatilité des valorisations augmenterait et la liquidité pourrait être réduite sur certains marchés. Une longue période de fluctuation, en particulier de baisse des prix des actifs, pourrait exposer les activités de CIC CIB activités de marché à un risque de pertes significatives, notamment face à une situation de difficultés à céder des positions dans un contexte de baisse de la liquidité des marchés.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

Si des fonds gérés pour compte de tiers au sein du CIC enregistraient des performances en-dessous de celles des concurrents du marché, les retraits de clients pourraient augmenter, ce qui affecterait les revenus de cette activité.

- b. En France, l'instabilité politique et budgétaire a continué de peser sur le début d'année 2026, avec une croissance atone

et un premier trimestre marqué par un recul inattendu du PIB (-0,1 %). Cette situation, combinée aux effets du choc énergétique lié aux tensions au Moyen-Orient, a contribué à une volatilité accrue sur les marchés obligataires.

Les taux OAT 10 ans ont fluctué fortement, atteignant un pic autour de 3,90 % en mai. Le spread OAT-Bund s'est maintenu dans une fourchette de 70 à 85 pb. Durant le premier semestre, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement et a relevé ses taux directeurs de 25 points de base le 17 juin, portant le taux de dépôt à 2,25 %, le taux de refinancement à 2,40 % et la facilité de prêt marginal à 2,65 %. Cette décision visait à contrer les pressions inflationnistes liées à la hausse des prix de l'énergie.

Au niveau international, le premier semestre 2026 a été marqué par la poursuite des tensions commerciales sous l'administration Trump, avec le renforcement progressif des tarifs douaniers, et surtout par le conflit Iranien qui a provoqué un choc pétrolier dont il est encore difficile d'évaluer les impacts à long terme. Ces éléments ont généré une volatilité importante sur les marchés, une révision à la baisse des perspectives de croissance mondiale et une inflation plus élevée en Europe. Les investissements massifs dans l'IA ont toutefois continué de soutenir l'activité, particulièrement aux États-Unis. La croissance mondiale s'est établie autour de 3,0 % en rythme annualisé sur le semestre, avec une zone euro atone (+0,8/+0,9 % attendu sur l'année), les États-Unis résilients autour de 2,3 %, et la Chine à environ 4,6 %.

La Fed a maintenu ses taux directeurs inchangés dans une fourchette de 3,50-3,75 % durant le premier semestre, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur l'inflation et des effets des politiques commerciales et géopolitiques.

Malgré ces événements, les marchés actions restent sur des plus hauts et les indices de crédit tels que l'ITRAXX Main ou Cross over demeurent très serrés.

Dans ce contexte, les opérations de marché du CIC finissent le semestre en affichant un produit net bancaire de +296 millions d'euros et un résultat avant impôts de +171 millions d'euros. Les résultats restent solides et réguliers malgré les événements du deuxième trimestre.

Le risque de marché auquel est exposée la filière des activités de marché du CIC est faible. L'enveloppe de fonds propres globale allouée aux activités de marché du CIC est de 755 millions d'euros, représentant 3,2 % des fonds propres prudentiels globaux du CIC (23,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025).

Au 30 juin 2026, cette enveloppe était consommée à hauteur de 628,7 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2026, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 3,5 millions d'euros pour le groupe. Le niveau faible de la VaR reflète la baisse de la volatilité des résultats dans l'historique d'analyse.

1.2.3 Risques liés à la conduite des activités du groupe

1.2.3.1 Risque stratégique et d'activité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale avance dans son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire. Celui-ci comprend des objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, ainsi qu'à la rentabilité. Le CIC étant intégré à Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il contribue aux objectifs définis dans le plan stratégique. Ces objectifs internes reposent sur des hypothèses, en lien notamment avec le contexte économique et commercial. Ainsi, le contexte d'incertitude et de tensions actuel est susceptible de complexifier l'atteinte de ces objectifs, notamment en cas de survenance d'un ou plusieurs des facteurs de risque définis dans la présente section.

Les risques climatiques et environnementaux, tant physiques que de transition sont susceptibles d'impacter les acteurs économiques et d'affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces risques constituent des facteurs aggravants des risques de crédit, opérationnels et de marché. Leur augmentation pourrait entraîner des pertes significatives pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale tant dans l'activité banques que dans l'activité assurances, via des défaillances de clients, l'augmentation des coûts, une dégradation de la valeur des actifs et de la rentabilité des métiers.

En tant qu'acteur clé du financement de l'économie, l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers des pays dans

lesquels il opère. Le contexte actuel se caractérise par des perspectives économiques incertaines, des tensions géopolitiques multiples, une montée des tendances protectionnistes qui pourraient affecter l'activité, les coûts, le niveau risque, la charge fiscale et in fine la rentabilité du groupe.

Les notations de crédit ont un impact sur le coût de refinancement et la liquidité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur les marchés. Une dégradation significative des ratings, que les causes soient exogènes ou endogènes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les marchés, augmenter le coût de financement, limiter l'accès aux marchés de capitaux, affecter la valeur des obligations émises sur le marché.

De même la dégradation des notations extra-financières pourraient avoir un impact sur l'image et la réputation du groupe notamment auprès des investisseurs qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est confronté à une forte concurrence sur tous ses marchés, ses métiers et tous ses produits et services. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de produits et services est corrélée au développement économique global. Ce contexte accroît l'intensité et la complexité concurrentielles auquel le groupe doit faire face. Cette dernière repose sur de nombreux facteurs, notamment la qualité des produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les contraintes réglementaires diverses et croissantes s'appliquant aux produits et services, la réputation de la marque, la solidité financière du groupe telle que perçue par le marché. Par ailleurs, l'émergence de puissants concurrents non bancaires augmente la pression concurrentielle.

Les nouveaux usages, notamment dans les paiements et les nouvelles technologies, transforment le secteur et les modes de consommation des clients. Même s'il est encore difficile d'apprécier clairement l'impact de l'émergence de ces nouvelles technologies, le développement de leur utilisation modifie les usages, les process et le paysage concurrentiel des métiers exercés par le groupe. C'est pourquoi il s'attache à maintenir sa compétitivité, sa performance technologique, sa capacité d'innovation, sa singularité et à poursuivre son développement en Europe, notamment en Allemagne, afin de conserver son positionnement et de développer ses marges et son résultat.

Enfin, l'environnement réglementaire dans lequel le CIC évolue impacte son activité et les choix stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans lesquels le CIC s'inscrit. Cet environnement réglementaire est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2 du premier amendement au document d'enregistrement universel.

1.2.3.2 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) no 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Au point 52 quater de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque informatique est défini comme le risque de perte lié à toute circonstance raisonnablement identifiable en lien avec l'utilisation de réseaux et de systèmes d'information qui, si elle se concrétise, pourrait compromettre la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, de tout outil ou processus dépendant de la technologie, du fonctionnement et des processus, ou de la fourniture de services en produisant des effets préjudiciables dans l'environnement numérique ou physique;

L'ACPR¹ définit le risque informatique comme le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus de gouvernance du système d'information (SI), de fonctionnement du SI, ou de sécurité du SI, entendu comme l'ensemble des équipements systèmes et réseaux, des logiciels et des données, ainsi que des moyens humains contribuant au traitement de l'information de l'institution.

Cette définition inclut le risque de cyber sécurité mais ne s'y limite pas.

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit :

- le risque informatique à l'article 10-as) : « risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance affectant l'organisation, le fonctionnement, le changement ou la sécurité du système d'information. Le risque informatique est un risque opérationnel » ;
- la sécurité du système d'information à l'article 10-at) : « protection de la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des actifs informatiques, notamment pour en garantir l'authenticité, l'imputabilité, la responsabilité et la fiabilité » ;
- l'incident opérationnel ou de sécurité à l'article 10-ak) : « un événement ou une série d'événements imprévus qui dégrade ou peut dégrader le bon fonctionnement ou la sécurité du système d'information ».

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. Les actes malveillants, qui représentent un risque important pour le groupe, notamment sur les moyens de paiement. L'impact des actes malveillants (fraudes, vols, etc.), au 30 juin 2026, est de 9,3 millions d'euros et représentent 34,3 % de la sinistralité totale.
- b. Le risque lié à l'erreur humaine, qui représente, au 30 juin 2026, une perte brute de 4,6 millions d'euros soit 17,2 % de la sinistralité totale.
- c. Les risques juridiques, qui représentent, au 30 juin 2026, une perte totale de 10,3 millions d'euros soit 38,2 % de la sinistralité totale.

La sinistralité avérée au 30 juin 2026 s'élève à 27 millions d'euros et a représenté 0,75 % du produit net bancaire au premier semestre 2026.

1.2.3.3 Risque lié à l'interruption d'activité

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des tiers critiques (au sens externalisation, DORA et Conseil de Résolution Unique).

Les indisponibilités ci-dessus peuvent conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité du CIC entraînant une baisse de ses

¹ Source : « Le risque informatique, document de réflexion de l'ACPR, janvier 2019 ».

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Facteurs de risque (EU OVA)

résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par le CIC nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Le premier semestre 2026 n'a pas été marqué par des événements ayant entraîné une interruption d'activité.

1.2.3.4 Risques ESG

Les risques associés au changement climatique représentent des conséquences supplémentaires aux risques existants, tels que le risque de crédit, le risque opérationnel ou les risques financiers (de marché et de liquidité). Ceux-ci peuvent, par ailleurs, être associés à des risques de réputation ou de responsabilité. Ainsi, le changement climatique expose le CIC à :

- des risques physiques, faisant référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) ;
- des risques de transition faisant référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

a. Le modèle d'affaires du CIC pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :

- des conséquences physiques directes (endommagement/destruction de patrimoine, dégradation des conditions de travail) et indirectes (endommagement/destruction des infrastructures, perturbation des chaînes de production...) pour les contreparties, générant des impacts économiques (coûts de réparation, baisse de productivité, de production, de revenus...) et donc une perte de valeur ajoutée et/ou de richesse, un risque d'augmentation de leur probabilité de défaut et de défaillance, accentuant le risque de crédit, y compris pour les particuliers, notamment en lien avec une dépréciation des biens immobiliers en garantie ;
- une hausse des dommages sur les actifs matériels et systèmes et/ou les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels ;
- des revirements des anticipations des marchés (revalorisations soudaines liées à une forte sensibilité des titres, volatilité accrue, moins-values sur les actifs), accentuant le risque de marché ;
- une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associés (baisse de rentabilité pour l'assureur), une hausse du coût de réassurance ainsi que des impacts indirects sur les portefeuilles d'actifs de la compagnie, accentuant le risque lié aux activités d'assurance.

b. Le modèle d'affaires du CIC pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :

- des contraintes d'adaptation des modèles et produits, la modification des sentiments des clients et investisseurs à l'égard des entreprises, la perturbation de la chaîne de production, la modification des conditions de production de l'offre, générant des pertes de parts de marché, une diminution des capacités de financement, une évolution des prix des intrants et outils de production, des baisses de production, une évolution de la demande des produits finis ou services et donc une augmentation des coûts, une baisse de revenus et de la valeur ajoutée pour les entreprises pouvant se traduire par une augmentation de la probabilité de défaut et peser sur le risque de défaillance des entreprises ;
- des impacts sur le secteur immobilier (augmentation de la taxe carbone conduisant à une hausse du coût de l'énergie, mise en place de nouvelles normes concernant les "passoires" énergétiques nécessitant des travaux de

rénovation...) pouvant conduire à une augmentation des probabilités de défaut chez les emprunteurs et peser sur le risque de défaillance des particuliers (dépréciation des biens en garantie) ;

- un risque de responsabilité en cas de controverse grave à l'encontre d'un client financé par la banque ou du non-respect d'un engagement, ainsi qu'un risque d'atteinte à la réputation (lié également à une sensibilisation croissante des citoyens aux risques climatiques, de nouvelles réglementations et engagements volontaires pris par la banque) ;
- la perte de clients si ces derniers considèrent que le CIC n'agit pas suffisamment sur les politiques environnementales/climatiques ;
- des dévaluations d'actifs non compatibles bas carbone, ce qui rendrait alors les actifs obsolètes (stranded assets), des modifications des coûts d'emprunt et une réévaluation brutale des actifs financiers ;
- une augmentation du risque de liquidité liée à :
 - la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits clientèles (cette dégradation pourrait à terme impacter négativement la rentabilité et la solidité financière et, in fine, altérer la capacité à se refinancer dans de bonnes conditions) ;
 - la pression des investisseurs sur les portefeuilles d'investissement ;
 - la perte de valeur des titres de dettes d'entreprises ou d'État détenus (et ne respectant pas certains engagements sur le climat) ;
 - le retrait des dépôts clientèles (en cas d'image défavorable) ;
- une perte de revenus des assureurs due à une dévalorisation des titres financiers détenus ;
- des risques pesant sur la solvabilité (augmentation des risques pondérés) et la rentabilité d'exploitation (diminution de la marge d'intérêt).

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, le groupe souhaite devenir la banque de référence de la transition écologique et sociétale. Le déploiement de cette ambition auprès des clients et la gestion des risques ESG sont donc certains des facteurs de succès afin d'atteindre les engagements et les objectifs stratégiques fixés. La mise en œuvre d'un dispositif adapté nécessite la poursuite des changements engagés dans les processus, le développement d'outils informatiques propriétaires et l'enrichissement des indicateurs de suivi dédiés s'appuyant sur des données de qualité internes comme externes.

Le suivi des risques ESG s'améliore chaque année, notamment par le renforcement des méthodologies et dispositifs d'analyse, ainsi que par l'élaboration de reportings plus complets, bénéficiant de la disponibilité et de la collecte d'un plus grand nombre de données. Les risques ESG sont pleinement intégrés au cadre de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrit dans le chapitre 6.3 du rapport Pilier 3 situé dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Si le groupe ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis, sa réputation pourrait être négativement affectée.

Par ailleurs, les politiques sectorielles du groupe permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux, de gouvernance et environnementaux intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles corporate, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Le groupe compte plusieurs politiques sectorielles ou thématiques : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole, immobilier résidentiel (biens situés en France), déforestation et tabac). Les informations sur la stratégie climat du groupe sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 (ESRS E1 - changement climatique)

Risques liés à la nature

Au-delà des risques climatiques, le CIC étudie d'autres risques environnementaux, ceux en lien avec la nature. Le CIC se concentre sur les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes, aux ressources aquatiques et marines ou encore à la pollution. L'ensemble de ces risques pouvant affecter la performance financière sont répartis en deux typologies décrites dans la partie 5.18.1 Définition des risques ESG située dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

a. Le modèle d'affaires du CIC pourrait être impacté par les risques physiques liés à la nature.

D'une part, l'affaiblissement des services écosystémiques de régulation pourrait accentuer les risques physiques attribuables au climat. D'autre part, les services d'approvisionnement peuvent avoir un effet direct sur les contreparties du CIC. Ainsi, la perte de services écosystémiques peut entraîner une hausse des risques bancaires, comme par exemple :

- une augmentation de la probabilité de défaut à travers la baisse de la rentabilité des entreprises (perturbation de la chaîne d'approvisionnement, de production ou de distribution provoquant de l'inflation par exemple), ou des impacts sur les revenus et la santé des ménages (à travers principalement des services de régulations de l'eau ou de l'air) ;
- une hausse des dommages matériels, provenant de la dégradation des services de régulation du climat ou du cycle de l'eau, pouvant impacter les risques opérationnels et la rentabilité de la partie assurantielle ;
- une volatilité sur les marchés financiers, notamment à travers l'indisponibilité des ressources et des matières premières, pouvant accroître le risque de marché.

b. Concernant le risque de transition, le modèle d'affaires du CIC pourrait être impacté par :

- un secteur d'activité devenant moins rentable suite à la mise en place de la transition environnementale (réglementation, choix des consommateurs, coûts d'adaptation...) impactant la probabilité de défaut ou la valeur des actifs ;
- la prise en compte croissante des enjeux liés à la nature, accroissant le risque de réputation et de responsabilité à travers les financements accordés, qui pourrait engendrer des procédures juridiques ou des pertes de parts de marché ;
- l'évolution de la préférence et/ou des exigences des investisseurs vers des acteurs et des actifs plus verts, pouvant augmenter le risque de liquidité.

Ces facteurs de risque ont une ampleur variable, dépendant à la fois de l'hétérogénéité géographique et sectorielle mais également des interactions entre les facteurs de risques environnementaux.

Risques sociaux et de gouvernance

CIC analyse également comment les risques sociaux et de gouvernance peuvent affecter sa performance financière. De ce fait, CIC intègre depuis 2024 un inventaire des risques liés aux enjeux sociaux et de gouvernance. Cette cartographie est actualisée chaque année, notamment en lien avec les travaux portant sur la CSRD. De plus, CIC évalue la matérialité des risques sociaux et de gouvernance (directs ou indirects) sur son profil de risques.

a. Le modèle d'affaires du CIC pourrait être impacté par les risques sociaux, par exemple via :

- la baisse de la performance économique en lien avec ses pratiques sociales : une entreprise ayant de mauvaises pratiques sociales peut connaître des difficultés financières, en raison de la mauvaise gestion de son personnel (turnover important, difficultés de recrutement, fuite de talents, grèves, problèmes de management etc), de coûts de mise en conformité (droit du travail, nouvelles réglementations etc) ou encore de sanctions résultant de poursuites en lien avec des pratiques sociales. Ces pratiques peuvent affecter la performance financière de l'entreprise, sa capacité à générer du revenu, et donc à rembourser ses dettes, ce qui augmente le risque de crédit. Cela peut être particulièrement le cas dans certains pays aux normes sociales peu strictes ou dans certains secteurs plus exposés à ces risques en raison de leurs activités ;
- le non-respect des réglementations sociales peut affecter la performance financière des entreprises : pénalités, amendes, procédures judiciaires etc. Le non-respect des obligations sociales (comme le non-paiement des cotisations sociales, le non-respect des normes de sécurité au travail, etc.) peut entraîner des amendes et pénalités financières importantes. La banque peut être poursuivie devant les tribunaux, par exemple pour discrimination, harcèlement au travail ou violation des conditions de travail. Les frais juridiques associés à ces procédures peuvent être significatifs, sans compter les coûts liés aux éventuelles indemnités dues aux salariés.

b. Concernant les risques de gouvernance, le modèle d'affaires du CIC pourrait notamment être impacté par :

- une gouvernance défaillante de la banque, qui peut créer des difficultés à se conformer aux nouvelles réglementations et normes. Le non-respect des cadres réglementaires (ex: Sapin 2, LCB-FT, orientations de l'Autorité bancaire Européenne sur la gouvernance interne, déontologie et éthique, transparence fiscale) peut ainsi engendrer des sanctions pécuniaires et des frais d'indemnisation (risques de non conformité et risque juridique) ;
- une entreprise mal notée sur le plan de la gouvernance, pourrait voir sa note de crédit abaissée (agences de notation) mais également perdre des clients se tournant vers des alternatives plus durables, ce qui entraînerait des pertes financières, provoquant une dégradation de la notation de la clientèle (rating interne) et une augmentation de la probabilité de défaut.

1.3 FONDS PROPRES

1.3.1 Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux fonds propres amendé par le règlement UE 2019/876.

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (Common Equity Tier 1 – CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Actualisation du tableau 7 du Document d'enregistrement universel 2025 page 257

TABEAU 7 : INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES (EU CC1)

				Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
		30/06/2026	31/12/2025	
(en millions d'euros)				
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	1 784	1 784	3
	dont : Parts sociales	612	612	-
	dont : Prime d'émission	1 172	1 172	-
2	Bénéfices non distribués	20 230	18 820	4
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-19	-119	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	0	0	-
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	15	14	5
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	679	974	4
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	22 689	21 473	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-349	-360	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-184	-223	1
9	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	0	0	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	0	0	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	0	-110	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	0	0	-
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-1	0	-
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	0	0	-
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0	0	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
20	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-17	-10	-
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0	0	-
20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-17	-10	-
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0	0	-
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	0	0	-
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0	0	-
23	dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0	0	-
24	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
25	dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	0	0	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	0	0	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	0	0	-
26	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
27a	Autres ajustements réglementaires	-394	-362	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-945	-1 065	-
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	21 744	20 408	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	0	0	2
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	0	0	-
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable	0	0	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	0	0	2
33a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
33b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0	0	-
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	0	-
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0	0	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : ajustements réglementaires				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	0	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

Source basée
sur les numéros/
lettres de référence
du bilan selon le
périmètre
de consolidation
réglementaire
(EU CC2)

(en millions d'euros)

		30/06/2026	31/12/2025	
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
41	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	21 744	20 408	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	3 667	3 326	2
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	0	0	2
47a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus du T2	0	0	-
47b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus du T2	0	0	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	2	3	-
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	0	-
50	Ajustements pour risque de crédit	0	0	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	3 668	3 328	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : Ajustements réglementaires				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0	0	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
54a	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
56	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0	0	-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	0	0	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	3 668	3 328	-
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	25 412	23 737	-
60	Total actifs pondérés	163 487	160 884	-
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,30 %	12,69 %	-
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,30 %	12,69 %	-
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,54 %	14,75 %	-

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

Source basée
sur les numéros/
lettres de référence
du bilan selon le
périmètre
de consolidation
réglementaire
(EU CC2)

(en millions d'euros)

		30/06/2026	31/12/2025	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque ⁽¹⁾	7,90 %	7,89 %	-
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,50 %	2,50 %	-
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,90 %	0,89 %	-
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00 %	0,00 %	-
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00 %	0,00 %	-
67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	-	-	-
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres ⁽²⁾	7,30 %	6,69 %	-
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	

MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)

72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	314	332	-
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	982	934	-
74	Ensemble vide dans l'UE	0	0	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	47	58	-

PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2

76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0	0	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	258	289	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	0	0	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	557	535	-

INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)

80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0	0	-
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-

(1) Le régulateur recommande d'ajouter à l'ensemble des coussins (3,39% au 31/12/2025 et 3,40% au 30/06/2026), l'exigence minimale de CET1 (4,5%) induisant une exigence de 7,90% au 30/06/2026

(2) L'EBA recommande de retenir pour cette ligne le capital minimum disponible après couverture des exigences SREP de fonds propres CET1, T1 ou totaux. Pour Crédit Industriel et Commercial le minimum est en couverture des fonds propres totaux

Actualisation du tableau 8 du Document d'enregistrement universel 2025 page 261

TABLEAU 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU CC2)

30/06/2026 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	45 496	45 496	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	45 938	45 938	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	780	780	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	28 678	28 678	
Titres au coût amorti	5 780	6 472	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	53 196	53 196	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	264 589	263 783	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-390	-390	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Actifs d'impôt courants	558	558	
Actifs d'impôt différés	424	424	
Comptes de régularisation et actifs divers	6 033	5 990	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	1 631	1 631	
Immeubles de placement	49	49	
Immobilisations corporelles et LF preneur	1 700	1 700	
Immobilisations incorporelles	88	88	1
Écart d'acquisition	33	33	1
TOTAL ACTIF	454 583	454 426	

30/06/2026 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	9	9	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	33 494	33 494	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	608	608	
Dettes envers les établissements de crédit	105 037	105 037	
Dettes envers la clientèle	229 999	229 999	
Dettes représentées par un titre	48 910	48 910	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-16	-16	
Passifs d'impôt courants	393	393	
Passifs d'impôt différés	376	376	
Comptes de régularisation et passifs divers	6 466	6 310	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	0	0	
Provisions pour risques et charges	1 595	1 595	
Dettes subordonnées émises par les banques	4 751	4 751	2
Capitaux propres totaux	22 960	22 960	
Capitaux propres – part du groupe	22 942	22 942	
<i>Capital et primes liées</i>	1 784	1 784	3
<i>Réserves consolidées – groupe</i>	20 080	20 080	4
<i>Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe</i>	132	132	
<i>Résultat – groupe</i>	946	946	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	18	18	5
TOTAL PASSIF	454 583	454 426	

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	45 559	45 559	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 832	34 832	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	838	838	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 414	24 414	
Titres au coût amorti	5 462	6 148	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	49 542	49 542	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	261 727	260 833	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-329	-329	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Actifs d'impôt courants	721	721	
Actifs d'impôt différés	432	432	
Comptes de régularisation et actifs divers	6 106	6 105	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	1 601	1 601	
Immeubles de placement	46	46	
Immobilisations corporelles et LF preneur	1 731	1 731	
Immobilisations incorporelles	127	127	1
Écart d'acquisition	33	33	1
TOTAL ACTIF	432 840	432 631	

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	12	12	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 412	21 412	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	706	706	
Dettes envers les établissements de crédit	99 020	99 019	
Dettes envers la clientèle	229 469	229 469	
Dettes représentées par un titre	44 566	44 566	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-17	-17	
Passifs d'impôt courants	315	315	
Passifs d'impôt différés	374	374	
Comptes de régularisation et passifs divers	8 002	7 793	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	0	0	
Provisions pour risques et charges	1 541	1 541	
Dettes subordonnées émises par les banques	4 989	4 989	2
Capitaux propres totaux	22 451	22 451	
Capitaux propres – part du groupe	22 433	22 433	
<i>Capital et primes liées</i>	1 784	1 784	3
<i>Réserves consolidées – groupe</i>	18 677	18 677	4
<i>Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe</i>	24	24	
<i>Résultat – groupe</i>	1 947	1 947	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	19	19	5
TOTAL PASSIF	432 840	432 631	

1.3.2 Exigences de fonds propres

Actualisation du tableau 9 du Document d'enregistrement universel 2025 page 263

TABEAU 9 : VUE D'ENSEMBLE DES RWA – EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

		RWA (Actifs Pondérés et Risques – APR)		Exigences minimales de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
<i>(en millions d'euros)</i>				
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)	141 664	139 920	11 333
2	dont approche standard	35 758	39 662	2 861
3	dont approche NI simple (F-IRB)	30 866	29 875	2 469
4	dont approche par référencement	11 005	10 351	880
5	dont actions selon la méthode de la pondération simple	0	0	0
6	dont approche NI avancée (A-IRB)	49 139	47 161	3 931
7	Risque de crédit de contrepartie (RCC)	2 069	1 995	166
8	dont approche standard	1 536	1 590	123
9	dont méthode du modèle interne (IMM)	0	0	0
10	dont exposition sur une CCP	21	23	2
11	Ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	499	452	40
11.a	dont approche standard (SA)	0	0	0
11.b	dont approche basique (F-BA et R-BA)	499	452	40
11.c	dont approche simplifiée	0	0	0
12	dont autres RCC	512	381	41
13	Risque de règlement	1	0	0
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	3 074	2 211	246
15	dont approche SEC-IRBA	0	0	0
16	dont approche SEC-ERBA	1 893	1 700	151
17	dont approche standard	1 182	511	95
17.a	dont 1 250 %/déduction	0	0	0
18	Risque de marché	2 612	2 641	209
19	dont approche alternative (A-SA)	0	0	0
20	dont approche standard simplifiée (S-SA)	2 612	2 641	209
21	dont approches alternatives fondées sur les modèles internes (A-IMA)	0	0	0
22	Grands Risques	0	0	0
23	Exposition reclassées du portefeuille de négociation	0	0	0
24	Risque opérationnel	13 568	13 665	1 085
25	Expositions sur crypto-actifs	0	0	0
26	Montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve à 250 % de pondération de risque) ⁽¹⁾	2 573	144	206
27	Ajustement du plancher	0	0	0
28	Ajustement du plancher (avant application des dispositions transitoires)	0	0	0
29	Ajustement du plancher (après application des dispositions transitoires)	0	0	0
30	TOTAL	163 487	160 884	13 245

⁽¹⁾ Les montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve à 250 % de pondération de risque) sont intégrés dans la ligne 1. Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC).

1.4 INDICATEURS PRUDENTIELS

1.4.1 Ratio de solvabilité

Actualisation du tableau 11 du Document d'enregistrement universel 2025 page 265

TABLEAU 11 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
010 Total des emplois pondérés	163 487	160 884
020 Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,8952 %	0,8906 %
030 Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	1 463	1 433

Actualisation du tableau 12 du Document d'enregistrement universel 2025 page 265

TABLEAU 12 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUES (EU CCYB1)

30/06/2026	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché				Exigences de fonds propres						
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contracyclique (en %)
(en millions d'euros)													
Allemagne	1 415	1 104	384	0	653	3 556	165	6	7	178	2 221	1,65 %	0,75 %
Arménie	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0,00 %	1,50 %
Australie	127	3 050	96	0	445	3 719	170	1	6	176	2 204	1,64 %	1,00 %
Belgique	984	1 171	19	0	120	2 295	114	0	1	116	1 445	1,08 %	1,00 %
Bulgarie	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	6	0,00 %	2,00 %
Chili	2	18	13	0	0	32	3	0	0	3	43	0,03 %	0,50 %
Chypre	10	0	0	0	0	10	1	0	0	1	10	0,01 %	1,50 %
Corée, République	6	814	39	0	140	999	39	2	2	43	537	0,40 %	1,00 %
Croatie	3	73	0	0	0	76	5	0	0	5	58	0,04 %	1,50 %
Danemark	34	126	22	0	0	183	8	0	0	9	109	0,08 %	2,50 %
Espagne	688	634	80	0	438	1 840	77	1	6	84	1 045	0,78 %	0,50 %
Estonie	10	0	0	0	0	10	1	0	0	1	8	0,01 %	1,50 %
France	14 541	248 952	1 981	0	3 974	269 448	7 602	61	116	7 779	97 234	72,41 %	1,00 %
Grèce	20	14	0	0	0	34	1	0	0	1	18	0,01 %	0,25 %
Hong Kong	51	1 364	48	0	0	1 464	58	1	0	59	739	0,55 %	0,50 %
Hongrie	46	2	4	0	0	52	3	0	0	3	40	0,03 %	1,00 %
Irlande	146	780	0	0	21	947	48	0	0	49	609	0,45 %	1,50 %
Islande	4	1	0	0	0	5	0	0	0	0	2	0,00 %	2,50 %
Lettonie	2	1	0	0	0	3	0	0	0	0	2	0,00 %	1,00 %
Lituanie	4	1	0	0	0	5	0	0	0	0	3	0,00 %	1,00 %
Luxembourg	3 619	1 975	91	0	0	5 685	345	1	0	346	4 321	3,22 %	0,50 %
Norvège	16	285	20	0	0	322	19	1	0	20	250	0,19 %	2,50 %
Pays Bas	249	1 935	142	0	649	2 975	120	4	6	130	1 620	1,21 %	2,00 %
Pologne	63	126	1	0	0	189	15	0	0	15	189	0,14 %	1,00 %
Roumanie	25	4	15	0	0	44	2	0	0	2	23	0,02 %	1,00 %
Royaume-uni	1 182	3 445	160	0	1 227	6 014	271	6	30	307	3 836	2,86 %	2,00 %
Slovaquie	36	2	16	0	0	54	3	0	0	3	34	0,03 %	1,50 %
Slovenie	4	1	0	0	0	5	0	0	0	0	4	0,00 %	1,00 %
Suède	67	334	57	0	0	459	25	1	0	26	329	0,25 %	2,00 %
Tchèque, République	60	20	0	0	0	81	4	0	0	4	53	0,04 %	1,25 %

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Indicateurs prudentiels

31/12/2025	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché				Exigences de fonds propres						
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de titrisation pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contractuel (en %)
(en millions d'euros)													
Allemagne	1 237	1 014	223	0	737	3 210	154	4	7	164	2 055	1,58 %	0,75 %
Arménie	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0,00 %	1,50 %
Australie	171	2 515	62	0	360	3 109	144	1	5	149	1 867	1,44 %	1,00 %
Belgique	862	1 026	56	0	98	2 042	99	0	1	100	1 247	0,96 %	1,00 %
Bulgarie	7	0	0	0	0	7	0	0	0	0	6	0,00 %	2,00 %
Chili	2	17	0	0	0	19	3	0	0	3	39	0,03 %	0,50 %
Chypre	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0,00 %	1,00 %
Corée, République	8	623	43	0	65	738	32	3	1	36	451	0,35 %	1,00 %
Croatie	3	73	0	0	0	76	5	0	0	5	60	0,05 %	1,50 %
Danemark	32	132	17	0	0	182	10	0	0	10	125	0,10 %	2,50 %
Espagne	677	624	37	0	412	1 750	79	2	4	85	1 060	0,82 %	0,50 %
Estonie	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0,00 %	1,50 %
France	17 644	243 067	1 349	0	3 488	265 549	7 467	47	61	7 575	94 682	73,02 %	1,00 %
Grèce	29	15	0	0	1	45	2	0	0	2	26	0,02 %	0,25 %
Hong Kong	24	1 357	45	0	0	1 426	63	1	0	63	789	0,61 %	0,50 %
Hongrie	60	2	0	0	0	62	4	0	0	4	52	0,04 %	1,00 %
Irlande	177	683	1	0	20	881	44	0	0	45	559	0,43 %	1,50 %
Islande	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	2	0,00 %	2,50 %
Lettonie	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0,00 %	1,00 %
Lituanie	6	1	0	0	0	7	0	0	0	0	5	0,00 %	1,00 %
Luxembourg	3 611	1 435	39	0	0	5 085	331	1	0	332	4 146	3,20 %	0,50 %
Norvège	24	322	12	0	0	358	20	1	0	20	254	0,20 %	2,50 %
Pays Bas	218	1 808	119	0	602	2 746	107	2	6	115	1 441	1,11 %	2,00 %
Pologne	63	107	0	0	0	170	14	0	0	14	169	0,13 %	1,00 %
Roumanie	24	4	0	0	0	28	2	0	0	2	22	0,02 %	1,00 %
Royaume-uni	1 206	3 114	185	0	857	5 362	251	8	23	281	3 518	2,71 %	2,00 %
Slovaquie	48	0	0	0	0	49	4	0	0	4	46	0,04 %	1,50 %
Slovenie	2	1	0	0	0	3	0	0	0	0	2	0,00 %	1,00 %
Suède	34	306	43	0	0	383	17	1	0	18	225	0,17 %	2,00 %
Tchèque, République	65	6	0	0	0	71	5	0	0	5	60	0,05 %	1,25 %

1.4.2 Ratio de levier

Actualisation du tableau 14 du Document d'enregistrement universel 2025 page 268

TABLEAU 14 : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2 – LRCOM)

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2026	31/12/2025
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCLUANT DERIVÉS ET SFT)			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires, incluant les sûretés) ⁽¹⁾	438 500	415 287
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-1 183	-1 162
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustement pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	0	-110
7	Total des expositions au bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	437 316	414 015
EXPOSITIONS SUR DERIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	1 597	1 644
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	2 714	2 551
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	346	178
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – SA CCR)	0	0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	6 970	5 108
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-5 271	-3 876
13	Total des expositions sur dérivés	6 357	5 604
EXPOSITIONS SUR SFT			
14	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	24 317	19 609
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	-7 222	-7 619
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT	2 208	1 509
EU-16a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur SFT compensées par les clients)	0	0
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	19 303	13 500
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	79 575	78 301
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-50 524	-50 014
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	0
22	Total des autres expositions hors-bilan	29 051	28 286
EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point c et ca), du CRR)	-32 616	-30 290
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point j), du CRR – au bilan et hors bilan)	-16 261	-15 802

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Indicateurs prudentiels

(en millions d'euros)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2026	31/12/2025
EU-22k	Total des expositions exemptées	-48 877	-46 093
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	21 745	20 408
24	Mesure de l'exposition totale	443 150	415 313
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (en %)	4,9 %	4,9 %
EU-25a	Ratio de levier (en %) hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable	4,9 %	4,9 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (en %)	3,0 %	3,0 %
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)	0,0 %	0,0 %
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,0 %	0,0 %
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)	0,0 %	0,0 %
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (en %)	3,0 %	3,0 %
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	n/a	n/a
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	24 512	20 282
29	Valeur de trimestre des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	17 095	11 990
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	450 567	423 605
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	450 567	423 605
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	4,8 %	4,9 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	4,8 %	4,9 %

(1) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Actualisation du tableau 15 du Document d'enregistrement universel 2025 page 270

TABLEAU 15 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1 – LRSUM)

(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025
1	TOTAL DE L'ACTIF SELON LES ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS*	454 583	432 840
2	Ajustement sur les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-156	-209
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	0	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	0	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 a, paragraphe 1, point i), du CRR)	0	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-1 139	-1 003
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	-5 014	-6 109
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	29 051	28 286
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)*	0	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point c), du CRR)	-32 616	-30 290
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point j), du CRR)	-16 261	-15 802
12	Autres ajustements	14 702	7 600
13	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	443 150	415 313

* Le montant total de l'actif est présenté en normes comptables.

Actualisation du tableau 16 du Document d'enregistrement universel 2025 page 270

TABLEAU 16 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3 – LRSPL)

(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1 - TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN* DONT :		390 405	370 020
EU-2 - Expositions du portefeuille de négociation		30 108	18 209
EU-3 - Expositions du portefeuille bancaire, dont:		360 296	351 811
EU-4 - Obligations sécurisées		990	1 298
EU-5 - Expositions traitées comme les souverains		67 311	65 268
EU-6 - Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains		247	175
EU-7 - Etablissements		8 983	9 277
EU-8 - Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers		141 169	139 331
EU-9 - Expositions retail		31 912	31 635
EU-10 - Expositions corporate		78 314	76 096
EU-11 - Expositions en défaut		5 341	5 043
EU-12 - Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)		26 030	23 688

* Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

1.5 RISQUE DE CRÉDIT

1.5.1 Qualité de crédit des actifs

Actualisation du tableau 20 du Document d'enregistrement universel 2025 page 278

TABLEAU 20 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS NETTES – BILAN ET HORS BILAN (EU CR1-A)

30/06/2026	Valeurs nettes d'expositions					Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Prêts et avances	100 458	59 492	135 892	138 753	6 451		441 045
Titres de créance	1 085	3 168	8 682	12 701	6 728		32 365
TOTAL	101 543	62 660	144 574	151 454	13 179		473 410

31/12/2025	Valeurs nettes d'expositions					Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Prêts et avances	98 489	61 695	134 026	133 232	6 216		433 659
Titres de créance	1 310	2 843	7 357	10 483	6 579		28 572
TOTAL	99 799	64 538	141 383	143 715	12 795		462 231

Actualisation du tableau 21 du Document d'enregistrement universel 2025 page 279

TABEAU 21 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

30/06/2026	Encours brut de créances restructurées				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés		Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés		Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration	
			Dont en défaut					Dont dépréciés
(en millions d'euros)								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	1 532	2 603	2 603	2 603	-59	-891	2 433	1 519
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3	14	14	14	0	-1	14	12
Établissements de crédit	3	0	0	0	0	0	3	0
Autres entreprises financières	151	181	181	181	-13	-118	144	54
Entreprises non financières	1 225	2 067	2 067	2 067	-42	-679	1 922	1 234
Ménages	149	341	341	341	-5	-92	350	219
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	105	37	37	37	-4	0	100	0
TOTAL	1 637	2 639	2 639	2 639	-63	-891	2 532	1 519

31/12/2025	Encours brut de créances restructurées performantes	Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés				
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés		Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés	Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration		
		Dont en défaut	Dont dépréciés					
(en millions d'euros)								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et avances	1 461	2 516	2 516	2 516	-50	-880	2 316	1 453
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3	12	12	12	0	-1	4	2
Établissements de crédit	4	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	51	161	161	161	-2	-112	81	38
Entreprises non financières	1 232	2 053	2 053	2 053	-42	-683	1 903	1 237
Ménages	170	289	289	289	-5	-84	328	177
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	65	28	28	28	-1	0	57	0
TOTAL	1 526	2 544	2 544	2 544	-51	-880	2 373	1 453

Actualisation du tableau 22 du Document d'enregistrement universel 2025 page 280

TABEAU 22 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION (FORBEARANCE) (EUCQ2)

Le taux de créances douteuses et litigieuses du CIC ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

Actualisation du tableau 23 du Document d'enregistrement universel 2025 page 280

TABLEAU 23 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR (EU CQ3)

30/06/2026	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants				Encours non performants							
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours			Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut
(en millions d'euros)												
DÉPÔTS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	51 426	51 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÊTS ET AVANCES	306 840	305 841	999	8 530	2 243	504	709	3 103	1 136	203	631	8 530
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 622	1 572	50	46	0	1	8	35	1	0	2	46
Établissements de crédit	46 894	46 891	3	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Autres entreprises financières	14 871	14 841	31	342	79	25	46	81	40	62	9	342
Entreprises non financières	160 371	159 568	804	7 047	1 785	399	577	2 694	971	121	500	7 047
Dont PME	117 590	117 012	578	5 819	1 292	343	492	2 290	895	113	394	5 819
Ménages	83 081	82 970	111	1 092	378	78	79	294	124	20	120	1 092
INSTRUMENTS DE DETTES	35 763	35 763	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
Banques centrales	1 815	1 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	14 188	14 188	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	4 333	4 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	13 339	13 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	2 087	2 087	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	99 216	0	0	431	0	0	0	0	0	0	0	431
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6 788	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Établissements de crédit	5 483	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	15 290	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Entreprises non financières	62 150	0	0	414	0	0	0	0	0	0	0	414
Ménages	9 505	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10
TOTAL	493 245	393 030	999	8 981	2 263	504	709	3 103	1 136	203	631	8 981

31/12/2025	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants				Encours non performants							
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours			Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut
(en millions d'euros)												
DÉPÔTS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	54 136	54 136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÊTS ET AVANCES	297 566	296 609	957	8 297	2 484	427	587	2 969	988	306	535	8 297
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 427	1 376	51	49	1	0	8	37	0	0	2	49
Établissements de crédit	39 877	39 875	2	1	0	0	1	0	0	0	0	1
Autres entreprises financières	16 482	16 466	16	321	98	29	20	60	41	63	9	321
Entreprises non financières	157 167	156 375	791	6 850	1 983	329	484	2 593	838	222	401	6 850
Dont PME	115 604	115 047	557	5 516	1 335	249	438	2 247	741	111	397	5 516
Ménages	82 613	82 517	96	1 077	402	69	74	279	108	21	123	1 077
INSTRUMENTS DE DETTES	31 157	31 157	0	21	21	0	0	0	0	0	0	21
Banques centrales	1 725	1 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	11 168	11 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	4 105	4 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	11 978	11 978	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Entreprises non financières	2 182	2 182	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	89 735	0	0	400	0	0	0	0	0	0	0	400
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3 644	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Établissements de crédit	6 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	10 133	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Entreprises non financières	59 980	0	0	383	0	0	0	0	0	0	0	383
Ménages	9 131	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	9
TOTAL	472 594	381 902	957	8 718	2 505	427	587	2 969	988	306	535	8 718

Actualisation du tableau 24 du Document d'enregistrement universel 2025 page 282

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours totaux/montant nominal brut				Dépréciations cumulées	Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
	Dont encours non performants			Dont encours soumis à dépréciation			
	Dont encours en défaut						
EXPOSITION AU BILAN	402 579	8 549	8 549	401 656	-4 411	0	0
France	317 704	7 520	7 520	317 066	-3 967	-	0
Etats-unis	19 327	41	41	19 317	-35	-	0
Suisse	13 788	428	428	13 768	-130	-	0
Luxembourg	8 683	252	252	8 607	-110	-	0
Royaume-uni	5 971	86	86	5 902	-24	-	0
Singapour	4 300	8	8	4 300	-1	-	0
Australie	4 024	0	0	4 024	-4	-	0
Allemagne	3 762	54	54	3 736	-31	-	0
Irlande	3 245	1	1	3 230	-3	-	0
Pays-bas	2 462	1	1	2 450	-7	-	0
Belgique	2 457	15	15	2 425	-13	-	0
Italie	1 967	6	6	1 957	-6	-	0
Espagne	1 914	10	10	1 906	-6	-	0
Japon	1 509	0	0	1 509	-1	-	0
Canada	1 411	1	1	1 406	-5	-	0
Hong-kong	1 368	0	0	1 368	-1	-	0
Monaco	400	9	9	400	-2	-	0
Autriche	328	44	44	327	-44	-	0
Portugal	270	4	4	270	-1	-	0
Finlande	171	0	0	171	0	-	0
Autres Pays	7 518	69	69	7 517	-20	-	0
EXPOSITION AU HORS-BILAN	99 647	431	431	0	0	416	0
France	62 363	419	419	-	-	370	-
Etats-unis	18 846	0	0	-	-	3	-
Suisse	2 730	0	0	-	-	8	-
Luxembourg	2 096	3	3	-	-	10	-
Royaume-uni	2 003	0	0	-	-	3	-
Pays-bas	1 661	0	0	-	-	3	-
Allemagne	1 517	0	0	-	-	1	-
Singapour	1 362	0	0	-	-	1	-
Hong-kong	1 198	0	0	-	-	0	-
Belgique	1 037	4	4	-	-	2	-
Australie	1 033	0	0	-	-	1	-
Espagne	543	0	0	-	-	0	-
Irlande	400	0	0	-	-	1	-
Italie	161	0	0	-	-	0	-
Canada	70	0	0	-	-	0	-
Finlande	36	0	0	-	-	0	-
Monaco	27	0	0	-	-	0	-
Autriche	18	0	0	-	-	0	-
Portugal	15	0	0	-	-	0	-
Japon	1	0	0	-	-	0	-
Autres Pays	2 532	5	5	-	-	13	-
TOTAL	502 225	8 981	8 981	401 656	-4 411	416	0

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne "Autres pays".

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

31/12/2025	Encours totaux/montant nominal brut					Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
(en millions d'euros)	Dont encours non performants			Dont encours soumis à dépréciation	Dépréciations cumulées		
			Dont encours en défaut				
EXPOSITION AU BILAN	337 041	8 318	8 318	336 132	-4 249	0	0
FRANCE	268 324	7 173	7 173	267 619	-3 796	-	0
ETATS-UNIS	12 695	81	81	12 786	-39	-	0
SUISSE	11 297	486	486	11 274	-126	-	0
LUXEMBOURG	7 028	233	233	6 943	-113	-	0
ROYAUME-UNI	5 202	106	106	5 137	-41	-	0
SINGAPOUR	3 979	8	8	3 979	-1	-	0
ALLEMAGNE	3 325	53	53	3 304	-22	-	0
IRLANDE	3 195	0	0	3 182	-3	-	0
AUSTRALIE	3 024	0	0	3 024	-3	-	0
PAYS-BAS	2 320	2	2	2 300	-9	-	0
ESPAGNE	1 920	8	8	1 907	-6	-	0
BELGIQUE	1 916	23	23	1 881	-7	-	0
ITALIE	1 597	6	6	1 590	-6	-	0
JAPON	1 202	0	0	1 202	-1	-	0
HONG-KONG	1 184	0	0	1 184	-1	-	0
CANADA	1 011	1	1	1 003	-3	-	0
MONACO	392	31	31	392	-10	-	0
SUÈDE	301	0	0	300	-1	-	0
AUTRICHE	291	43	43	286	-43	-	0
PORTUGAL	249	1	1	249	-1	-	0
AUTRES PAYS	6 588	61	61	6 588	-20	-	0
EXPOSITION AU HORS-BILAN	90 135	400	400	0	0	391	0
FRANCE	59 763	387	387	-	-	342	-
ETATS-UNIS	11 598	0	0	-	-	3	-
SUISSE	3 718	0	0	-	-	12	-
LUXEMBOURG	1 944	6	6	-	-	8	-
ROYAUME-UNI	1 794	0	0	-	-	3	-
PAYS-BAS	1 674	0	0	-	-	2	-
SINGAPOUR	1 407	0	0	-	-	1	-
ALLEMAGNE	1 269	0	0	-	-	1	-
HONG-KONG	1 191	0	0	-	-	0	-
AUSTRALIE	1 008	0	0	-	-	1	-
BELGIQUE	892	0	0	-	-	1	-
ESPAGNE	646	0	0	-	-	1	-
IRLANDE	601	0	0	-	-	0	-
SUÈDE	149	0	0	-	-	0	-
ITALIE	146	0	0	-	-	0	-
CANADA	97	0	0	-	-	0	-
MONACO	32	0	0	-	-	0	-
PORTUGAL	22	0	0	-	-	0	-
AUTRICHE	18	0	0	-	-	0	-
JAPON	0	0	0	-	-	0	-
AUTRES PAYS	2 164	6	6	-	-	14	-
TOTAL	427 176	8 718	8 718	336 132	-4 249	391	0

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieures à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne « Autres pays ».

Actualisation du tableau 25 du Document d'enregistrement universel 2025 page 284

TABEAU 25 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

Impact de l'entrée en vigueur de la nomenclature sectorielle NACE 2.1 : depuis le 01/01/2026, la production des états financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre la nomenclature sectorielle NACE 2.1. Le pilier 3 n'intégrant pas encore cette nouvelle nomenclature, une grille de correspondance de la NACE 2.1 vers la version 2.0 a été appliquée.

	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
30/06/2026	Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
		Dont en défaut				
(en millions d'euros)						
Agriculture, sylviculture et pêche	4 338	304	304	4 338	-128	0
Industries extractives	428	41	41	428	-7	0
industrie manufacturière	10 683	651	651	10 683	-301	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 921	43	43	3 921	-23	0
Production et distribution d'eau	875	30	30	875	-17	0
Construction	5 439	367	367	5 439	-168	0
Commerce	10 745	843	843	10 745	-489	0
Transport et stockage	8 254	149	149	8 250	-81	0
Hébergement et restauration	4 271	406	406	4 271	-185	0
Information et communication	2 856	206	206	2 856	-89	0
Activités financières et d'assurance	12 267	587	587	12 265	-302	0
Activités immobilières	57 132	1 796	1 796	57 132	-805	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17 857	791	791	17 857	-457	0
Activités de services administratifs et de soutien	6 638	247	247	6 638	-141	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	90	0	0	90	0	0
Enseignement	931	25	25	931	-14	0
Santé humaine et action sociale	4 898	68	68	4 898	-45	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 035	57	57	1 035	-30	0
Autres services	14 761	435	435	14 761	-310	0
TOTAL	167 419	7 047	7 047	167 413	-3 593	0

31/12/2025	Valeur comptable brute					Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont non performantes			Dont prêts et avances soumis à dépréciation	Dépréciation cumulée	
			Dont en défaut			
(en millions d'euros)						
Agriculture, sylviculture et pêche	4 301	275	275	4 301	-117	0
Industries extractives	431	41	41	431	-5	0
Industrie manufacturière	10 543	648	648	10 543	-322	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 545	68	68	3 545	-28	0
Production et distribution d'eau	889	29	29	889	-16	0
Construction	7 859	615	615	7 859	-303	0
Commerce	11 698	890	890	11 698	-509	0
Transport et stockage	7 835	181	181	7 830	-85	0
Hébergement et restauration	4 270	420	420	4 270	-194	0
Information et communication	3 093	208	208	3 093	-59	0
Activités financières et d'assurance	11 710	476	476	11 708	-315	0
Activités immobilières	53 671	1 446	1 446	53 671	-700	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17 031	827	827	17 031	-448	0
Activités de services administratifs et de soutien	6 319	248	248	6 319	-147	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	84	0	0	84	0	0
Enseignement	910	33	33	910	-14	0
Santé humaine et action sociale	4 885	80	80	4 885	-41	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 026	58	58	1 026	-30	0
Autres services	13 915	308	308	13 915	-157	0
TOTAL	164 017	6 850	6 850	164 010	-3 488	0

Actualisation du tableau 26 du Document d'enregistrement universel 2025 page 285

TABLEAU 26 : ÉVALUATION DES SÛRETÉS : PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

Le taux de créances douteuses et litigieuses du CIC ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

Actualisation du tableau 27 du Document d'enregistrement universel 2025 page 285

TABLEAU 27 : COLLATÉRAUX OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCÉDURES D'EXÉCUTION (CQ7)

	30/06/2026		31/12/2025	
	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)			
(en millions d'euros)	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres qu'immobilisations corporelles	6	-1	4	-1
Biens immobiliers résidentiels	6	-1	4	-1
Immeubles commerciaux	0	0	0	0
Bien immobiliers	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres et de dettes	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	6	-1	4	-1

Actualisation du tableau 28 du Document d'enregistrement universel 2025 page 285

TABLEAU 28 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION : VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION (CQ8)

Le taux de créances douteuses et litigieuses du CIC ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

Actualisation du tableau 29 du Document d'enregistrement universel 2025 page 285

TABLEAU 29 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

30/06/2026 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal				Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit								Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants		Encours non performants		Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants				Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants				Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants
	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3			
COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	51 426	51 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0
PRÊTS ET AVANCES	306 840	282 254	24 534	8 530	0	8 370	-1 055	-387	-668	-3 326	0	-3 275	0	199 879	4 405
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 622	1 594	28	46	0	44	0	0	0	-5	0	-4	0	826	25
Établissements de crédit	46 894	46 887	6	1	0	1	-2	-2	0	0	0	0	0	2 377	0
Autres entreprises financières	14 871	14 198	663	342	0	331	-48	-25	-23	-220	0	-219	0	6 595	108
Entreprises non financières	160 371	143 098	17 235	7 047	0	6 908	-819	-330	-488	-2 773	0	-2 727	0	114 788	3 598
Dont : petites et moyennes entreprises	117 590	102 698	14 876	5 819	0	5 706	-613	-194	-419	-2 122	0	-2 082	0	94 615	3 052
Ménages	83 081	76 476	6 601	1 092	0	1 086	-186	-30	-156	-328	0	-325	0	75 294	675
INSTRUMENTS DE DETTES	35 763	34 842	15	20	0	20	-19	-18	-1	-11	0	-11	0	0	0
Banques centrales	1 815	1 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	14 188	14 188	0	0	0	0	-2	-2	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	4 333	4 180	0	0	0	0	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	13 339	12 992	0	0	0	0	-14	-14	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	2 087	1 666	15	20	0	20	-1	-1	-1	-11	0	-11	0	0	0
ENCOURS HORS BILAN	99 216	96 653	2 561	431	0	430	-213	-110	-103	-203	0	-203	0	17 463	129
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6 788	6 788	0	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	677	5
Établissements de crédit	5 483	5 273	209	0	0	0	-1	-1	0	0	0	0	0	248	0
Autres entreprises financières	15 290	15 210	80	2	0	2	-13	-8	-4	-1	0	-1	0	1 001	1
Entreprises non financières	62 150	60 304	1 844	414	0	413	-196	-98	-97	-202	0	-202	0	13 906	117
Ménages	9 505	9 079	427	10	0	10	-3	-2	-1	0	0	0	0	1 630	6
TOTAL	493 245	465 174	27 110	8 981	0	8 819	-1 287	-515	-771	-3 540	0	-3 489	0	217 364	4 534

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Le Groupe Crédit Mutuel applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

31/12/2025	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants
	Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3		Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3				
(en millions d'euros)															
COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	54 136	54 136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÊTS ET AVANCES	297 566	273 125	24 397	8 297	0	8 122	-1 050	-366	-683	-3 170	0	-3 123	0	196 484	4 383
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	1 427	1 389	38	49	0	36	-1	-1	0	-5	0	-4	0	813	19
Établissements de crédit	39 877	39 870	6	1	0	1	-1	-1	0	0	0	0	0	1 816	0
Autres entreprises financières	16 482	15 925	549	321	0	314	-36	-24	-12	-202	0	-201	0	6 867	103
Entreprises non financières	157 167	139 555	17 581	6 850	0	6 701	-835	-312	-523	-2 653	0	-2 611	0	112 106	3 586
Dont PME	115 604	100 468	15 118	5 516	0	5 394	-620	-187	-433	-2 130	0	-2 094	0	92 454	2 930
Ménages	82 613	76 385	6 224	1 077	0	1 069	-177	-29	-148	-310	0	-307	0	74 882	675
INSTRUMENTS DE DETTES	31 157	30 248	16	21	0	21	-18	-17	-1	-11	0	-11	0	0	0
Banques centrales	1 725	1 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	11 168	11 168	0	0	0	0	-2	-2	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	4 105	3 963	0	0	0	0	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	11 978	11 652	1	1	0	1	-12	-12	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	2 182	1 740	15	20	0	20	-3	-3	-1	-11	0	-11	0	0	0
ENCOURS HORS BILAN	89 735	87 066	2 668	400	0	397	-212	-107	-105	-179	0	-179	0	16 007	128
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3 644	3 644	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	841	0
Établissements de crédit	6 848	6 684	164	0	0	0	-1	-1	0	0	0	0	0	245	0
Autres entreprises financières	10 133	10 079	54	2	0	2	-12	-9	-2	-1	0	-1	0	927	1
Entreprises non financières	59 980	57 916	2 063	383	0	380	-195	-94	-101	-178	0	-178	0	12 502	121
Ménages	9 131	8 743	388	9	0	9	-3	-2	-1	0	0	0	0	1 492	6
TOTAL	472 594	444 575	27 081	8 718	0	8 539	-1 280	-490	-788	-3 360	0	-3 314	0	212 490	4 511

Actualisation du tableau 30 du Document d'enregistrement universel 2025 page 286

TABLEAU 30 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute
STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	8 297	7 539
Entrées dans les portefeuilles non performants	1 835	3 300
Sorties des portefeuilles non performants	-1 603	-2 542
Sorties liées aux pertes	-154	-1 843
Sorties dues à d'autres raisons	-1 448	-699
STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	8 530	8 297

Actualisation du tableau 31 du Document d'enregistrement universel 2025 page 286

TABLEAU 31 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS ASSOCIÉS (EU CR2A)

Le taux de créances douteuses et litigieuses du CIC ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

1.5.2 Approche standard

Actualisation du tableau 32 du Document d'enregistrement universel 2025 page 287

TABEAU 32 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (EU CR5)

30/06/2026 (en millions d'euros)	Pondérations															
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	70 %	75 %	80 %	90 %	100 %
Catégories d'expositions																
1 – Administrations centrales ou banques centrale	63 672	0	0	0	709	0	0	0	0	466	0	0	0	0	0	149
2 - Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	18 189	0	0	0	390	0	0	0	0	111	0	0	0	0	0	6
EU 2a – Administrations régionales ou locales	199	0	0	0	130	0	0	0	0	75	0	0	0	0	0	0
EU 2b – Entités du secteur public	17 990	0	0	0	260	0	0	0	0	36	0	0	0	0	0	6
3 – Banques multilatérales de développement	495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 3a – Organisations internationales	205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 – Établissements	3 998	0	0	0	807	551	0	417	0	24	0	0	102	0	0	0
5 – Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 – Entreprises	5	0	0	0	376	0	0	0	0	1 679	0	0	1 826	0	0	7 069
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 - Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7b – Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 907	0	0	0
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	0	0	0	0	831	936	560	0	2 283	0	245	0	244	0	1 417	38
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	0	0	0	0	616	0	0	0	0	0	0	0	197	0	0	5
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197	0	0	5
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	0	0	0	0	198	936	560	0	2 283	0	107	0	32	0	0	19
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	101	0	13	0	0	5
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101	0	0	0	0	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	5
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	0	2	0	1 417	10
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 – Expositions en défaut	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246
EU 10c – Autres éléments	0	0	0	0	11	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	986
TOTAL	86 563	0	0	0	3 123	1 486	560	417	2 283	2 289	245	0	5 073	0	1 417	8 478

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

30/06/2026

(en millions d'euros)

Catégories d'expositions	Pondérations										Total	Dont non notées
	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	370 %	400 %	1 250 %	Autres	Déduites		
1 – Administrations centrales ou banques centrale	0	0	0	0	47	0	0	0	0	0	65 043	0
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 696	0
EU 2a – Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404	0
EU 2b – Entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 292	0
3 – Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	495	0
EU 3a – Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205	0
4 – Établissements	0	0	0	76	0	0	0	0	0	0	5 975	0
5 – Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 – Entreprises	0	0	0	34	0	0	0	0	0	0	10 990	0
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	991	0	5 326	0	211	0	57	0	6 585	0
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7b – Actions	0	0	991	0	5 326	0	211	0	57	0	6 585	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 907	0
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	14	209	0	1 399	0	0	0	0	2 270	0	10 447	0
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	818	0
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202	0
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	14	0	0	5	0	0	0	0	0	0	4 154	0
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137	0
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	0
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	0	209	0	43	0	0	0	0	2 270	0	3 987	0
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	1 351	0	0	0	0	0	0	1 351	0
10 – Expositions en défaut	0	0	0	923	0	0	0	0	0	0	1 059	0
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	0	0	0	14	80	0	0	15	0	0	355	0
EU 10c – Autres éléments	0	0	0	0	309	0	0	0	50	0	1 368	0
TOTAL	14	209	991	2 446	5 762	0	211	15	2 378	0	123 960	0

31/12/2025

(en millions d'euros)

Pondérations

Catégories d'expositions	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	70 %	75 %	80 %	90 %	100 %
1 – Administrations centrales ou banques centrale	62 546	0	0	0	448	0	0	0	0	228	0	0	0	0	0	62
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	17 694	0	0	0	158	0	0	0	0	68	0	0	0	0	0	6
EU 2a – Administrations régionales ou locales	169	0	0	0	99	0	0	0	0	53	0	0	0	0	0	0
EU 2b – Entités du secteur public	17 525	0	0	0	59	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	6
3 – Banques multilatérales de développement	347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 3a – Organisations internationales	226	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 – Établissements	4 159	0	0	0	313	41	0	705	0	11	0	0	628	0	0	0
5 – Obligations garanties	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 – Entreprises	8	0	0	0	362	0	0	0	0	997	0	0	707	0	0	10 756
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 069
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7b – Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 069
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 752	0	0	0
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	0	0	0	0	585	939	565	0	2 461	0	217	0	238	0	1 464	46
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	0	0	0	0	585	0	0	0	0	0	0	0	177	0	0	13
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177	0	0	13
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	0	0	0	0	0	939	565	0	2 461	0	123	0	58	0	0	0
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	0	3	0	0	33
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	0	0	0	0	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	33
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 464	0
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 – Expositions en défaut	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	156
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245
EU 10c – Autres éléments	0	0	0	0	10	0	0	0	0	21	0	0	0	0	0	880
TOTAL	85 002	0	0	0	1 975	980	565	705	2 461	1 325	217	0	4 326	0	1 464	13 102

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories d'expositions	Pondérations										Total	Dont non notées
	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	370 %	400 %	1 250 %	Autres	Déduites		
1 - Administrations centrales ou banques centrale	0	0	0	0	58	0	0	0	0	0	63 342	0
2 - Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 926	0
EU 2a - Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	321	0
EU 2b - Entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 606	0
3 - Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347	0
EU 3a - Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	226	0
4 - Établissements	0	0	0	90	0	0	0	0	0	0	5 947	0
5 - Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0
6 - Entreprises	0	0	0	40	0	0	0	0	0	0	12 870	0
6.1 - Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 - Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	0	0	5 181	0	146	0	0	0	6 396	0
EU 7a - Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7b - Actions	0	0	0	0	5 181	0	146	0	0	0	6 396	0
8 - Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 752	0
9 - Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	15	199	0	1 467	0	0	0	0	2 130	0	10 327	0
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	775	0
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	191	0
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - IPRE	15	0	0	9	0	0	0	0	0	0	4 170	0
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130	0
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	0
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - IPRE	0	199	0	37	0	0	0	0	2 130	0	3 830	0
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	1 422	0	0	0	0	0	0	1 422	0
10 - Expositions en défaut	0	0	0	987	0	0	0	0	0	0	1 149	0
EU 10a - Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b - Organismes de placement collectif (OPC)	0	0	0	6	79	0	0	15	0	0	369	0
EU 10c - Autres éléments	0	0	0	0	296	0	0	0	52	0	1 259	0
TOTAL	15	199	0	2 590	5 614	0	146	15	2 183	0	122 884	0

1.5.3 Systèmes de notations internes (EU CRE)

Actualisation du tableau 33 du Document d'enregistrement universel 2025 page 292

TABEAU 33 : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) – MÉTHODE IRBA

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

Risque de crédit

CIC • DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025 — 37

30/06/2026

(en millions d'euros)

ENTREPRISES

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	0	50	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	50	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	3 110	927	37	3 453
0,25 à < 0,50	9 523	1 683	42	10 222
0,50 à < 0,75	3 666	234	47	3 776
0,75 à < 2,50	17 366	3 676	44	18 989
dont [0,75 à < 1,75]	13 100	2 664	45	14 291
dont [1,75 à < 2,50]	4 266	1 013	43	4 698
2,50 à < 10,00	10 814	2 536	45	11 954
dont [2,50 à < 5,00]	8 294	1 855	46	9 155
dont [5,00 à < 10,00]	2 520	682	41	2 800
10,00 à < 100,00	2 217	417	38	2 376
dont [10,00 à < 20,00]	1 175	138	47	1 239
dont [20,00 à < 30,00]	964	269	33	1 054
dont [30,00 à < 100,00]	79	10	44	83
100,00 (défaut)	2 269	294	76	2 491
Sous-total	48 964	9 767	44	53 260
Dont : Financements spécialisés				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	2,0	0	90	0	0
0,00	0	0,00	2,0	0	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,34	1 394	27,70	2,0	946	27	3	-4
0,59	5 109	24,00	2,0	3 028	30	15	-17
1,22	2 113	18,79	2,0	1 094	29	9	-7
2,20	9 992	25,18	2,0	9 694	51	104	-101
1,88	7 363	25,38	2,0	7 030	49	68	-60
3,15	2 629	24,56	2,0	2 664	57	36	-41
6,01	5 461	25,77	2,0	9 096	76	186	-137
4,97	4 011	26,07	2,0	6 678	73	121	-68
9,40	1 450	24,77	2,0	2 418	86	65	-69
25,46	1 435	24,41	2,0	2 788	117	148	-172
16,11	726	24,25	2,0	1 324	107	48	-80
35,28	639	24,91	2,0	1 372	130	93	-88
40,42	70	20,36	2,0	92	111	7	-4
154,48	2 101	58,71	2,0	1 451	58	1 923	-1 773
10,72	27 605	26,33	2,0	28 096	53	2 387	-2 212
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	0	50	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	50	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	1 302	374	38	1 445
0,25 à < 0,50	5 819	650	43	6 099
0,50 à < 0,75	3 018	174	48	3 103
0,75 à < 2,50	10 162	1 320	48	10 802
dont [0,75 à < 1,75]	7 760	971	50	8 246
dont [1,75 à < 2,50]	2 402	349	44	2 556
2,50 à < 10,00	4 703	897	44	5 098
dont [2,50 à < 5,00]	3 736	609	51	4 043
dont [5,00 à < 10,00]	967	288	30	1 054
10,00 à < 100,00	730	83	49	771
dont [10,00 à < 20,00]	376	38	47	394
dont [20,00 à < 30,00]	353	45	51	376
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	1 275	116	71	1 357
Sous-total	27 009	3 614	46	28 674
Dont : autres				
0 à < 0,15	0	0	50	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	50	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	3 110	927	37	3 453
0,25 à < 0,50	9 523	1 683	42	10 222
0,50 à < 0,75	3 666	234	47	3 776
0,75 à < 2,50	17 366	3 676	44	18 989
dont [0,75 à < 1,75]	13 100	2 664	45	14 291
dont [1,75 à < 2,50]	4 266	1 013	43	4 698
2,50 à < 10,00	10 814	2 536	45	11 954
dont [2,50 à < 5,00]	8 294	1 855	46	9 155
dont [5,00 à < 10,00]	2 520	682	41	2 800
10,00 à < 100,00	2 217	417	38	2 376
dont [10,00 à < 20,00]	1 175	138	47	1 239
dont [20,00 à < 30,00]	964	269	33	1 054
dont [30,00 à < 100,00]	79	10	44	83
100,00 (défaut)	2 269	294	76	2 491
Sous-total	48 964	9 767	44	53 260

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	2,0	0	90	0	0
0,00	0	0,00	2,0	0	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	843	28,10	2,0	337	23	1	-2
0,36	3 826	22,91	2,0	1 494	24	5	-5
0,67	1 816	18,86	2,0	869	28	4	-3
1,42	6 530	25,60	2,0	5 051	47	38	-37
1,21	4 905	25,77	2,0	3 723	45	25	-22
2,08	1 625	25,05	2,0	1 327	52	13	-15
4,12	3 032	25,48	2,0	3 310	65	54	-59
3,39	2 274	25,75	2,0	2 551	63	37	-37
6,90	758	24,43	2,0	758	72	18	-22
19,06	702	24,55	2,0	768	100	36	-41
12,11	336	24,32	2,0	352	89	12	-14
26,34	366	24,79	2,0	416	111	25	-27
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	1 413	56,12	2,0	786	58	641	-512
6,67	18 162	25,82	2,0	12 614	44	780	-659
0,00	0	0,00	2,0	0	90	0	0
0,00	0	0,00	2,0	0	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 394	27,70	2,0	946	27	2	-3
0,38	5 109	24,00	2,0	3 028	30	10	-12
0,67	2 113	18,79	2,0	1 094	29	5	-4
1,39	9 992	25,18	2,0	9 694	51	65	-64
1,18	7 363	25,38	2,0	7 030	49	42	-38
2,02	2 629	24,56	2,0	2 664	57	23	-26
4,25	5 461	25,77	2,0	9 096	76	131	-78
3,47	4 011	26,07	2,0	6 678	73	84	-31
6,80	1 450	24,77	2,0	2 418	86	47	-47
19,28	1 435	24,41	2,0	2 788	117	112	-131
12,26	726	24,25	2,0	1 324	107	37	-66
25,88	639	24,91	2,0	1 372	130	68	-61
40,42	70	20,36	2,0	92	111	7	-4
100,00	2 101	58,71	2,0	1 451	58	1 282	-1 262
7,12	27 605	26,33	2,0	28 096	53	1 607	-1 553

30/06/2026

(en millions d'euros)

CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	73 724	6 594	59	77 622
dont [0 à < 0,10]	45 953	1 992	94	47 821
dont [0,10 à < 0,15]	27 770	4 602	44	29 800
0,15 à < 0,25	1 834	770	56	2 263
0,25 à < 0,50	26 174	3 298	48	27 767
0,50 à < 0,75	6 253	333	60	6 453
0,75 à < 2,50	17 826	2 858	54	19 372
dont [0,75 à < 1,75]	13 603	1 770	51	14 511
dont [1,75 à < 2,50]	4 223	1 088	59	4 861
2,50 à < 10,00	11 552	1 258	50	12 176
dont [2,50 à < 5,00]	7 205	919	48	7 649
dont [5,00 à < 10,00]	4 348	339	53	4 527
10,00 à < 100,00	3 603	166	53	3 690
dont [10,00 à < 20,00]	1 328	89	49	1 372
dont [20,00 à < 30,00]	1 763	34	77	1 789
dont [30,00 à < 100,00]	512	43	40	529
100,00 (défaut)	3 581	104	83	3 668
Sous-total	144 547	15 382	55	153 011
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>				
0 à < 0,15	66 738	1 124	58	67 388
dont [0 à < 0,10]	42 865	731	59	43 294
dont [0,10 à < 0,15]	23 873	393	56	24 094
0,15 à < 0,25	216	11	56	222
0,25 à < 0,50	19 150	330	55	19 331
0,50 à < 0,75	5 136	63	57	5 172
0,75 à < 2,50	11 634	348	55	11 824
dont [0,75 à < 1,75]	8 471	186	53	8 570
dont [1,75 à < 2,50]	3 163	162	56	3 255
2,50 à < 10,00	6 412	111	52	6 470
dont [2,50 à < 5,00]	3 610	77	51	3 650
dont [5,00 à < 10,00]	2 802	34	55	2 820
10,00 à < 100,00	2 305	15	53	2 313
dont [10,00 à < 20,00]	748	7	51	752
dont [20,00 à < 30,00]	1 484	8	55	1 489
dont [30,00 à < 100,00]	73	1	49	73
100,00 (défaut)	1 616	15	54	1 624
Sous-total	113 206	2 018	56	114 344

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,08	2 127 424	15,33	0,0	2 320	3	10	-20
0,05	1 141 008	13,37	0,0	1 028	2	4	-12
0,13	986 416	18,47	0,0	1 292	4	7	-8
0,16	259 387	27,80	0,0	164	7	1	-1
0,34	677 671	20,79	0,0	2 936	11	20	-30
0,55	104 133	16,70	0,0	836	13	6	-19
1,43	603 915	22,99	0,0	4 945	26	63	-109
1,20	365 459	23,63	0,0	3 477	24	41	-73
2,11	238 456	21,09	0,0	1 467	30	21	-35
4,87	339 217	25,58	0,0	5 404	44	150	-230
3,66	186 597	26,84	0,0	3 109	41	76	-102
6,91	152 620	23,46	0,0	2 295	51	74	-128
21,56	112 065	22,75	0,0	2 764	75	184	-232
15,49	39 352	24,45	0,0	897	65	54	-66
23,55	59 645	18,65	0,0	1 486	83	78	-108
30,56	13 068	32,25	0,0	381	72	52	-58
100,00	97 436	54,49	0,0	1 674	46	1 753	-1 473
3,61	4 321 248	19,47	0,0	21 042	14	2 188	-2 114
0,08	434 254	12,88	0,0	1 798	3	7	-10
0,05	296 373	11,95	0,0	813	2	3	-3
0,13	137 881	14,56	0,0	984	4	5	-6
0,15	1 784	15,55	0,0	11	5	0	0
0,32	108 458	15,60	0,0	1 642	8	10	-19
0,55	38 715	14,23	0,0	637	12	4	-16
1,46	60 162	16,96	0,0	2 716	23	29	-75
1,20	43 560	17,45	0,0	1 803	21	18	-46
2,16	16 602	15,65	0,0	912	28	11	-29
4,97	34 184	18,31	0,0	3 065	47	59	-139
3,61	18 853	19,08	0,0	1 535	42	25	-56
6,74	15 331	17,31	0,0	1 529	54	34	-84
20,88	13 313	17,01	0,0	1 861	80	83	-137
14,39	4 199	17,75	0,0	532	71	20	-37
23,67	8 768	15,97	0,0	1 253	84	57	-89
30,62	346	30,56	0,0	76	104	7	-10
100,00	10 568	38,29	0,0	638	39	573	-351
2,40	701 438	14,58	0,0	12 367	11	766	-747

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	7 071	131	53	7 140
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	7 071	131	53	7 140
0,15 à < 0,25	84	3	48	85
0,25 à < 0,50	5 418	115	50	5 476
0,50 à < 0,75	125	5	44	127
0,75 à < 2,50	5 227	146	51	5 301
dont [0,75 à < 1,75]	4 066	103	51	4 118
dont [1,75 à < 2,50]	1 161	43	50	1 183
2,50 à < 10,00	2 457	57	48	2 484
dont [2,50 à < 5,00]	1 475	40	48	1 494
dont [5,00 à < 10,00]	982	17	50	990
10,00 à < 100,00	752	8	49	756
dont [10,00 à < 20,00]	348	5	48	350
dont [20,00 à < 30,00]	333	2	53	334
dont [30,00 à < 100,00]	71	1	49	72
100,00 (défaut)	494	6	53	497
Sous-total	21 628	470	51	21 867
Dont : Non-PME				
0 à < 0,15	59 667	994	58	60 248
dont [0 à < 0,10]	42 865	731	59	43 294
dont [0,10 à < 0,15]	16 802	262	58	16 954
0,15 à < 0,25	132	9	58	137
0,25 à < 0,50	13 731	214	58	13 855
0,50 à < 0,75	5 010	59	59	5 045
0,75 à < 2,50	6 407	202	58	6 523
dont [0,75 à < 1,75]	4 405	83	57	4 452
dont [1,75 à < 2,50]	2 002	119	58	2 072
2,50 à < 10,00	3 955	54	57	3 985
dont [2,50 à < 5,00]	2 135	37	55	2 156
dont [5,00 à < 10,00]	1 820	16	60	1 830
10,00 à < 100,00	1 553	8	56	1 558
dont [10,00 à < 20,00]	400	2	58	401
dont [20,00 à < 30,00]	1 152	6	56	1 155
dont [30,00 à < 100,00]	1	0	0	1
100,00 (défaut)	1 122	9	55	1 127
Sous-total	91 578	1 548	58	92 478

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	38 434	16,01	0,0	266	4	1	-2
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,13	38 434	16,01	0,0	266	4	1	-2
0,15	612	15,48	0,0	3	4	0	0
0,41	24 794	18,55	0,0	535	10	4	-7
0,52	738	17,20	0,0	13	10	0	0
1,36	23 785	19,18	0,0	1 082	20	14	-27
1,13	18 410	19,81	0,0	803	19	9	-17
2,17	5 375	16,98	0,0	279	24	4	-10
5,49	11 432	22,95	0,0	1 160	47	30	-58
3,95	6 738	24,48	0,0	664	44	14	-23
7,82	4 694	20,64	0,0	496	50	16	-35
22,35	4 048	19,74	0,0	506	67	34	-58
15,18	1 875	20,31	0,0	225	64	11	-21
28,12	1 843	16,75	0,0	206	62	16	-27
30,53	330	30,86	0,0	75	104	7	-10
100,00	2 937	39,65	0,0	161	32	185	-117
4,15	106 780	18,87	0,0	3 727	17	268	-270
0,07	395 820	12,51	0,0	1 531	3	6	-8
0,05	296 373	11,95	0,0	813	2	3	-3
0,13	99 447	13,95	0,0	718	4	3	-5
0,15	1 172	15,59	0,0	8	5	0	0
0,29	83 664	14,44	0,0	1 107	8	6	-11
0,55	37 977	14,16	0,0	623	12	4	-16
1,55	36 377	15,15	0,0	1 634	25	15	-48
1,27	25 150	15,27	0,0	1 000	22	9	-29
2,16	11 227	14,89	0,0	634	31	7	-19
4,65	22 752	15,42	0,0	1 905	48	29	-82
3,37	12 115	15,34	0,0	872	40	11	-33
6,16	10 637	15,51	0,0	1 033	56	18	-48
20,16	9 265	15,68	0,0	1 355	87	49	-78
13,70	2 324	15,51	0,0	307	77	9	-16
22,38	6 925	15,74	0,0	1 047	91	41	-62
35,12	16	14,58	0,0	1	88	0	0
100,00	7 631	37,69	0,0	476	42	388	-234
1,99	594 658	13,57	0,0	8 639	9	497	-477

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : Revolving

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	1 085	3 539	36	2 366
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	1 085	3 539	36	2 366
0,15 à < 0,25	225	424	37	380
0,25 à < 0,50	570	786	36	857
0,50 à < 0,75	121	120	36	164
0,75 à < 2,50	614	539	37	812
dont [0,75 à < 1,75]	357	329	37	478
dont [1,75 à < 2,50]	257	210	37	335
2,50 à < 10,00	351	165	37	412
dont [2,50 à < 5,00]	190	107	37	230
dont [5,00 à < 10,00]	160	59	37	182
10,00 à < 100,00	106	20	37	113
dont [10,00 à < 20,00]	41	10	38	45
dont [20,00 à < 30,00]	65	11	37	69
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	39	0
100,00 (défaut)	120	0	42	121
Sous-total	3 192	5 594	36	5 226
Dont : Autre - clientèle de détail				
0 à < 0,15	5 901	1 931	102	7 868
dont [0 à < 0,10]	3 089	1 261	114	4 528
dont [0,10 à < 0,15]	2 813	670	79	3 341
0,15 à < 0,25	1 393	335	80	1 661
0,25 à < 0,50	6 455	2 182	52	7 578
0,50 à < 0,75	996	150	80	1 117
0,75 à < 2,50	5 578	1 971	59	6 735
dont [0,75 à < 1,75]	4 775	1 255	55	5 463
dont [1,75 à < 2,50]	803	716	66	1 272
2,50 à < 10,00	4 790	982	51	5 295
dont [2,50 à < 5,00]	3 404	735	50	3 770
dont [5,00 à < 10,00]	1 386	247	56	1 525
10,00 à < 100,00	1 192	131	55	1 263
dont [10,00 à < 20,00]	539	73	51	576
dont [20,00 à < 30,00]	214	15	118	232
dont [30,00 à < 100,00]	439	43	40	456
100,00 (défaut)	1 845	89	88	1 924
Sous-total	28 150	7 771	68	33 441

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,10	643 797	50,00	0,0	78	3	1	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,10	643 797	50,00	0,0	78	3	1	0
0,17	122 266	50,00	0,0	19	5	0	0
0,35	205 194	50,00	0,0	75	9	1	-1
0,55	24 822	50,00	0,0	21	13	0	0
1,44	195 769	50,00	0,0	212	26	6	-3
1,09	106 703	50,00	0,0	102	21	3	-1
1,93	89 066	50,00	0,0	110	33	3	-2
4,56	82 504	50,00	0,0	243	59	9	-5
3,31	44 700	50,00	0,0	110	48	4	-2
6,14	37 804	50,00	0,0	133	73	6	-3
19,03	22 589	50,00	0,0	152	134	11	-4
15,48	8 654	50,00	0,0	55	123	3	-1
21,31	13 894	50,00	0,0	97	141	7	-3
35,12	41	50,00	0,0	0	160	0	0
100,00	17 936	55,68	0,0	86	71	61	-74
3,44	1 314 877	50,13	0,0	885	17	90	-87
0,09	1 049 373	25,88	0,0	445	6	2	-10
0,06	844 635	26,99	0,0	214	5	1	-9
0,13	204 738	24,38	0,0	230	7	1	-1
0,16	135 337	24,35	0,0	134	8	1	-1
0,38	364 019	30,70	0,0	1 219	16	9	-11
0,53	40 596	23,21	0,0	179	16	1	-2
1,36	347 984	30,34	0,0	2 017	30	28	-31
1,21	215 196	31,02	0,0	1 572	29	21	-25
2,00	132 788	27,41	0,0	445	35	7	-5
4,77	222 529	32,57	0,0	2 096	40	82	-86
3,73	123 044	32,95	0,0	1 463	39	47	-45
7,32	99 485	31,66	0,0	633	42	35	-41
23,03	76 163	30,84	0,0	751	59	90	-91
16,92	26 499	31,22	0,0	310	54	31	-28
23,45	36 983	26,59	0,0	137	59	14	-15
30,55	12 681	32,51	0,0	305	67	45	-48
100,00	68 932	68,10	0,0	950	49	1 119	-1 048
7,78	2 304 933	31,38	0,0	7 791	23	1 332	-1 280

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	1 048	261	55	1 190
dont [0 à < 0,10]	0	0	50	0
dont [0,10 à < 0,15]	1 048	261	55	1 190
0,15 à < 0,25	791	114	46	843
0,25 à < 0,50	4 541	1 628	35	5 106
0,50 à < 0,75	568	66	47	599
0,75 à < 2,50	4 063	962	41	4 460
dont [0,75 à < 1,75]	3 793	885	40	4 149
dont [1,75 à < 2,50]	270	77	54	311
2,50 à < 10,00	4 137	827	42	4 483
dont [2,50 à < 5,00]	3 013	626	42	3 276
dont [5,00 à < 10,00]	1 124	201	41	1 208
10,00 à < 100,00	1 004	110	43	1 052
dont [10,00 à < 20,00]	472	62	43	498
dont [20,00 à < 30,00]	95	6	66	99
dont [30,00 à < 100,00]	437	43	40	454
100,00 (défaut)	1 549	82	87	1 620
Sous-total	17 700	4 050	41	19 353
Dont : Non-PME				
0 à < 0,15	4 854	1 670	109	6 678
dont [0 à < 0,10]	3 089	1 260	114	4 528
dont [0,10 à < 0,15]	1 765	409	94	2 150
0,15 à < 0,25	602	222	98	818
0,25 à < 0,50	1 914	554	101	2 473
0,50 à < 0,75	428	84	106	518
0,75 à < 2,50	1 516	1 009	75	2 275
dont [0,75 à < 1,75]	982	371	90	1 314
dont [1,75 à < 2,50]	534	638	67	961
2,50 à < 10,00	653	155	102	812
dont [2,50 à < 5,00]	392	109	94	495
dont [5,00 à < 10,00]	261	46	121	317
10,00 à < 100,00	187	20	121	212
dont [10,00 à < 20,00]	67	11	94	77
dont [20,00 à < 30,00]	119	9	155	133
dont [30,00 à < 100,00]	2	0	76	2
100,00 (défaut)	296	7	106	304
Sous-total	10 449	3 721	98	14 088

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	43 285	25,65	0,0	71	6	0	-9
0,00	0	0,00	0,0	0	45	0	-8
0,13	43 285	25,65	0,0	71	6	0	0
0,15	11 335	19,90	0,0	45	5	0	-1
0,40	87 843	32,93	0,0	833	16	7	-9
0,52	7 092	21,63	0,0	76	13	1	-1
1,30	73 589	31,81	0,0	1 265	28	19	-24
1,24	66 005	32,31	0,0	1 183	29	17	-22
2,13	7 584	25,21	0,0	82	26	2	-2
4,80	74 737	33,46	0,0	1 754	39	72	-77
3,78	49 966	33,75	0,0	1 261	39	42	-41
7,55	24 771	32,69	0,0	493	41	30	-36
23,71	30 661	31,60	0,0	619	59	79	-80
17,22	12 647	31,81	0,0	266	53	28	-26
25,14	5 514	26,25	0,0	50	51	6	-7
30,53	12 500	32,54	0,0	303	67	45	-48
100,00	35 167	69,12	0,0	848	52	937	-874
11,21	363 709	34,39	0,0	5 511	28	1 114	-1 075
0,08	1 006 088	25,92	0,0	374	6	1	-1
0,06	844 635	26,99	0,0	214	5	1	0
0,13	161 453	23,67	0,0	159	7	1	-1
0,17	124 002	28,94	0,0	90	11	0	0
0,34	276 176	26,11	0,0	386	16	2	-2
0,55	33 504	25,04	0,0	103	20	1	-1
1,47	274 395	27,45	0,0	752	33	9	-7
1,12	149 191	26,96	0,0	389	30	4	-4
1,96	125 204	28,12	0,0	363	38	5	-4
4,59	147 792	27,68	0,0	343	42	10	-9
3,39	73 078	27,63	0,0	202	41	5	-4
6,45	74 714	27,75	0,0	140	44	6	-5
19,67	45 502	27,04	0,0	131	62	11	-11
15,00	13 852	27,40	0,0	44	57	3	-2
22,19	31 469	26,85	0,0	86	65	8	-9
34,42	181	25,14	0,0	1	69	0	0
100,00	33 765	62,64	0,0	103	34	182	-174
3,08	1 941 224	27,25	0,0	2 280	16	218	-205

1

Risque de crédit

(en millions d'euros)

Expositions au bilan brutes initiales

CCF moyen pondéré

Exposition après CCF et après ARC

0 à < 0,15
dont [0 à < 0,10]
dont [0,10 à < 0,15]
0,15 à < 0,25
0,25 à < 0,50
0,50 à < 0,75
0,75 à < 2,50
dont [0,75 à < 1,00]
dont [1,75 à < 2,50]
2,50 à < 10,00
dont [2,50 à < 5,00]
dont [5,00 à < 10,00]
10,00 à < 100,00
dont [10,00 à < 20,00]
dont [20,00 à < 30,00]
dont [30,00 à < 100,00]
100,00 (défaut)
Sous-total

0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0

0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0

0

[illegible]

TOTAL

193 512

25 150

51

206 272

[illegible]

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

[illegible]

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

ENTREPRISES

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	3 006	775	40	3 316
0,25 à < 0,50	8 702	1 675	38	9 332
0,50 à < 0,75	3 702	238	47	3 814
0,75 à < 2,50	16 988	3 270	43	18 406
dont [0,75 à < 1,75]	12 840	2 487	42	13 891
dont [1,75 à < 2,50]	4 147	783	47	4 515
2,50 à < 10,00	10 643	2 199	45	11 624
dont [2,50 à < 5,00]	7 995	1 660	45	8 747
dont [5,00 à < 10,00]	2 648	539	42	2 877
10,00 à < 100,00	2 098	319	44	2 239
dont [10,00 à < 20,00]	1 233	182	44	1 313
dont [20,00 à < 30,00]	764	127	44	820
dont [30,00 à < 100,00]	102	9	42	105
100,00 (défaut)	2 058	273	76	2 265
Sous-total	47 196	8 749	43	50 996
<i>Dont : Financements spécialisés</i>				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,33	1 355	27,51	2,0	896	27	3	-3
0,60	4 873	24,09	2,0	2 743	29	14	-17
1,23	2 098	18,92	2,0	1 112	29	9	-9
2,21	9 930	25,08	2,0	9 255	50	101	-99
1,86	7 286	25,28	2,0	6 755	49	65	-59
3,30	2 644	24,48	2,0	2 500	55	36	-40
6,16	5 702	25,72	2,0	8 604	74	183	-170
5,11	4 133	26,19	2,0	6 183	71	117	-98
9,36	1 569	24,30	2,0	2 422	84	65	-72
24,31	1 443	23,86	2,0	2 519	112	130	-108
15,52	730	23,84	2,0	1 379	105	49	-44
36,30	631	24,23	2,0	1 018	124	72	-60
40,42	82	21,13	2,0	122	115	9	-4
156,86	2 024	57,37	2,0	1 239	55	1 844	-1 599
10,46	27 425	26,12	2,0	26 369	52	2 283	-2 005
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	1 176	314	39	1 299
0,25 à < 0,50	5 341	690	41	5 623
0,50 à < 0,75	3 085	193	47	3 177
0,75 à < 2,50	9 888	1 160	47	10 437
dont [0,75 à < 1,75]	7 353	865	45	7 740
dont [1,75 à < 2,50]	2 535	295	55	2 697
2,50 à < 10,00	5 002	613	52	5 322
dont [2,50 à < 5,00]	3 998	496	51	4 250
dont [5,00 à < 10,00]	1 004	118	58	1 072
10,00 à < 100,00	656	71	40	685
dont [10,00 à < 20,00]	337	38	45	354
dont [20,00 à < 30,00]	319	33	35	331
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	1 205	113	73	1 288
Sous-total	26 354	3 154	47	27 830
Dont : autres				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	3 006	775	40	3 316
0,25 à < 0,50	8 702	1 675	38	9 332
0,50 à < 0,75	3 702	238	47	3 814
0,75 à < 2,50	16 988	3 270	43	18 406
dont [0,75 à < 1,75]	12 840	2 487	42	13 891
dont [1,75 à < 2,50]	4 147	783	47	4 515
2,50 à < 10,00	10 643	2 199	45	11 624
dont [2,50 à < 5,00]	7 995	1 660	45	8 747
dont [5,00 à < 10,00]	2 648	539	42	2 877
10,00 à < 100,00	2 098	319	44	2 239
dont [10,00 à < 20,00]	1 233	182	44	1 313
dont [20,00 à < 30,00]	764	127	44	820
dont [30,00 à < 100,00]	102	9	42	105
100,00 (défaut)	2 058	273	76	2 265
Sous-total	47 196	8 749	43	50 996

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	820	28,07	2,0	290	22	1	-1
0,36	3 584	23,15	2,0	1 370	24	5	-5
0,67	1 799	18,85	2,0	890	28	4	-4
1,45	6 418	25,40	2,0	4 753	46	38	-37
1,22	4 770	25,57	2,0	3 381	44	24	-21
2,10	1 648	24,93	2,0	1 372	51	14	-16
4,10	3 216	26,19	2,0	3 385	64	56	-58
3,39	2 389	26,67	2,0	2 632	62	38	-36
6,91	827	24,29	2,0	753	70	18	-22
18,96	697	24,37	2,0	654	95	32	-33
12,10	337	24,61	2,0	306	86	11	-13
26,31	360	24,12	2,0	347	105	21	-20
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	1 382	52,63	2,0	706	55	628	-513
6,58	17 916	25,71	2,0	12 048	43	764	-651
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 355	27,51	2,0	896	27	2	-2
0,38	4 873	24,09	2,0	2 743	29	9	-12
0,67	2 098	18,92	2,0	1 112	29	5	-5
1,39	9 930	25,08	2,0	9 255	50	63	-62
1,18	7 286	25,28	2,0	6 755	49	41	-38
2,05	2 644	24,48	2,0	2 500	55	22	-24
4,28	5 702	25,72	2,0	8 604	74	126	-112
3,46	4 133	26,19	2,0	6 183	71	79	-62
6,79	1 569	24,30	2,0	2 422	84	47	-50
18,51	1 443	23,86	2,0	2 519	112	99	-75
12,26	730	23,84	2,0	1 379	105	38	-31
25,69	631	24,23	2,0	1 018	124	51	-40
40,42	82	21,13	2,0	122	115	9	-4
100,00	2 024	57,37	2,0	1 239	55	1 215	-1 086
6,87	27 425	26,12	2,0	26 369	52	1 520	-1 354

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	0 à < 0,15	72 683	6 214	56	76 165
	dont [0 à < 0,10]	45 323	1 818	91	46 976
	dont [0,10 à < 0,15]	27 360	4 395	42	29 189
	0,15 à < 0,25	1 817	717	53	2 197
	0,25 à < 0,50	25 836	3 115	47	27 289
	0,50 à < 0,75	6 178	315	56	6 353
	0,75 à < 2,50	17 771	2 841	53	19 268
	dont [0,75 à < 1,75]	13 582	1 764	49	14 451
	dont [1,75 à < 2,50]	4 189	1 078	58	4 817
	2,50 à < 10,00	11 637	1 279	47	12 243
	dont [2,50 à < 5,00]	7 215	923	46	7 643
	dont [5,00 à < 10,00]	4 423	356	50	4 600
	10,00 à < 100,00	3 649	241	37	3 738
	dont [10,00 à < 20,00]	1 361	155	29	1 405
	dont [20,00 à < 30,00]	1 762	40	72	1 791
	dont [30,00 à < 100,00]	526	46	36	542
	100,00 (défaut)	3 427	97	84	3 508
	Sous-total	142 999	14 818	52	150 762
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	0 à < 0,15	65 478	1 001	57	66 045
	dont [0 à < 0,10]	42 064	635	58	42 429
	dont [0,10 à < 0,15]	23 415	366	55	23 616
	0,15 à < 0,25	208	11	56	214
	0,25 à < 0,50	18 989	330	53	19 164
	0,50 à < 0,75	5 083	63	56	5 118
	0,75 à < 2,50	11 799	388	53	12 004
	dont [0,75 à < 1,75]	8 512	216	51	8 621
	dont [1,75 à < 2,50]	3 287	172	56	3 383
	2,50 à < 10,00	6 352	104	50	6 404
	dont [2,50 à < 5,00]	3 590	70	50	3 624
	dont [5,00 à < 10,00]	2 763	34	50	2 780
	10,00 à < 100,00	2 318	17	52	2 327
	dont [10,00 à < 20,00]	757	6	51	760
	dont [20,00 à < 30,00]	1 485	9	55	1 490
	dont [30,00 à < 100,00]	76	1	40	77
	100,00 (défaut)	1 496	12	54	1 503
	Sous-total	111 723	1 927	55	112 780

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,09	2 090 352	15,38	0,0	2 288	3	10	-23
0,06	1 121 748	13,46	0,0	1 016	2	4	-16
0,13	968 604	18,48	0,0	1 272	4	7	-7
0,16	256 803	27,81	0,0	159	7	1	-1
0,34	681 209	20,73	0,0	2 876	11	20	-27
0,55	104 497	16,80	0,0	829	13	6	-16
1,42	607 074	22,71	0,0	4 855	25	61	-106
1,20	372 368	23,54	0,0	3 449	24	41	-70
2,10	234 706	20,24	0,0	1 406	29	20	-35
4,90	347 594	25,78	0,0	5 457	45	153	-232
3,69	189 132	26,90	0,0	3 114	41	76	-102
6,91	158 462	23,92	0,0	2 343	51	77	-130
21,54	115 589	23,03	0,0	2 828	76	189	-224
15,56	41 220	24,59	0,0	921	66	56	-68
23,50	60 718	18,90	0,0	1 510	84	79	-104
30,54	13 651	32,63	0,0	398	73	54	-52
100,00	95 095	51,69	0,0	1 500	43	1 702	-1 450
3,57	4 298 213	19,41	0,0	20 792	14	2 142	-2 079
0,09	424 871	12,97	0,0	1 776	3	7	-9
0,06	289 420	12,05	0,0	804	2	3	-3
0,13	135 451	14,63	0,0	972	4	4	-6
0,16	1 697	15,44	0,0	11	5	0	0
0,32	107 874	15,66	0,0	1 635	9	10	-18
0,55	38 332	14,38	0,0	636	12	4	-14
1,46	60 655	16,91	0,0	2 754	23	29	-76
1,19	43 239	17,46	0,0	1 814	21	18	-47
2,14	17 416	15,52	0,0	940	28	11	-29
4,98	33 580	18,42	0,0	3 055	48	59	-140
3,64	18 353	19,09	0,0	1 525	42	25	-56
6,71	15 227	17,54	0,0	1 531	55	33	-84
20,82	13 215	17,09	0,0	1 892	81	84	-138
14,34	4 124	17,49	0,0	536	71	20	-38
23,61	8 743	16,16	0,0	1 273	85	57	-90
30,57	348	31,13	0,0	83	108	7	-11
100,00	10 074	38,91	0,0	581	39	541	-336
2,33	690 298	14,66	0,0	12 341	11	734	-732

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	6 657	112	51	6 715
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	6 657	112	51	6 715
0,15 à < 0,25	82	1	46	82
0,25 à < 0,50	5 301	112	48	5 355
0,50 à < 0,75	112	4	41	114
0,75 à < 2,50	5 137	148	49	5 210
dont [0,75 à < 1,75]	3 989	111	48	4 042
dont [1,75 à < 2,50]	1 148	37	51	1 167
2,50 à < 10,00	2 467	65	46	2 497
dont [2,50 à < 5,00]	1 515	44	46	1 535
dont [5,00 à < 10,00]	951	22	46	961
10,00 à < 100,00	751	8	47	754
dont [10,00 à < 20,00]	349	4	47	351
dont [20,00 à < 30,00]	326	3	51	327
dont [30,00 à < 100,00]	76	1	40	76
100,00 (défaut)	466	5	52	468
Sous-total	20 972	457	49	21 194
Dont : Non-PME				
0 à < 0,15	58 821	889	57	59 330
dont [0 à < 0,10]	42 064	635	58	42 429
dont [0,10 à < 0,15]	16 757	254	57	16 901
0,15 à < 0,25	127	10	57	132
0,25 à < 0,50	13 688	218	56	13 809
0,50 à < 0,75	4 970	59	58	5 004
0,75 à < 2,50	6 661	240	56	6 795
dont [0,75 à < 1,75]	4 523	105	53	4 579
dont [1,75 à < 2,50]	2 138	134	57	2 215
2,50 à < 10,00	3 885	39	57	3 907
dont [2,50 à < 5,00]	2 074	26	56	2 089
dont [5,00 à < 10,00]	1 811	13	57	1 818
10,00 à < 100,00	1 568	9	57	1 573
dont [10,00 à < 20,00]	407	3	58	409
dont [20,00 à < 30,00]	1 160	6	57	1 163
dont [30,00 à < 100,00]	1	0	0	1
100,00 (défaut)	1 031	8	56	1 035
Sous-total	90 751	1 470	57	91 586

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	36 472	16,09	0,0	252	4	1	-2
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,13	36 472	16,09	0,0	252	4	1	-2
0,15	563	15,44	0,0	3	4	0	0
0,41	24 244	18,54	0,0	523	10	4	-8
0,52	727	17,74	0,0	12	11	0	0
1,36	23 593	19,12	0,0	1 062	20	14	-29
1,13	18 211	19,72	0,0	786	19	9	-18
2,17	5 382	17,06	0,0	276	24	4	-11
5,44	11 324	22,98	0,0	1 165	47	30	-60
3,96	6 780	24,13	0,0	670	44	14	-25
7,80	4 544	21,14	0,0	495	52	16	-35
22,25	3 996	19,53	0,0	502	67	33	-60
15,07	1 837	19,48	0,0	217	62	11	-22
28,02	1 822	16,83	0,0	202	62	15	-28
30,53	337	31,29	0,0	83	109	7	-11
100,00	2 830	40,09	0,0	150	32	176	-114
4,12	103 749	18,92	0,0	3 669	17	259	-273
0,08	388 399	12,62	0,0	1 525	3	6	-7
0,06	289 420	12,05	0,0	804	2	3	-3
0,13	98 979	14,05	0,0	721	4	3	-4
0,16	1 134	15,44	0,0	7	5	0	0
0,29	83 630	14,55	0,0	1 112	8	6	-10
0,55	37 605	14,30	0,0	624	12	4	-14
1,54	37 062	15,22	0,0	1 692	25	16	-47
1,25	25 028	15,47	0,0	1 027	22	9	-29
2,13	12 034	14,71	0,0	665	30	7	-18
4,68	22 256	15,50	0,0	1 890	48	29	-81
3,41	11 573	15,38	0,0	855	41	11	-32
6,13	10 683	15,64	0,0	1 036	57	18	-49
20,13	9 219	15,92	0,0	1 390	88	51	-78
13,71	2 287	15,78	0,0	319	78	9	-16
22,37	6 921	15,97	0,0	1 071	92	42	-62
35,12	11	14,22	0,0	1	85	0	0
100,00	7 244	38,38	0,0	431	42	364	-222
1,92	586 549	13,67	0,0	8 672	9	475	-459

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : Revolving

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	1 128	3 415	34	2 291
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	1 128	3 415	34	2 291
0,15 à < 0,25	228	412	34	369
0,25 à < 0,50	599	777	34	865
0,50 à < 0,75	126	121	34	168
0,75 à < 2,50	624	522	35	805
dont [0,75 à < 1,75]	358	320	34	469
dont [1,75 à < 2,50]	266	202	35	336
2,50 à < 10,00	358	166	35	415
dont [2,50 à < 5,00]	191	105	34	227
dont [5,00 à < 10,00]	167	61	35	188
10,00 à < 100,00	111	21	35	118
dont [10,00 à < 20,00]	43	9	35	46
dont [20,00 à < 30,00]	68	11	34	72
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	113	0	37	113
Sous-total	3 287	5 434	34	5 145
Dont : Autre - clientèle de détail				
0 à < 0,15	6 077	1 797	97	7 829
dont [0 à < 0,10]	3 259	1 183	109	4 547
dont [0,10 à < 0,15]	2 818	614	76	3 282
0,15 à < 0,25	1 381	294	79	1 613
0,25 à < 0,50	6 248	2 008	50	7 260
0,50 à < 0,75	969	131	75	1 067
0,75 à < 2,50	5 348	1 931	58	6 459
dont [0,75 à < 1,75]	4 712	1 227	53	5 361
dont [1,75 à < 2,50]	636	704	66	1 098
2,50 à < 10,00	4 927	1 009	49	5 424
dont [2,50 à < 5,00]	3 434	748	48	3 792
dont [5,00 à < 10,00]	1 493	261	53	1 632
10,00 à < 100,00	1 219	203	36	1 293
dont [10,00 à < 20,00]	562	139	27	599
dont [20,00 à < 30,00]	209	19	102	228
dont [30,00 à < 100,00]	449	45	36	465
100,00 (défaut)	1 818	84	88	1 892
Sous-total	27 988	7 457	65	32 837

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,10	629 378	50,00	0,0	75	3	1	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,10	629 378	50,00	0,0	75	3	1	0
0,17	121 255	50,00	0,0	18	5	0	0
0,35	209 626	50,00	0,0	76	9	2	-1
0,55	25 340	50,00	0,0	21	13	0	0
1,43	202 115	50,00	0,0	210	26	6	-3
1,08	111 807	50,00	0,0	100	21	3	-1
1,93	90 308	50,00	0,0	110	33	3	-1
4,62	83 311	50,00	0,0	247	59	10	-5
3,34	45 075	50,00	0,0	110	48	4	-2
6,16	38 236	50,00	0,0	137	73	6	-3
19,08	22 862	50,00	0,0	159	134	11	-4
15,54	8 781	50,00	0,0	56	123	4	-1
21,29	14 033	50,00	0,0	102	141	8	-3
35,12	48	50,00	0,0	0	160	0	0
100,00	16 666	55,86	0,0	80	71	57	-70
3,37	1 310 553	50,13	0,0	886	17	87	-83
0,09	1 036 103	25,58	0,0	436	6	2	-14
0,06	832 328	26,58	0,0	212	5	1	-13
0,13	203 775	24,20	0,0	225	7	1	-1
0,16	133 851	24,38	0,0	130	8	1	-1
0,38	363 709	30,62	0,0	1 165	16	8	-9
0,53	40 825	23,19	0,0	171	16	1	-2
1,35	344 304	30,08	0,0	1 891	29	26	-27
1,21	217 322	30,99	0,0	1 536	29	20	-22
2,01	126 982	25,65	0,0	355	32	6	-5
4,83	230 703	32,62	0,0	2 155	40	85	-87
3,75	125 704	32,99	0,0	1 480	39	47	-44
7,35	104 999	31,77	0,0	675	41	38	-44
23,07	79 512	31,26	0,0	777	60	94	-81
17,11	28 315	31,65	0,0	328	55	33	-28
23,52	37 942	26,92	0,0	135	59	14	-11
30,54	13 255	32,87	0,0	314	67	47	-41
100,00	68 355	61,60	0,0	839	44	1 104	-1 043
7,86	2 297 362	30,91	0,0	7 565	23	1 321	-1 264

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	1 037	246	52	1 166
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	1 037	246	52	1 166
0,15 à < 0,25	795	87	45	834
0,25 à < 0,50	4 336	1 458	33	4 820
0,50 à < 0,75	533	64	46	562
0,75 à < 2,50	4 079	927	40	4 449
dont [0,75 à < 1,75]	3 805	853	39	4 137
dont [1,75 à < 2,50]	274	74	52	312
2,50 à < 10,00	4 252	861	40	4 596
dont [2,50 à < 5,00]	2 992	645	40	3 250
dont [5,00 à < 10,00]	1 260	216	40	1 346
10,00 à < 100,00	1 037	185	27	1 088
dont [10,00 à < 20,00]	491	131	22	520
dont [20,00 à < 30,00]	98	9	61	103
dont [30,00 à < 100,00]	448	45	35	464
100,00 (défaut)	1 512	79	87	1 581
Sous-total	17 581	3 906	39	19 096
Dont : Non-PME				
0 à < 0,15	5 040	1 551	105	6 663
dont [0 à < 0,10]	3 259	1 183	109	4 547
dont [0,10 à < 0,15]	1 781	368	91	2 116
0,15 à < 0,25	586	207	94	779
0,25 à < 0,50	1 912	551	96	2 440
0,50 à < 0,75	437	67	103	505
0,75 à < 2,50	1 269	1 005	74	2 010
dont [0,75 à < 1,75]	907	374	85	1 224
dont [1,75 à < 2,50]	362	630	67	786
2,50 à < 10,00	676	149	103	828
dont [2,50 à < 5,00]	442	104	96	542
dont [5,00 à < 10,00]	233	45	119	286
10,00 à < 100,00	182	18	125	205
dont [10,00 à < 20,00]	71	8	105	79
dont [20,00 à < 30,00]	111	10	142	125
dont [30,00 à < 100,00]	1	0	122	1
100,00 (défaut)	305	6	106	311
Sous-total	10 408	3 551	94	13 741

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	41 707	25,47	0,0	69	6	0	-13
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	-13
0,13	41 707	25,47	0,0	69	6	0	0
0,15	11 396	19,91	0,0	44	5	0	-1
0,40	85 156	32,93	0,0	786	16	6	-7
0,52	6 803	21,79	0,0	72	13	1	-1
1,30	75 207	31,72	0,0	1 256	28	18	-21
1,24	67 699	32,21	0,0	1 174	28	17	-19
2,13	7 508	25,22	0,0	83	26	2	-2
4,89	81 218	33,44	0,0	1 801	39	75	-78
3,79	52 635	33,81	0,0	1 254	39	42	-39
7,56	28 583	32,56	0,0	547	41	33	-39
23,77	32 843	31,92	0,0	648	60	83	-74
17,45	13 977	32,16	0,0	282	54	30	-26
25,19	5 689	26,39	0,0	53	51	7	-6
30,53	13 177	32,88	0,0	313	67	47	-41
100,00	35 192	61,65	0,0	731	46	922	-870
11,24	369 522	33,74	0,0	5 408	28	1 105	-1 064
0,08	994 396	25,60	0,0	367	6	1	-1
0,06	832 328	26,58	0,0	212	5	1	0
0,13	162 068	23,50	0,0	156	7	1	0
0,17	122 455	29,16	0,0	86	11	0	0
0,34	278 553	26,07	0,0	379	16	2	-2
0,55	34 022	24,74	0,0	99	20	1	-1
1,45	269 097	26,46	0,0	635	32	8	-6
1,12	149 623	26,87	0,0	362	30	4	-3
1,96	119 474	25,82	0,0	273	35	4	-3
4,51	149 485	28,04	0,0	354	43	10	-9
3,51	73 069	28,04	0,0	226	42	5	-4
6,39	76 416	28,03	0,0	128	45	5	-5
19,38	46 669	27,72	0,0	129	63	11	-8
14,87	14 338	28,31	0,0	46	58	3	-2
22,14	32 253	27,36	0,0	83	66	7	-5
35,12	78	25,85	0,0	1	71	0	0
100,00	33 163	61,35	0,0	108	35	183	-173
3,17	1 927 840	26,97	0,0	2 157	16	216	-200

Risque de crédit

(en millions d'euros)

ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
	TOTAL		190 195	23 567	49

[illegible]

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Actualisation du tableau 33 bis du Document d'enregistrement universel 2025 page 322

TABLEAU 33 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) – MÉTHODE IRBF

30/06/2026 (en millions d'euros)		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	Échelle de PD				
	0 à < 0,15	34 294	1 360	24	35 833
	dont [0 à < 0,10]	29 462	1 176	24	30 943
	dont [0,10 à < 0,15]	4 832	184	28	4 890
	0,15 à < 0,25	273	130	34	313
	0,25 à < 0,50	223	316	36	329
	0,50 à < 0,75	4	0	0	4
	0,75 à < 2,50	242	150	42	305
	dont [0,75 à < 1,75]	242	150	42	305
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	47	45	34	63
	dont [2,50 à < 5,00]	47	45	34	63
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	31	60	19
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	31	60	19
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	35 085	2 032	88	36 866
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	3 445	11 534	33	6 080
	dont [0 à < 0,10]	1 603	6 637	34	2 663
	dont [0,10 à < 0,15]	1 842	4 897	32	3 417
	0,15 à < 0,25	5 517	8 703	35	8 530
	0,25 à < 0,50	6 905	12 366	35	11 244
	0,50 à < 0,75	5 838	4 703	37	7 589
	0,75 à < 2,50	2 839	2 157	36	3 619
	dont [0,75 à < 1,75]	2 839	2 157	36	3 619
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	2 852	1 182	35	3 271
	dont [2,50 à < 5,00]	2 852	1 182	35	3 271
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	1 295	570	46	1 559
	dont [10,00 à < 20,00]	1 295	570	46	1 559
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	546	101	83	630
	Sous-total	29 238	41 316	32	42 521

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,02	163	44,66	2,0	3 061	9	3	-2
0,01	93	44,40	2,0	979	3	1	-2
0,10	70	46,28	2,0	2 082	43	2	0
0,22	32	47,75	2,0	213	68	0	0
0,42	33	45,28	2,0	291	88	1	0
0,73	1	45,00	2,0	5	110	0	0
0,98	30	45,00	2,0	372	122	1	0
0,98	30	45,00	2,0	372	122	1	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
2,71	22	45,00	2,0	100	160	1	0
2,71	22	45,00	2,0	100	160	1	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
20,67	33	45,00	2,0	53	283	2	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
20,67	33	45,00	2,0	53	283	2	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	4	45,00	2,0	0	0	0	0
0,05	318	44,70	2,0	4 095	11	8	-4
0,09	184	40,17	2,0	1 533	25	2	-158
0,06	84	40,32	2,0	537	20	1	-156
0,11	100	40,06	2,0	996	29	2	-2
0,20	185	40,07	2,0	3 483	41	7	-8
0,33	316	40,05	2,0	5 946	53	15	-21
0,73	254	40,12	2,0	5 522	73	21	-25
1,40	226	40,07	2,0	3 467	96	20	-25
1,40	226	40,07	2,0	3 467	96	20	-25
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
3,91	253	40,01	2,0	4 158	127	51	-57
3,91	253	40,01	2,0	4 158	127	51	-57
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
10,13	92	40,24	2,0	2 791	179	64	-128
10,13	92	40,24	2,0	2 791	179	64	-128
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	60	40,00	2,0	0	0	319	-301
2,54	1 570	40,09	2,0	26 901	63	499	-724

1

Risque de crédit

(en millions d'euros)

Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
---	--	----------------------	--------------------------------------

ACTIONS						
	0 à < 0,15	0	0	0	0	
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0	
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0	
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0	
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0	
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0	
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0	
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0	
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0	
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0	
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0	
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0	
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0	
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0	
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0	
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0	
	100,00 (défaut)	0	0	0	0	
	Sous-total	0	0	0	0	
	TOTAL		64 323	43 348	57	79 387

TOTAL		64 323	43 348	57	79 387
-------	--	--------	--------	----	--------

[illegible]

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	32 343	2 406	21	34 225
	dont [0 à < 0,10]	26 753	2 246	21	28 601
	dont [0,10 à < 0,15]	5 591	161	24	5 624
	0,15 à < 0,25	180	323	37	297
	0,25 à < 0,50	172	102	29	201
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	448	97	42	488
	dont [0,75 à < 1,75]	448	97	42	488
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	47	27	44	59
	dont [2,50 à < 5,00]	47	27	44	59
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	37	59	22
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	37	59	22
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	33 191	2 993	70	35 293
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	3 854	11 897	34	6 477
	dont [0 à < 0,10]	1 754	6 723	35	2 748
	dont [0,10 à < 0,15]	2 100	5 174	31	3 729
	0,15 à < 0,25	4 750	8 590	35	7 720
	0,25 à < 0,50	6 061	11 662	35	10 103
	0,50 à < 0,75	5 888	4 777	37	7 649
	0,75 à < 2,50	2 778	1 769	36	3 411
	dont [0,75 à < 1,75]	2 778	1 769	36	3 411
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	2 558	1 601	37	3 153
	dont [2,50 à < 5,00]	2 558	1 601	37	3 153
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	1 066	706	46	1 389
	dont [10,00 à < 20,00]	1 066	706	46	1 389
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	727	63	77	776
	Sous-total	27 682	41 065	32	40 680

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,02	158	44,40	2,0	3 369	10	3	-4
0,01	94	44,12	2,0	978	3	1	-4
0,10	64	45,82	2,0	2 391	43	3	0
0,22	32	47,58	2,0	202	68	0	0
0,42	33	45,88	2,0	180	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,98	31	46,42	2,0	615	126	2	0
0,98	31	46,42	2,0	615	126	2	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
2,67	21	45,00	2,0	95	159	1	0
2,67	21	45,00	2,0	95	159	1	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
20,67	30	45,00	2,0	63	283	2	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
20,67	30	45,00	2,0	63	283	2	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	2	45,00	2,0	0	0	0	0
0,06	307	44,46	2,0	4 524	13	9	-6
0,09	190	39,45	2,0	1 708	26	2	-188
0,06	100	38,64	2,0	621	23	1	-186
0,11	90	40,04	2,0	1 087	29	2	-2
0,20	176	40,16	2,0	3 163	41	6	-8
0,33	312	40,05	2,0	5 344	53	13	-17
0,73	262	39,98	2,0	5 542	72	21	-27
1,40	222	40,01	2,0	3 261	96	19	-22
1,40	222	40,01	2,0	3 261	96	19	-22
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
3,91	245	40,01	2,0	3 999	127	49	-67
3,91	245	40,01	2,0	3 999	127	49	-67
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
10,13	85	40,00	2,0	2 460	177	56	-95
10,13	85	40,00	2,0	2 460	177	56	-95
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	55	40,00	2,0	0	0	387	-359
2,95	1 547	39,95	2,0	25 477	63	554	-782

Risque de crédit

(en millions d'euros)

Échelle de PD

Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF

Exposition après CCF et après ARC

0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

TOTAL	60 873	44 058	57	75 973
-------	--------	--------	----	--------

[illegible]

Actualisation du tableau 35 du Document d'enregistrement universel 2025 page 328

TABLEAU 35 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 – RWA Mars 2026	94 227	7 538
2 – Montant des actifs	2 595	208
3 – Qualité des actifs	120	10
4 – Mise à jour des modèles	46	4
5 – Méthodologie et politique	0	0
6 – Acquisitions et cessions	0	0
7 – Mouvements de devises	0	0
8 – Autres	0	0
9 – RWA Juin 2026	96 988	7 759

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 – RWA Décembre 2025	92 268	7 381
2 – Montant des actifs	1 927	154
3 – Qualité des actifs	32	3
4 – Mise à jour des modèles	0	0
5 – Méthodologie et politique	0	0
6 – Acquisitions et cessions	0	0
7 – Mouvements de devises	0	0
8 – Autres	0	0
9 – RWA Mars 2026	94 227	7 538

Actualisation du tableau 38 du Document d'enregistrement universel 2025 page 330

TABLEAU 38 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – PROJETS (EU CR10.1)

30/06/2026

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	562	219	50 %	641	334	0
	2,5 ans ou plus	3 254	1 339	70 %	3 760	2 743	15
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	391	104	70 %	431	314	2
	2,5 ans ou plus	2 052	631	90 %	2 299	2 156	18
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	155	16	115 %	160	192	4
	2,5 ans ou plus	400	284	115 %	513	615	14
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	16	1	250 %	16	42	1
	2,5 ans ou plus	25	0	250 %	25	65	2
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	33	4	0 %	36	0	18
	2,5 ans ou plus	105	15	0 %	113	0	30
MOINS DE 2,5 ANS		1 157	343	0 %	1 284	882	26
TOTAL	2,5 ANS OU PLUS	5 837	2 270	0 %	6 711	5 580	80

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	393	160	50 %	450	235	0
	2,5 ans ou plus	3 423	1 128	70 %	3 834	2 796	15
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	191	56	70 %	211	154	1
	2,5 ans ou plus	1 768	679	90 %	2 047	1 919	16
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	132	22	115 %	140	167	4
	2,5 ans ou plus	388	326	115 %	505	605	14
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	3	9	250 %	12	30	1
	2,5 ans ou plus	104	5	250 %	106	277	8
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	11	0	0 %	11	0	5
	2,5 ans ou plus	63	4	0 %	67	0	27
MOINS DE 2,5 ANS		730	247	0 %	824	587	11
TOTAL	2,5 ANS OU PLUS	5 746	2 142	0 %	6 559	5 598	81

Actualisation du tableau 39 du Document d'enregistrement universel 2025 page 331

TABLEAU 39 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – BIENS IMMOBILIERS (EU CR10.2)

30/06/2026

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	592	209	50 %	676	352	0
	2,5 ans ou plus	192	111	70 %	236	172	1
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	47	1	70 %	47	35	0
	2,5 ans ou plus	84	0	90 %	84	79	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	115 %	0	0	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250 %	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	639	211	0 %	723	387	0
	2,5 ANS OU PLUS	276	111	0 %	320	251	2

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	395	279	50 %	506	264	0
	2,5 ans ou plus	89	68	70 %	116	85	0
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	34	2	70 %	35	26	0
	2,5 ans ou plus	105	0	90 %	105	99	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	115 %	0	0	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250 %	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	429	281	0 %	541	289	0
	2,5 ANS OU PLUS	195	68	0 %	222	184	1

Actualisation du tableau 40 du Document d'enregistrement universel 2025 page 332

TABLEAU 40 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – ACTIFS (EU CR10.3)

30/06/2026 (en millions d'euros)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	458	54	50 %	464	242	0
	2,5 ans ou plus	4 892	533	70 %	4 876	3 556	20
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	14	0	70 %	14	10	0
	2,5 ans ou plus	70	7	90 %	72	67	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	1	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	28	0	115 %	25	30	1
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250 %	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	1	0	0 %	1	0	0
	2,5 ans ou plus	36	0	0 %	36	0	7
MOINS DE 2,5 ANS		473	54	0 %	479	252	0
TOTAL	2,5 ANS OU PLUS	5 026	541	0 %	5 008	3 654	27

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	556	174	50 %	601	313	0
	2,5 ans ou plus	4 404	526	70 %	4 373	3 190	17
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	16	0	70 %	16	12	0
	2,5 ans ou plus	109	0	90 %	109	102	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	2	0	115 %	1	2	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	1	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	29	0	250 %	26	67	2
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	47	0	0 %	47	0	23
MOINS DE 2,5 ANS		572	175	0 %	617	325	0
TOTAL	2,5 ANS OU PLUS	4 591	526	0 %	4 556	3 361	44

Actualisation du tableau 41 du Document d'enregistrement universel 2025 page 332

TABLEAU 41 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ : MATIÈRES PREMIÈRES (EUR CR10.4)

Le CIC n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les matières premières.

Actualisation du tableau 42 du Document d'enregistrement universel 2025 page 332

TABLEAU 42 : FINANCEMENT SPÉCIALISÉ : ACTIONS (EUR CR10.5)

Depuis 2025, CIC n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les actions.

1.6 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Actualisation du tableau 43 du Document d'enregistrement universel 2025 page 334

TABEAU 43 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE (EU CCR1)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	74	65	-	1,4	346	195	195	83
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1,4	0	0	-	0
SA-CCR (pour les dérivés)	1 152	1 786	-	1,4	4 132	4 113	4 105	1 536
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	1,4	0	0	0	0
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	25 930	25 930	15 371	396
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	-	-	-	-	30 408	30 238	19 671	2 016

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	57	71	-	1,4	178	178	178	85
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1,4	0	0	-	0
SA-CCR (pour les dérivés)	1 177	1 722	-	1,4	4 097	4 059	4 055	1 590
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	1,4	0	0	0	0
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	20 499	20 499	12 516	262
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	-	-	-	-	24 774	24 736	16 749	1 938

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Actualisation du tableau 45 du Document d'enregistrement universel 2025 page 335

TABEAU 45 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDERATION DE RISQUE (EU CCR3)

Au 30/06/2026 (en millions d'euros)		Pondération											Total
Catégories d'expositions		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)		19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Banques multilatérales de développement		6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Organisations internationales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)		21	224	0	0	113	45	0	39	0	0	0	443
Entreprises		5	0	0	0	1	3	0	5	150	0	0	165
Clientèle de détail		0	0	0	0	0	0	0	26	0	0	0	26
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		52	224	0	0	114	48	0	70	150	0	0	659

Au 31/12/2025 (en millions d'euros)		Pondération											Total
Catégories d'expositions		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)		9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Banques multilatérales de développement		5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Organisations internationales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)		8	243	0	0	88	58	0	62	0	0	0	459
Entreprises		8	0	0	0	0	0	0	0	119	0	0	127
Clientèle de détail		0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	20
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		30	243	0	0	88	58	0	82	119	0	0	620

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Actualisation du tableau 46 du Document d'enregistrement universel 2025 page 336

TABLEAU 46: APPROCHE NI - EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) - MÉTHODE IRBA

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	20	0,2	273	45	2,0	10	50
	0,25 à < 0,50	60	0,4	347	45	2,0	40	68
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	124	1,4	610	45	2,0	109	87
	dont [0,75 à < 1,75]	77	1,2	431	45	2,0	54	70
	dont [1,75 à < 2,50]	47	1,9	179	45	2,0	55	116
	2,50 à < 10,00	574	4,2	478	45	1,0	127	22
	dont [2,50 à < 5,00]	563	4,1	332	45	1,0	107	19
	dont [5,00 à < 10,00]	11	6,8	146	45	2,0	20	172
	10,00 à < 100,00	10	18,8	102	45	2,0	23	232
	dont [10,00 à < 20,00]	5	12,0	65	45	2,0	11	212
	dont [20,00 à < 30,00]	5	26,6	37	45	2,0	12	255
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	3	100,0	34	45	2,0	0	0
	Sous-total	791	3,9	1 844	45	1,0	309	39
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

Dont : Autres								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	20	0,2	273	45	2,0	10	50
	0,25 à < 0,50	60	0,4	347	45	2,0	40	68
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	124	1,4	610	45	2,0	109	87
	dont [0,75 à < 1,75]	77	1,2	431	45	2,0	54	70
	dont [1,75 à < 2,50]	47	1,9	179	45	2,0	55	116
	2,50 à < 10,00	574	4,2	478	45	1,0	127	22
	dont [2,50 à < 5,00]	563	4,1	332	45	1,0	107	19
	dont [5,00 à < 10,00]	11	6,8	146	45	2,0	20	172
	10,00 à < 100,00	10	18,8	102	45	2,0	23	232
	dont [10,00 à < 20,00]	5	12,0	65	45	2,0	11	212
	dont [20,00 à < 30,00]	5	26,6	37	45	2,0	12	255
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	3	100,0	34	45	2,0	0	0
Sous-total	791	3,9	1 844	45	1,0	309	39	
CLIENTELE DE DETAIL								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

Dont : Autre – clientèle de détail								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Dont : PME							
0 à < 0,15		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [0 à < 0,10]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
0,15 à < 0,25		0	0,0	0	0	0,0	0	0
0,25 à < 0,50		0	0,0	0	0	0,0	0	0
0,50 à < 0,75		0	0,0	0	0	0,0	0	0
0,75 à < 2,50		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
2,50 à < 10,00		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
10,00 à < 100,00		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0
100,00 (défaut)		0	0,0	0	0	0,0	0	0
Sous-total		0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ACTIONS								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	TOTAL		791	3,9	1 918	45	1,0	309

31/12/2025 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	38	0,2	274	45	2,0	19	50
	0,25 à < 0,50	73	0,4	360	45	2,0	34	46
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	130	1,3	651	45	2,0	135	104
	dont [0,75 à < 1,75]	99	1,2	462	45	2,0	99	100
	dont [1,75 à < 2,50]	31	1,9	189	45	2,0	36	116
	2,50 à < 10,00	110	4,1	557	45	2,0	158	144
	dont [2,50 à < 5,00]	81	3,2	378	45	2,0	109	134
	dont [5,00 à < 10,00]	29	6,8	179	45	2,0	49	171
	10,00 à < 100,00	22	18,1	112	45	2,0	52	230
	dont [10,00 à < 20,00]	13	12,0	69	45	2,0	28	212
	dont [20,00 à < 30,00]	9	26,6	43	45	2,0	24	255
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	4	100,0	44	45	2,0	0	0
	Sous-total	377	4,0	1 998	45	2,0	397	105
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

Dont : Autres								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	38	0,2	274	45	2,0	19	50
	0,25 à < 0,50	73	0,4	360	45	2,0	34	46
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	130	1,3	651	45	2,0	135	104
	dont [0,75 à < 1,75]	99	1,2	462	45	2,0	99	100
	dont [1,75 à < 2,50]	31	1,9	189	45	2,0	36	116
	2,50 à < 10,00	110	4,1	557	45	2,0	158	144
	dont [2,50 à < 5,00]	81	3,2	378	45	2,0	109	134
	dont [5,00 à < 10,00]	29	6,8	179	45	2,0	49	171
	10,00 à < 100,00	22	18,1	112	45	2,0	52	230
	dont [10,00 à < 20,00]	13	12,0	69	45	2,0	28	212
	dont [20,00 à < 30,00]	9	26,6	43	45	2,0	24	255
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	4	100,0	44	45	2,0	0	0
Sous-total	377	4,0	1 998	45	2,0	397	105	
CLIENTELE DE DÉTAIL								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Dont : PME								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
Dont : Non-PME								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
Dont : Revolving								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0

Dont : Autre – clientèle de détail								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ACTIONS								
0 à < 0,15	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [0 à < 0,10]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
0,15 à < 0,25	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
0,25 à < 0,50	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
0,50 à < 0,75	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
0,75 à < 2,50	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
2,50 à < 10,00	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
10,00 à < 100,00	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
100,00 (défaut)	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
Sous-total	0	0,00	0	0	0,0	0	0	
TOTAL	377	3,99	2 059	45	2,0	397	104	

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Actualisation du tableau 46 bis du Document d'enregistrement universel 2024 page 348

TABLEAU 46 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) IRBF

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne (en %)	Échéance moyenne (en années)	RWA	Densité de RWA
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	8 826	0,06	122	44,79	1	417	5
	dont [0 à < 0,10]	7 830	0,05	103	44,76	1	295	4
	dont [0,10 à < 0,15]	997	0,10	19	45,00	1	121	12
	0,15 à < 0,25	1 499	0,22	15	45,00	1	157	10
	0,25 à < 0,50	630	0,42	10	45,00	1	27	4
	0,50 à < 0,75	0	0,00	0	0,00	0	0	0
	0,75 à < 2,50	443	0,98	2	45,00	0	17	4
	dont [0,75 à < 1,75]	443	0,98	2	45,00	0	17	4
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0,00	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0,00	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0,00	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0,00	0	0	0
	Sous-total	11 398	0,14	149	44,84	1	618	5
ENTREPRISES	0 à < 0,15	5 869	0,05	80	44,56	1	262	4
	dont [0 à < 0,10]	5 720	0,05	43	44,68	1	218	4
	dont [0,10 à < 0,15]	150	0,11	37	40,00	2	43	29
	0,15 à < 0,25	346	0,20	72	40,00	2	141	41
	0,25 à < 0,50	323	0,33	108	40,00	2	170	53
	0,50 à < 0,75	309	0,73	73	43,32	1	79	26
	0,75 à < 2,50	32	1,40	49	40,00	2	31	96
	dont [0,75 à < 1,75]	32	1,40	49	40,00	2	31	96
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0,00	0	0	0
	2,50 à < 10,00	25	3,91	47	40,00	2	33	128
	dont [2,50 à < 5,00]	25	3,91	47	40,00	2	33	128
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	10,00 à < 100,00	4	10,13	18	40,00	2	8	180
	dont [10,00 à < 20,00]	4	10,13	18	40,00	2	8	180
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0,00	0	0	0
	100,00 (défaut)	1	100,00	3	45,00	2	0	0
	Sous-total	6 909	0,15	450	44,02	1	723	10
TOTAL		18 307	0,14	599	44,53	2	1 341	7

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

31/12/2025 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne (en années)	RWA	Densité de RWA
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	7 789	0,05	111	44,90	1,00	311	4
	dont [0 à < 0,10]	7 026	0,05	91	44,89	1,00	217	3
	dont [0,10 à < 0,15]	763	0,10	20	45,00	1,00	94	12
	0,15 à < 0,25	1 008	0,22	16	45,00	1,00	123	12
	0,25 à < 0,50	179	0,42	8	45,00	1,00	29	16
	0,50 à < 0,75	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	0,75 à < 2,50	448	0,98	2	45,00	0,00	9	2
	dont [0,75 à < 1,75]	448	0,98	2	45,00	0,00	9	2
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,00	0	0,00	0,00	0	0
	Sous-total	9 424	0,12	137	44,92	1,00	471	5
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	5 305	0,05	99	44,48	1,0	224	4
	dont [0 à < 0,10]	5 033	0,05	53	44,72	1,0	145	3
	dont [0,10 à < 0,15]	271	0,11	46	40,00	2,0	79	29
	0,15 à < 0,25	286	0,20	66	41,06	2,0	94	33
	0,25 à < 0,50	413	0,33	121	40,00	2,0	218	53
	0,50 à < 0,75	352	0,73	73	42,95	1,0	113	32
	0,75 à < 2,50	33	1,40	52	40,00	2,0	32	96
	dont [0,75 à < 1,75]	33	1,40	52	40,00	2,0	32	96
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,00	0	0,00	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	31	3,91	47	40,00	2,0	39	128
	dont [2,50 à < 5,00]	31	3,91	47	40,00	2,0	39	128
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,00	0	0,00	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	9	10,13	19	40,00	2,0	16	180
	dont [10,00 à < 20,00]	9	10,13	19	40,00	2,0	16	180
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,00	0	0,00	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,00	0	0,00	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	11	100,00	5	45,00	2,0	0	0
	Sous-total	6 440	0,32	482	43,91	1,0	736	11
TOTAL		15 864	0,20	619	44,51	2,0	1 207	8

Actualisation du tableau 47 du Document d'enregistrement universel 2025 page 350

TABLEAU 47: EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)

(en millions d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues		Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels						
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	6 846	4 142	0	5 911	3 101	0
Contrats dérivés sur défaut indiciels	3 732	2 821	0	2 931	2 007	0
Contrats d'échange sur rendement total	0	0	0	0	0	0
Options de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	10 578	6 964	0	8 842	5 108	0
Justes valeurs						
Juste valeur positive (actif)	8	169	0	4	147	0
Juste valeur négative (passif)	-223	-9	0	-205	-2	0

Actualisation du tableau 48 du Document d'enregistrement universel 2025 page 350

TABLEAU 48 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE (EU CCR7)

Le CIC n'utilise pas les modèles internes (méthode IMM) pour le traitement des dérivés et pensions.

Actualisation du tableau 49 du Document d'enregistrement universel 2025 page 350

TABLEAU 49 : EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (EU CCR8)

(en millions d'euros)	30/06/2026		31/12/2025	
	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)	0	21	0	23
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont	252	13	272	14
A. Dérivés de gré à gré	144	11	147	11
B. Dérivés négociés en bourse	20	0	18	0
C. Opérations de financement sur titres	88	2	107	2
D. Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	922	0	909	0
Marge initiale non ségrégée	6	1	16	3
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	3	6	3	6
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)	0	0	0	0
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont	0	0	0	0
A. Dérivés de gré à gré	0	0	0	0
B. Dérivés négociés en bourse	0	0	0	0
C. Opérations de financement sur titres	0	0	0	0
D. Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	0	0	0	0
Marge initiale non ségrégée	0	0	0	0
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0

1.7 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Actualisation du tableau 50 du Document d'enregistrement universel 2025 page 352

TABEAU 50 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (EU CR3)

30/06/2026

	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties			
			Dont expositions garanties par des sûretés *	Dont expositions garanties par des garanties financières	Dont expositions garanties par des dérivés de crédit
(en millions d'euros)					
1 - Prêts et avances	158 130	204 284	187 646	16 639	0
2 - Titres de créance	35 753	0	0	0	0
3 - TOTAL	193 883	204 284	187 646	16 639	0
4 - Dont expositions non performantes	807	4 405	3 188	1 217	0
5 - Dont en défaut	807	4 405	0	0	0

*Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP. Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la

gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

31/12/2025

	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties			
			Dont expositions garanties par des sûretés *	Dont expositions garanties par des garanties financières	Dont expositions garanties par des dérivés de crédit
(en millions d'euros)					
1 - Prêts et avances	154 912	200 867	174 654	26 213	0
2 - Titres de créance	31 148	0	0	0	0
3 - TOTAL	186 060	200 867	174 654	26 213	0
4 - Dont expositions non performantes	753	4 383	2 924	1 459	0
5 - Dont en défaut	753	4 383	0	0	0

*Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP. Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Actualisation du tableau 51 du Document d'enregistrement universel 2025 page 353

TABEAU 51 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (EU CR4)

Au 30/06/2026	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
Catégories d'expositions (en millions d'euros)						
1 – Administrations centrales ou banques centrale	63 894	1 058	64 769	275	642	1 %
2 - Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	17 761	324	18 339	356	139	1 %
EU 2a – Administrations régionales ou locales	405	3	403	1	63	16 %
EU 2b – Entités du secteur public	17 356	321	17 937	355	76	– %
3 – Banques multilatérales de développement	495	0	495	0	0	– %
EU 3a – Organisations internationales	205	0	205	0	0	– %
4 – Établissements	5 807	514	5 764	210	766	13 %
5 – Obligations garanties	0	0	0	0	0	10 %
6 – Entreprises	11 088	2 376	10 056	769	8 675	80 %
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	– %
7 - Expositions sur créances subordonnées et sur actions	6 585	0	6 585	0	15 538	236 %
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	– %
EU 7b – Actions	6 585	0	6 585	0	15 538	236 %
8 – Clientèle de détail	2 745	1 400	2 547	360	1 996	69 %
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	10 374	325	10 324	123	6 866	66 %
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	801	43	801	17	278	34 %
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	4 148	15	4 148	6	1 655	40 %
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	134	20	134	3	68	50 %
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	3 970	45	3 970	17	2 838	71 %
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	1 320	203	1 270	81	2 027	150 %
10 – Expositions en défaut	1 008	238	943	116	1 525	144 %
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	– %
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	355	0	355	0	650	183 %
EU 10c – Autres éléments	1 368	297	1 368	0	1 780	130 %
TOTAL	121 687	6 531	121 750	2 210	38 578	31 %

Le groupe Crédit Mutuel n'utilise par ailleurs pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Au 31/12/2025	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
Catégories d'expositions (en millions d'euros)						
1 – Administrations centrales ou banques centrale	61 307	1 015	63 165	177	411	1 %
2 - Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	17 047	376	17 496	430	72	– %
EU 2a – Administrations régionales ou locales	317	50	311	10	46	14 %
EU 2b – Entités du secteur public	16 731	326	17 185	420	25	– %
3 – Banques multilatérales de développement	347	0	347	0	0	– %
EU 3a – Organisations internationales	226	0	226	0	0	– %
4 – Établissements	5 710	575	5 709	238	1 055	18 %
5 – Obligations garanties	100	0	100	0	20	20 %
6 – Entreprises	12 902	2 071	12 108	636	11 128	87 %
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	– %
7 - Expositions sur créances subordonnées et sur actions	6 396	0	6 396	0	14 605	228 %
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	– %
EU 7b – Actions	6 396	0	6 396	0	14 605	228 %
8 – Clientèle de détail	2 505	1 326	2 407	346	1 869	68 %
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	10 221	288	10 213	113	6 925	67 %
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	758	43	758	17	266	34 %
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	4 164	14	4 164	6	1 717	41 %
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	127	14	127	3	78	60 %
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	3 813	44	3 813	17	2 731	71 %
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	1 358	172	1 351	70	2 132	150 %
10 – Expositions en défaut	1 049	346	973	176	1 652	144 %
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	– %
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	369	0	369	0	643	174 %
EU 10c – Autres éléments	1 259	280	1 259	0	1 647	131 %
TOTAL	119 438	6 277	120 767	2 117	40 027	33 %

Le groupe Crédit Mutuel n'utilise par ailleurs pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

Actualisation du tableau 52 du Document d'enregistrement universel 2025 page 354

TABLEAU 52 : APPROCHE NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC SUR LES RWA (EU CR7)

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour le CIC.

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Actualisation du tableau 53 du Document d'enregistrement universel 2025 page 355

TABEAU 53: EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)

Au 30/06/2026 (en millions d'euros)	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée ⁽¹⁾											Protection de crédit non financée		
	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)						Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)					RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)				
Expositions IRBA														
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
2- Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
4 - Entreprises	54 051	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	30 789	28 405
4.1 - Entreprises – Générales	54 051	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	30 789	28 405
4.2 - Entreprises – Financement spécialisé	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
4.3 - Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
5 - Clientèle de détail	153 022	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	23 616	21 044
5.1 - Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	5 226	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	885	885
5.2 - Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	101 384	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11 391	10 633
5.3 - Clientèle de détail – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
5.4 - Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	46 412	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	11 340	9 527
6 - TOTAL	207 073	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	54 405	49 449

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Au 30/06/2026

(en millions d'euros)

Au 30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée			
	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)					Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)								
	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique-ment)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)		
Expositions IRBF														
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
2 - Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
4 - Institutions	48 264	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	4 713	4 713
5 - Entreprises	63 963	12,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	0,0	38 629	38 629
5.1 - Entreprises – Générales	49 430	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	0,0	27 624	27 624
5.2 - Entreprises – Financement spécialisé	14 532	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11 005	11 005
5.3 - Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
6 - Total	112 227	12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	43 342	43 342

Au 31/12/2025

(en millions d'euros)

Techniques d'atténuation du risque de crédit													Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
Protection de crédit financée ⁽¹⁾													Protection de crédit non financée	
Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)													Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)	
Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)													Partie des expositions couverte par des sûretés réelles (%)	
Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)													Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	
Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)													Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	
Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)													Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	
Partie couverte par des garanties (en %)													Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	
RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique-ment)													RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
Expositions IRBA													Expositions IRBA	
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
2- Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
4 - Entreprises	51 374	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	29 118	26 766
4.1 - Entreprises – Générales	51 374	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	29 118	26 766
4.2 - Entreprises – Financement spécialisé	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
4.3 - Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
5 - Clientèle de détail	150 768	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	23 354	20 793
5.1 - Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	5 145	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	886	886
5.2 - Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	100 016	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11 375	10 625
5.3 - Clientèle de détail – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
5.4 - Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	45 607	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	11 092	9 281
6 - TOTAL	202 142	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	52 472	47 555

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées..

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Techniques
d'atténuation
du risque de crédit
dans le calcul
des RWEA

Techniques d'atténuation du risque de crédit													dans le calcul des RWEA		
Au 31/12/2025	Protection de crédit financée											Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique-ment)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	(en millions d'euros)	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)					Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)					Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)		
		Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)						
Expositions IRBF															
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
2 - Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
4 - Institutions	44 717	14,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	4 995	4 995	
5 - Entreprises	60 441	13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9	0,0	36 565	36 565	
5.1 - Entreprises – Générales	47 120	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9	0,0	26 214	26 214	
5.2 - Entreprises – Financement spécialisé	13 321	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 351	10 351	
5.3 - Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
6 - Total	105 158	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	41 559	41 559	

Actualisation du tableau 54 du Document d'enregistrement universel 2025 page 356

TABEAU 54 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (EU CCR5)

Type de sûreté	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
30/06/2026								
(en millions d'euros)								
Espèces - monnaie nationale	5	999	663	1 335	0	996	0	148
Espèces - autres monnaies	0	137	70	50	0	4	0	11
Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	6 127	0	3 612
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	4 697	0	4 254
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	1 121	0	948
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	2 093	0	2 502
Actions	0	0	0	0	0	1 363	0	10
Autres sûretés	0	0	0	0	0	4 323	187	6 459
TOTAL	5	1 136	733	1 386	0	20 724	187	17 943

Type de sûreté	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
31/12/2025								
(en millions d'euros)								
Espèces - monnaie nationale	23	813	725	1 253	0	776	0	186
Espèces - autres monnaies	9	62	29	78	0	0	0	17
Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	5 934	0	4 772
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	2 481	0	1 991
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	151	0	113
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	2 103	0	2 330
Actions	0	0	0	0	0	1 056	0	15
Autres sûretés	0	0	0	0	0	3 854	187	5 289
TOTAL	32	875	754	1 331	0	16 354	187	14 713

1.8 TITRISATION (EU SECA)

Actualisation du tableau 56 du Document d'enregistrement universel 2025 page 360

TABEAU 56 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (EU SEC1)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques				Synthétiques	Dont TRS	Sous-total
	STS	Dont TRS	Non STS	Dont TRS			
Total des expositions	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques				Classiques			
	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
Total des expositions	0	900	0	900	4 332	7 744	0	12 076
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	3 379	1 723	0	5 102
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	876	497	0	1 373
Cartes de crédit	0	0	0	0	7	18	0	24
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	2 496	1 208	0	3 705
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	900	0	900	953	6 021	0	6 974
Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	4 657	0	4 657
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	17	433	0	450
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	900	0	900	936	931	0	1 867
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur.

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Titrisation (EU SECA)

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques						
	STS	Dont TRS	Non STS	Dont TRS	Synthétiques	Dont TRS	Sous-total
Total des expositions	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques				Classiques			
	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
Total des expositions	0	765	0	765	4 365	6 476	0	10 841
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	3 412	1 018	0	4 430
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	763	259	0	1 022
Cartes de crédit	0	0	0	0	9	0	0	9
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	2 640	759	0	3 400
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	765	0	765	953	5 458	0	6 410
Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	4 342	0	4 342
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	27	320	0	348
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	765	0	765	926	795	0	1 721
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur.

Actualisation du tableau 57 du Document d'enregistrement universel 2025 page 362

TABLEAU 57: EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU SEC2)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS		
Total des expositions	46	3	746	795
Clientèle de détail (total)	46	3	0	49
Prêts hypothécaires résidentiels	42	3	0	45
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	0	0	4
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS		
Total des expositions	49	3	612	664
Clientèle de détail (total)	49	3	0	52
Prêts hypothécaires résidentiels	44	3	0	47
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	5	0	0	5
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

Actualisation du tableau 58 du Document d'enregistrement universel 2025 page 363

TABLEAU 58 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

30/06/2026	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	Pondé-ration ≤ 20 %	Pondé-ration > 20 % et ≤ 50 %	Pondé-ration > 50 % et ≤ 100 %	Pondé-ration > 100 % et ≤ 1250 %	Pondé-ration 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondé-ration 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondé-ration 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondé-ration 1250 %/déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	0	0	900	0	0	0	0	900	0	0	0	826	0	0	0	66	0
Opérations classique	0	0	900	0	0	0	0	900	0	0	0	826	0	0	0	66	0
Titrisation	0	0	900	0	0	0	0	900	0	0	0	826	0	0	0	66	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	900	0	0	0	0	900	0	0	0	826	0	0	0	66	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur.

31/12/2025	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond				
(en millions d'euros)	Pondé- ration ≤ 20 %	Pondé- ration > 20 % et ≤ 50 %	Pondé- ration > 50 % et ≤ 100	Pondé- ration > 100 % et < 1250 %	Pondé- ration 1250 % / déduc- tions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (y compris IAA)	SEC- SA	Pondé- ration 1250 %/ déduc- tions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (y compris IAA)	SEC- SA	Pondé- ration 1250 %/ déduc- tions	SEC- IRBA	SEC- ERBA (y compris IAA)	SEC- SA	Pondé- ration 1250 % / déduc- tions
Total des expositions	0	765	0	0	0	0	0	765	0	0	0	192	0	0	0	15	0
Opérations classique	0	765	0	0	0	0	0	765	0	0	0	192	0	0	0	15	0
Titrisation	0	765	0	0	0	0	0	765	0	0	0	192	0	0	0	15	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	765	0	0	0	0	0	765	0	0	0	192	0	0	0	15	0
Dont STS	0	765	0	0	0	0	0	765	0	0	0	192	0	0	0	15	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur.

Actualisation du tableau 59 du Document d'enregistrement universel 2025 page 364

TABLEAU 59 POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INVESTISSEURS (EU SEC4)

30/06/2026	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond				
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1250 %	Pondération 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	11 410	290	44	316	16	0	9 192	2 884	16	0	1 893	356	0	0	151	28	0
Titrisation classique	11 410	290	44	316	16	0	9 192	2 884	16	0	1 893	356	0	0	151	28	0
Titrisation	11 410	290	44	316	16	0	9 192	2 884	16	0	1 893	356	0	0	151	28	0
Sous-jacent de détail	4 906	194	1	1	0	0	4 427	675	0	0	615	71	0	0	49	6	0
Dont STS	3 364	14	1	1	0	0	2 779	600	0	0	306	60	0	0	24	5	0
Clientèle de gros	6 504	96	43	315	16	0	4 765	2 209	16	0	1 278	285	0	0	102	23	0
Dont STS	953	0	0	0	0	0	17	936	0	0	2	94	0	0	0	8	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2025	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1250 %	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 % / déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	10 241	228	50	311	10	0	8 232	2 599	10	0	1 700	320	0	0	136	26	0
Titrisation classique	10 241	228	50	311	10	0	8 232	2 599	10	0	1 700	320	0	0	136	26	0
Titrisation	10 241	228	50	311	10	0	8 232	2 599	10	0	1 700	320	0	0	136	26	0
Sous-jacent de détail	4 262	166	1	1	0	0	3 830	600	0	0	494	60	0	0	40	5	0
Dont STS	3 373	38	1	1	0	0	2 812	600	0	0	304	60	0	0	24	5	0
Clientèle de gros	5 979	62	49	310	10	0	4 402	1 999	10	0	1 206	260	0	0	96	21	0
Dont STS	953	0	0	0	0	0	27	926	0	0	3	93	0	0	0	7	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Actualisation du tableau 60 du Document d'enregistrement universel 2025 page 365

TABLEAU 60 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT – EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (EU SEC5)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période	
		Dont expositions en défaut		
Total des expositions	900	0	0	0
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	900	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	900	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur.

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période	
		Dont expositions en défaut		
Total des expositions	733	0	0	0
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	733	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	733	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Le CIC n'agit pas en tant qu'initiateur.

1.9 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)

Actualisation du tableau 61 du Document d'enregistrement universel 2025 page 368

TABEAU 61 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)

	30/06/2026		31/12/2025	
	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Produits fermes				
1 – Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 058	85	806	64
2 – Risque sur actions (général et spécifique)	1 400	112	1 736	139
3 – Risque de change	0	0	0	0
4 – Risque sur produits de base	0	0	0	0
Options				
5 – Approche simplifiée	53	4	0	0
6 – Méthode delta-plus	7	1	9	1
7 – Approche par scénario	0	0	0	0
8 – Titrisation (risque spécifique)	95	8	91	7
9 – TOTAL	2 612	209	2 641	211

1.10 RISQUE DE GESTION DE BILAN

1.10.1 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)

Actualisation du tableau 64 du Document d'enregistrement universel 2025 page 372

TABLEAU 64 : RISQUE DE TAUX DANS LE BANKING BOOK (EU IRRBB1)

<i>(en millions d'euros)</i>	EVE		NII	
	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Déplacement parallèle vers le bas (- 200 bp)	810	733	-360	-635
Déplacement parallèle vers le haut (+ 200 bp)	-2 427	-2 033	372	662
Baisse des taux courts	642	515	-	-
Hausse des taux courts	-1 216	-1 058	-	-
Pentification de la courbe	63	148	-	-
Aplatissement de la courbe	-576	-622	-	-
Inflation de 100 bp	-726	-764	-	-
Déplacement parallèle vers le bas (- 225 bp)	768	816	-	-
Déplacement parallèle vers le haut (+ 225 bp)	-2 774	-2 375	-	-
	30/06/2026		31/12/2025	
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	21 745		20 408	

1.10.2 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)

Actualisation du tableau 65 du Document d'enregistrement universel 2025 page 374

TABLEAU 65 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR (EU LIQ1)

(en millions d'euros)		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
		30/09/2025	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026	30/09/2025	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026
ACTIFS DE HAUTE QUALITÉ									
1	TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)	-	-	-	-	49 984	50 254	50 503	51 792
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	118 624	118 305	118 138	117 831	8 298	8 291	8 277	8 218
3	Dépôts stables	67 540	67 681	67 765	67 689	3 377	3 384	3 388	3 384
4	Dépôts moins stables	35 684	35 813	35 884	35 618	4 514	4 521	4 527	4 492
5	Financement de gros non garanti	69 364	69 668	69 423	70 228	38 666	38 910	38 412	38 966
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	13 290	13 121	13 144	13 135	3 117	3 076	3 082	3 076
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	51 934	51 877	51 998	52 361	31 409	31 166	31 050	31 158
8	Créances non garanties	4 139	4 669	4 280	4 732	4 139	4 669	4 280	4 732
9	Financement de gros garanti	0	0	0	0	3 340	2 999	2 633	2 350
10	Exigences supplémentaires	52 744	53 067	53 242	53 659	7 064	7 215	7 470	7 874
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	605	614	710	786	605	614	710	786
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	52 140	52 452	52 531	52 873	6 460	6 601	6 759	7 088
14	Autres obligations de financement contractuel	272	251	302	299	272	251	302	299
15	Autres obligations de financement éventuel	46	628	1 474	2 385	2	124	302	501
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	57 643	57 791	57 396	58 208
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	10 285	9 964	9 115	7 835	5 303	5 289	4 757	3 932
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	20 233	20 353	21 098	21 320	14 511	14 714	15 453	15 718
19	Autres entrées de trésorerie	2 255	2 595	2 960	3 243	1 714	2 036	2 369	2 639
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	-	-	-	-	0	0	0	0
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	32 773	32 911	33 173	32 398	21 527	22 039	22 578	22 289
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	32 773	32 911	33 173	32 398	21 527	22 039	22 578	22 289
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ	-	-	-	-	49 984	50 254	50 503	51 792
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	36 116	35 752	34 817	35 919
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (en %) ⁽¹⁾	-	-	-	-	139 %	142 %	146 %	145 %

(1) Pour chaque date de référence, le ratio moyen est égal au rapport entre la moyenne des coussins de liquidité et la moyenne des sorties nettes de trésorerie sur les 12 mois précédant la date considérée.

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de gestion de bilan

Actualisation du tableau 68 du Document d'enregistrement universel 2025 page 378

TABLEAU 68 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET – NSFR (EU LIQ2)

31/03/2026

31/03/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
(en millions d'euros)		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	21 212	-	-	3 731	24 943
2	Fonds propres	21 212	-	-	3 731	24 943
3	Autres instruments de fonds propres	-	-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	116 851	258	86	108 964
5	Dépôts stables	-	69 585	12	12	66 129
6	Dépôts moins stables	-	47 266	246	75	42 835
7	Financement de gros	-	163 077	19 867	83 120	131 305
8	Dépôts opérationnels	-	12 820	-	-	6 410
9	Autres financements de gros	-	150 258	19 867	83 120	124 896
10	Engagements interdépendants	-	16 150	-	-	-
11	Autres engagements :	1 075	6 950	1 027	2 275	2 788
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	1 075	-	-	-	-
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	6 950	1 027	2 275	2 788
14	Financement stable disponible total	-	-	-	-	268 001
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	2 552
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	795	804	20 066	18 415
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	-	-	-	-
17	Prêts et titres performants :	-	67 544	20 901	218 106	208 972
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	9 257	1 590	599	2 433
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	23 339	2 547	23 706	27 895
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	24 358	10 756	87 689	155 591
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	1 636	1 431	5 274	39 729
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	4 342	4 106	82 343	-
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	2 364	2 226	49 798	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	6 250	1 902	23 768	23 053
25	Actifs interdépendants	-	16 150	-	-	-
26	Autres actifs :	4 063	8 377	27	9 656	14 686
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-	676			575
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-	1 087			1 087
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-	2 300			115
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	8 377	27	9 656	12 910
32	Éléments de hors-bilan	-	56 599	100	74	3 528
33	Financement stable requis total	-	-	-	-	248 153
34	Ratio de financement stable net (en %)	-	-	-	-	108,00 %

RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de gestion de bilan

30/06/2026

(en millions d'euros)

30/06/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
(en millions d'euros)		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	22 435	-	-	3 668	26 103
2	Fonds propres	22 435	-	-	3 668	26 103
3	Autres instruments de fonds propres	-	-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	117 849	263	87	109 879
5	Dépôts stables	-	69 804	11	11	66 335
6	Dépôts moins stables	-	48 045	252	76	43 544
7	Financement de gros	-	169 918	20 976	84 032	132 343
8	Dépôts opérationnels	-	13 003	-	-	6 501
9	Autres financements de gros	-	156 916	20 976	84 032	125 842
10	Engagements interdépendants	-	16 261	-	-	-
11	Autres engagements :	983	6 526	1 308	2 242	2 896
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	983	-	-	-	-
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	6 526	1 308	2 242	2 896
14	Financement stable disponible total	-	-	-	-	271 221
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	2 375
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	831	842	20 612	18 942
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	-	-	-	-
17	Prêts et titres performants :	-	74 528	19 740	222 089	211 190
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	11 260	1 378	351	2 005
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	26 981	3 179	23 804	28 637
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	25 139	10 674	89 543	156 119
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	1 584	1 202	6 117	44 164
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	4 292	4 042	82 223	-
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	2 536	2 381	55 517	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	6 856	468	26 168	24 429
25	Actifs interdépendants	-	16 261	-	-	-
26	Autres actifs :	4 105	8 657	64	9 658	15 335
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-		728		619
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-		1 430		1 430
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-		1 947		97
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	8 657	64	9 658	13 190
32	Éléments de hors-bilan	-	58 785	94	90	3 691
33	Financement stable requis total	-	-	-	-	251 533
34	Ratio de financement stable net (en %)	-	-	-	-	107,83 %

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

1.11 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les éléments de contexte et de méthodologie relatifs aux états de reporting Pilier 3 du CIC ont été décrits au sein du document d'enregistrement universel 2025. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.cic.fr/telechargements/institutionnel/cic/information-reglementee/document-enregistrement-universel-2025.pdf>. Le lecteur est renvoyé à ce document sous réserve des précisions ci-dessous.

« No action letter » de l'EBA du 5 août 2025 – Dans le contexte du projet de mise à jour des états de reporting Pilier 3 et de la refonte des reportings relatifs à la taxonomie induite par le projet de réforme Omnibus, l'EBA a produit une « no action letter »¹ autorisant la non-publication, à compter du 30/06/2025, des informations relatives à la taxonomie européenne et au Green Asset Ratio. Plus spécifiquement, en vertu de ce texte, les modèles 6 à 10 ainsi que les informations des modèles 1 (colonne c) et 4 (colonne c) ne sont pas publiées.

Impact de l'entrée en vigueur de la nomenclature sectorielle NACE 2.1 : depuis le 01/01/2026, la production des états financiers du CIC intègre la nomenclature sectorielle NACE 2.1. Le pilier 3 ESG n'intégrant cette nouvelle nomenclature qu'à compter du 31/12/2026, une grille de correspondance de la NACE 2.1 vers la version 2.0 a été appliquée.

¹<https://www.eba.europa.eu/publications-and-media/press-releases/eba-issues-no-action-letter-application-esg-disclosure-requirements-and-updates-eba-esg-risks>

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

1.11.1 Modèle 1 : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

Actualisation du tableau 75 du Document d'enregistrement universel 2025 page 408

TABLEAU 75 – MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

Secteur/Sous-secteur au 30/06/2026	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
(en millions d'euros)		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	107 154	396		11 535	4 630
2 - A - Agriculture, sylviculture et pêche	4 339	-		716	304
3 - B - Industries extractives	428	123		21	41
4 - B.05 - Extraction de houille et de lignite	0	-		-	-
5 - B.06 - Extraction d'hydrocarbures	42	39		-	-
6 - B.07 - Extraction de minerais métalliques	0	-		-	-
7 - B.08 - Autres industries extractives	204	-		21	15
8 - B.09 - Services de soutien aux industries extractives	181	83		0	26
9 - C - Industrie manufacturière	11 224	33		1 047	651
10 - C.10 - Industries alimentaires	1 792	-		171	135
11 - C.11 - Fabrication de boissons	813	-		163	36
12 - C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0	-		-	-
13 - C.13 - Fabrication de textiles	135	-		20	14
14 - C.14 - Industrie de l'habillement	87	-		21	15
15 - C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	96	-		8	15
16 - C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	412	-		71	22
17 - C.17 - Industrie du papier et du carton	233	-		16	11
18 - C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	205	-		22	24
19 - C.19 - Cokéfaction et raffinage	29	17		12	0
20 - C.20 - Industrie chimique	675	3		84	24
21 - C.21 - Industrie pharmaceutique	347	-		37	10
22 - C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	476	1		53	47
23 - C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	477	-		55	34
24 - C.24 - Métallurgie	251	-		22	17
25 - C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 043	-		95	74
26 - C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	750	-		15	12
27 - C.27 - Fabrication d'équipements électriques	433	12		9	12
28 - C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	732	-		55	31
29 - C.29 - Industrie automobile	501	-		16	23
30 - C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	484	-		28	16
31 - C.31 - Fabrication de meubles	108	-		13	28
32 - C.32 - Autres industries manufacturières	478	-		26	21

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)	Dont émissions financées de catégories 3	Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-2 208	-348	-1 665	23 762 458	16 268 060	7 %	38 386	23 106	36 525	9 137	8,1
-128	-24	-95	1 588 853	512 872	1 %	1 907	1 310	944	178	6,6
-7	0	-6	244 020	165 846	41 %	324	65	26	13	4,7
0	0	0	-	-	0 %	0	0	0	0	0,0
0	0	0	12 653	4 462	0 %	39	0	2	0	3,3
0	0	0	8	7	0 %	0	0	0	0	2,0
-7	0	-6	116 367	47 608	1 %	136	35	22	12	5,0
0	0	0	114 992	113 769	96 %	149	31	2	1	4,7
-304	-24	-252	8 384 316	7 143 085	25 %	7 941	1 853	575	855	3,6
-76	-5	-67	1 809 613	1 623 398	12 %	1 105	404	155	128	4,3
-21	-2	-16	162 421	138 553	4 %	623	64	34	92	2,1
0	0	0	3	-	0 %	0	0	0	0	0,9
-5	0	-5	46 982	38 270	0 %	78	31	11	15	4,7
-8	0	-7	14 860	12 117	1 %	47	11	16	14	6,7
-5	0	-4	32 446	28 052	16 %	57	15	14	10	5,6
-12	-2	-10	106 404	80 816	5 %	225	127	25	34	4,4
-8	0	-7	288 668	219 204	39 %	151	73	4	6	3,9
-9	-1	-8	30 652	22 617	0 %	146	31	14	14	4,9
-1	-1	0	13 582	7 796	2 %	26	3	0	0	2,2
-14	-1	-11	501 662	397 894	47 %	587	63	5	21	2,4
-10	-3	-5	182 452	126 695	50 %	263	48	29	8	3,6
-20	-1	-18	475 681	369 078	36 %	320	114	23	20	3,7
-11	-1	-9	413 774	170 575	25 %	334	106	18	19	3,8
-4	0	-3	160 172	107 483	3 %	171	53	12	15	3,4
-28	-2	-23	1 277 483	1 229 322	12 %	723	196	49	76	3,9
-7	0	-6	523 089	462 805	57 %	566	92	8	84	4,2
-4	0	-3	390 938	330 799	27 %	291	96	9	37	2,8
-15	-1	-12	797 439	730 015	34 %	462	111	25	134	3,2
-11	0	-10	246 815	230 577	23 %	466	23	5	7	1,4
-4	0	-4	349 007	340 007	37 %	398	23	40	22	3,0
-11	0	-10	24 744	17 836	3 %	62	24	14	8	5,5
-9	-1	-6	274 432	229 340	42 %	329	69	40	39	4,2

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Secteur/Sous-secteur au 30/06/2026	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818				
(en millions d'euros)			Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	667	0		34	29
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4 009	106		149	43
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	3 405	68		137	42
36 – D35.11 – Production d'électricité	3 050	64		117	38
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	562	38		11	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	42	0		0	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	875	0		59	30
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	5 447	0		480	367
41 – F.41 – Construction de bâtiments	441	0		31	43
42 – F.42 – Génie civil	1 047	0		18	12
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	3 959	0		431	312
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 955	6		1 142	843
45 – H – Transports et entreposage	8 348	129		386	149
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	3 836	0		290	114
47 – H.50 – Transports par eau	1 704	120		14	13
48 – H.51 – Transports aériens	1 555	-		18	0
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 193	8		61	19
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	60	-		3	3
51 – I – Hébergement et restauration	4 313	-		531	406
52 – L – Activités immobilières	57 217	0		7 005	1 796
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	65 757	7		5 747	2 437
54 – K – Activités financières et d'assurance	13 597	0		1 035	587
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	52 160	7		4 712	1 850
56 – TOTAL	172 911	403		17 282	7 067

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne l) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					Échéance moyenne pondérée
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégories 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
-11	-1	-9	260 997	229 836	34 %	510	77	28	52	4,5
-23	-3	-10	1 724 900	967 316	13 %	1 688	717	1 187	417	8,5
-20	-3	-10	1 258 942	618 188	7 %	1 315	586	1 092	412	9,3
-19	-3	-10	1 215 244	597 230	6 %	1 094	472	1 079	405	10,0
-4	0	0	454 323	346 202	50 %	348	114	95	5	4,4
0	0	0	11 635	2 926	0 %	25	16	0	0	3,7
-17	-2	-13	329 346	206 605	13 %	527	234	88	26	5,1
-169	-17	-140	1 231 722	921 650	3 %	3 279	677	906	585	6,1
-17	-1	-15	164 324	144 710	18 %	211	77	91	61	6,0
-6	0	-4	257 880	207 238	6 %	600	179	188	80	5,8
-145	-15	-121	809 518	569 702	1 %	2 468	421	626	444	6,2
-489	-33	-426	4 394 158	3 506 493	8 %	6 729	2 022	889	1 315	4,4
-81	-10	-56	4 030 372	1 941 137	22 %	4 809	2 189	1 059	291	5,8
-60	-7	-44	1 080 684	533 442	8 %	2 652	778	196	210	4,6
-8	0	-4	1 385 271	734 797	42 %	899	505	295	5	6,0
-2	-1	0	1 287 618	457 624	45 %	730	579	245	2	7,2
-10	-1	-7	270 495	212 813	6 %	481	323	319	69	7,4
-1	0	-1	6 304	2 461	8 %	47	4	4	5	4,8
-185	-21	-151	381 793	298 511	3 %	1 821	1 279	939	273	6,9
-806	-213	-515	1 452 978	604 545	1 %	9 360	12 761	29 912	5 184	10,4
-1 397	-142	-1 120			0 %	30 241	12 017	12 459	11 040	9,1
-305	-32	-222			0 %	7 629	2 929	799	2 241	5,5
-1 092	-110	-898			0 %	22 612	9 088	11 660	8 799	10,1
-3 605	-490	-2 785	23 762 458	16 268 060	7 %	68 627	35 123	48 984	20 178	8,5

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

Émissions de gaz à effet de serre financées : le CIC applique la même méthodologie qu'au 31 décembre 2025, et continue à fiabiliser les différents éléments de son calcul d'émissions de gaz à effet de serre financées. Les évolutions mises en production au premier semestre 2026, tout en fiabilisant certains éléments du calcul, ont un impact non significatif sur les résultats.

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

	a	b	c	d	e
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2025	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
(en millions d'euros)					
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	105 942	342		12 121	4 613
2 - A - Agriculture, sylviculture et pêche	4 302	0		612	275
3 - B - Industries extractives	431	62		23	41
4 - B.05 - Extraction de houille et de lignite	0	0		0	0
5 - B.06 - Extraction d'hydrocarbures	45	43		0	0
6 - B.07 - Extraction de minerais métalliques	7	1		0	0
7 - B.08 - Autres industries extractives	172	0		23	9
8 - B.09 - Services de soutien aux industries extractives	207	17		0	33
9 - C - Industrie manufacturière	11 071	51		958	648
10 - C.10 - Industries alimentaires	1 995	0		154	156
11 - C.11 - Fabrication de boissons	796	0		86	36
12 - C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0	0		0	0
13 - C.13 - Fabrication de textiles	130	0		17	11
14 - C.14 - Industrie de l'habillement	131	0		13	16
15 - C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	87	0		7	6
16 - C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	406	0		75	18
17 - C.17 - Industrie du papier et du carton	202	0		12	10
18 - C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	207	0		21	26
19 - C.19 - Cokéfaction et raffinage	36	8		13	0
20 - C.20 - Industrie chimique	649	2		98	12
21 - C.21 - Industrie pharmaceutique	348	0		44	14
22 - C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	517	2		44	54
23 - C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	453	0		59	33
24 - C.24 - Métallurgie	224	0		20	17
25 - C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 004	0		93	73
26 - C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	628	6		20	10
27 - C.27 - Fabrication d'équipements électriques	310	34		12	10
28 - C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	709	0		42	36
29 - C.29 - Industrie automobile	555	0		19	19
30 - C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	421	0		26	14
31 - C.31 - Fabrication de meubles	120	0		19	31
32 - C.32 - Autres industries manufacturières	458	0		22	19

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise				
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéanc moyenne pondérée
-2 283	-372	-1 714	21 591 508	14 126 251	5 %	38 031	22 884	36 154	8 874	8,0
-117	-21	-88	1 827 834	556 250	1 %	1 930	1 246	968	158	6,7
-5	0	-4	248 241	180 982	46 %	270	114	39	9	4,0
0	0	0	0	0	0 %	0	0	0	0	0,0
0	0	0	15 801	5 062	0 %	43	0	2	0	3,8
0	0	0	9	7	0 %	7	0	0	0	0,1
-5	0	-4	92 711	37 715	1 %	111	43	10	9	3,5
0	0	0	139 720	138 198	94 %	109	71	27	0	4,6
-325	-25	-265	7 743 049	6 658 816	22 %	7 899	1 822	603	747	3,6
-92	-5	-83	1 933 479	1 695 293	14 %	1 209	406	153	227	4,0
-20	-2	-16	161 784	133 110	6 %	677	67	35	16	2,3
0	0	0	12	0	0 %	0	0	0	0	1,6
-5	0	-5	43 539	35 694	0 %	81	26	12	10	4,8
-9	0	-8	26 326	21 793	1 %	92	10	17	13	5,1
-2	0	-2	33 742	29 140	1 %	57	12	15	3	5,4
-11	-2	-9	104 978	78 284	0 %	226	109	42	29	4,5
-7	0	-6	124 645	93 857	27 %	134	54	3	11	3,7
-10	0	-9	32 365	23 373	0 %	148	29	15	14	5,1
-1	-1	0	16 937	9 550	1 %	17	19	0	0	1,6
-7	-1	-4	296 945	213 642	36 %	548	75	9	18	2,9
-15	-5	-8	157 034	105 936	51 %	296	25	18	9	2,7
-22	-1	-20	417 917	299 023	38 %	368	106	24	20	3,3
-11	-1	-9	269 816	133 712	17 %	300	117	17	20	3,7
-4	0	-3	152 461	98 514	2 %	119	78	12	14	4,2
-27	-2	-24	1 141 929	1 097 112	12 %	741	183	50	31	3,8
-7	-1	-5	420 057	372 004	35 %	449	95	7	76	4,5
-5	0	-3	300 718	250 577	25 %	214	79	9	8	2,9
-14	-1	-12	653 886	623 865	41 %	485	81	23	120	2,9
-10	0	-8	551 222	538 632	41 %	519	26	4	6	1,3
-5	0	-4	388 373	379 607	18 %	351	16	43	11	2,7
-12	0	-11	24 985	17 584	3 %	72	23	15	9	5,5
-17	-1	-6	243 012	193 622	33 %	331	49	43	35	4,2

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

	a	b	c	d	e
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2025	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
(en millions d'euros)		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	684	0		41	29
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 566	94		216	68
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	3 217	28		202	68
36 – D35.11 – Production d'électricité	2 373	23		70	63
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	309	66		14	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	40	0		0	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	889	0		76	29
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	7 869	0		908	615
41 – F.41 – Construction de bâtiments	2 648	0		450	293
42 – F.42 – Génie civil	1 087	0		36	11
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	4 134	0		423	311
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	11 827	6		1 193	890
45 – H – Transports et entreposage	7 962	129		371	181
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	3 480	0		284	115
47 – H.50 – Transports par eau	1 650	121		14	16
48 – H.51 – Transports aériens	1 479	0		15	25
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 305	8		55	25
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	48	0		3	1
51 – I – Hébergement et restauration	4 291	0		553	420
52 – L – Activités immobilières	53 734	0		7 211	1 446
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique⁽¹⁾	63 495	7		5 498	2 256
54 – K – Activités financières et d'assurance	13 348	0		1 180	503
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	50 147	7		4 318	1 754
56 – TOTAL	169 437	349		17 619	6 870

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-11	-1	-9	246 887	214 892	26 %	466	135	35	47	4,8
-28	-6	-16	1 234 608	362 974	3 %	985	612	1 396	574	8,9
-27	-5	-16	1 014 926	248 194	3 %	837	510	1 297	573	9,2
-25	-4	-16	987 982	229 824	4 %	604	403	912	454	11,7
-1	0	0	210 813	112 728	8 %	121	89	99	0	6,3
0	0	0	8 869	2 052	0 %	27	13	0	0	2,9
-16	-3	-12	374 381	235 827	15 %	539	236	88	24	5,2
-303	-24	-262	1 260 853	906 577	3 %	4 690	786	1 275	1 119	5,7
-152	-9	-135	308 764	234 078	6 %	1 272	226	501	649	5,7
-6	0	-4	232 127	184 680	7 %	694	151	178	66	5,3
-145	-14	-123	719 962	487 819	0 %	2 724	409	596	405	5,7
-509	-35	-443	4 128 601	3 228 423	7 %	7 463	2 194	963	1 206	4,2
-85	-8	-66	3 236 748	1 347 253	14 %	4 310	2 339	1 035	279	5,7
-59	-6	-46	665 161	271 533	9 %	2 523	645	177	135	4,4
-8	0	-5	1 229 907	573 174	14 %	716	535	395	3	6,2
-2	0	-2	1 047 268	265 638	33 %	482	794	202	1	7,0
-16	-1	-12	290 712	235 527	6 %	557	357	256	135	7,1
-1	0	-1	3 700	1 381	0 %	32	7	5	4	5,6
-194	-21	-161	367 603	286 012	3 %	1 845	1 266	903	276	6,7
-700	-229	-395	1 169 590	363 137	0 %	8 099	12 268	28 885	4 481	10,6
-1 220	-153	-950	0	0	0 %	30 129	11 438	11 849	10 079	8,9
-317	-39	-240	0	0	0 %	7 509	3 139	824	1 876	6,1
-903	-114	-711	0	0	0 %	22 620	8 298	11 025	8 203	9,6
-3 503	-524	-2 664	21 591 508	14 126 251	5 %	68 160	34 321	48 003	18 953	8,3

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

1.11.2 Modèle 2 : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétiques des sûretés

Actualisation du tableau 76 du Document d'enregistrement universel 2025 page 416

TABLEAU 76 – MODÈLE 2 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SÛRETÉS

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
Secteur de la contrepartie au 30/06/2026							
<i>(en millions d'euros)</i>							
1 – Total UE	98 521	13 860	30 220	29 869	12 956	4 768	4 536
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	26 265	4 470	5 716	6 968	3 913	1 833	1 991
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	72 250	9 390	24 505	22 901	9 043	2 934	2 545
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	6	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	49 890	7 546	13 700	15 355	7 279	2 861	3 149
6 – Total non-UE	6 617	3 189	2 574	517	34	15	2
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 888	1 918	1 390	290	12	15	1
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 730	1 271	1 185	227	22	0	1
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	6 098	3 164	2 509	400	24	0	1

h	i	j	k	l	m	n	o	p
Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)								Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés
								Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
A	B	C	D	E	F	G		
2 271	3 229	13 601	19 665	12 444	4 926	3 477	38 909	94 %
379	701	1 416	1 685	1 044	464	615	19 962	93 %
1 892	2 529	12 185	17 980	11 400	4 462	2 863	18 940	95 %
0	0	0	0	0	0	0	6	0 %
0	0	0	0	0	0	0	36 596	100 %
0	0	0	0	0	0	0	6 617	96 %
0	0	0	0	0	0	0	3 888	93 %
0	0	0	0	0	0	0	2 730	99 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
0	0	0	0	0	0	0	0	100 %

Le CIC publie la valeur comptable brute des prêts garantis en fonction de l'information disponible concernant les diagnostics de performance énergétique des sûretés. La collecte des diagnostics de performance énergétique se base notamment sur deux méthodologies distinctes, à savoir, la collecte à l'octroi du crédit ou la collecte auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Des travaux menés au 1er semestre 2026 ont permis de fiabiliser et d'automatiser le processus de récupération des DPE pour les crédits en cours.

La baisse du stock de DPE F et G intègre les dernières évolutions réglementaires entrées en vigueur au 01/01/2026.

1 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
Secteur de la contrepartie au 31/12/2025	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
(en millions d'euros)	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
1 – Total UE	97 976	11 901	27 633	31 244	12 468	4 976	7 007
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	25 974	3 662	5 071	6 573	4 162	2 144	2 802
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	71 998	8 239	22 563	24 671	8 306	2 832	4 205
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	4	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	65 139	7 824	20 268	23 086	7 715	2 576	3 670
6 – Total non-UE	6 505	0	54	70	26	5	2
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 730	0	54	70	26	5	1
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 775	0	0	0	0	0	0
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	0	0	0	0	0	0	0

h	i	j	k	l	m	n	o	p
Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)								Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés
A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
2 380	2 533	11 442	20 692	12 214	5 488	6 876	36 352	92 %
367	371	1 147	1 596	1 597	1 124	2 449	17 323	91 %
2 012	2 162	10 295	19 096	10 617	4 365	4 427	19 024	94 %
0	0	0	0	0	0	0	4	0 %
0	0	0	0	0	0	0	33 604	100 %
0	0	0	0	0	0	0	6 505	2 %
0	0	0	0	0	0	0	3 730	4 %
0	0	0	0	0	0	0	2 775	0 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %

1.11.3 Modèle 3 : Paramètres d'alignement

Actualisation du tableau 77 du Document d'enregistrement universel 2025 page 418

TABLEAU 77 – MODÈLE 3 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PARAMÈTRES D'ALIGNEMENT

a	b	c	d	e	f	g
Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR) - au 30/06/2026	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %	Cible (année de référence + 3 ans)
1 - Électricité	NACE 3511	3 421	0,066 kgCO ₂ /kWh produit	2024	-65 %	0,08
2 - Combustion de combustibles fossiles	0610 : Extraction de pétrole brut, 0620 : Extraction de gaz naturel, 0910 : Activité de soutien à l'extraction d'hydrocarbures, 3521 : Production de combustibles gazeux, 1910 : Cokéfaction, 1920 : Raffinage du pétrole 5210 : Entreposage et stockage 8292 : Activités de conditionnement, en lien avec le secteur. Les activités de distribution et commerce ne sont pas couvertes par l'engagement. Les producteurs de bio méthane, qui portent généralement le code NACE 3521 (Production de combustibles gazeux) sont exclus du périmètre.	355	Objectif en valeur absolue			
3 - Industrie automobile	NACE 2910 : Constructeurs automobiles de véhicules légers. Exclusion des équipementiers, constructeurs de véhicules lourds et véhicules spéciaux, constructeurs de motos, garages et activités de commerce et location de véhicules	435	88,7 gCO ₂ /p.km	2024	45 %	67
4 - Transport aérien	Transport aérien de fret et passager pour l'aviation commerciale : NACE 5110 / 5121 / 6491 / 7735	2 222	72,9 gCO ₂ e/pkm en TTW	2024	-14 %	71
5 - Transport maritime	Transport maritime de fret : NACE 5010 / 5020 / 6491 / 7734	1 737	5,05 gCO ₂ e/tkm en TTW	2024	5 %	3,0
6 - Production de ciment	NACE 2351	49	629 kgCO ₂ /T de ciment produit	2024	35 %	566
7 - Production d'acier	NACE 2410 : uniquement les producteurs, pas les acteurs de la première transformation	3	394 kgCO ₂ /T d'acier	2024	-69 %	1 456
8 - Production d'aluminium	NACE 2442 : uniquement les producteurs, pas les acteurs de la première transformation	51	1719 kgCO ₂ /T d'aluminium	2024	-53 %	4 970

Les éléments retranscrits dans ce tableau sont basés sur les engagements stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pris notamment dans le contexte de son appartenance à la Net Zero Banking Alliance (NZBA). A noter que les encours de plusieurs filiales étrangères (TARGOBANK et sa filiale OLB, Banque de Luxembourg, CIC Suisse) n'entrent pas dans le périmètre de ces engagements stratégiques, et ne sont donc pas inclus dans ce tableau.

Les émissions de gaz à effet de serre de nos contreparties étant publiées par ces dernières sur base annuelle, la fréquence de mise à jour des trajectoires d'alignement de nos portefeuilles NZBA est également annuelle. Par conséquent, les données publiées dans les colonnes d à g sont strictement identiques à celles de la publication à fin 2025. Seule la valeur brute comptable des portefeuilles (colonne c) a été mise à jour au 30 juin 2026. Le lecteur est renvoyé au Document d'Enregistrement Universel 2025 pour une vision comparée sur la valeur brute comptable des encours au 31 décembre 2025.

1.11.4 Modèle 4 : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

Actualisation du tableau 78 du Document d'enregistrement universel 2025 page 420

**TABLEAU 78 – MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEUR DU RISQUE DE TRANSITION
POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES
À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE****Au 30/06/2026**

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
0	0 %		0,0	0

*(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.***Au 31/12/2025**

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
2	0,001 %		0,0	1

(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

1.11.5 Modèle 5 : Expositions soumises à un risque physique

Actualisation du tableau 79 du Document d'enregistrement universel 2025 page 420

TABLEAU 79 – MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
	Ventilation par tranche d'échéance					Échéance moyenne pondérée
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans		
France au 30/06/2026						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	4 269	213	146	110	9	7
2 – B – Industries extractives	147	10	2	3	9	3
3 – C – Industrie manufacturière	8 194	394	143	46	74	4
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 256	27	44	60	0	9
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	704	32	23	5	1	5
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	4 782	292	85	83	51	6
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 859	421	144	84	83	5
8 – H – Transports et entreposage	3 605	186	62	37	14	5
9 – L – Activités immobilières	49 800	757	1 173	2 761	262	10
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	71 202	367	991	3 484	1 846	15
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	24 993	248	718	1 379	37	10
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0

Valeur comptable brute (en millions d'euros)								
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
62	366	50	68	17	-9	-2	-6	
10	14	0	6	7	-3	0	-3	
198	398	60	72	67	-34	-2	-31	
12	104	15	16	2	-2	0	-1	
13	45	2	6	1	0	0	0	
228	265	18	54	40	-20	-2	-17	
317	392	22	82	90	-50	-2	-46	
133	157	9	43	14	-8	-1	-5	
2 339	2 476	140	624	99	-60	-19	-33	
2 983	3 442	263	522	66	-31	-11	-18	
1 052	1 251	78	303	64	-33	-10	-19	
0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	

Autres pays de l'Union Européenne au 30/06/2026	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
	Ventilation par tranche d'échéance					Échéance moyenne pondérée
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans		
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	18	-	-	-	-	4
2 – B – Industries extractives	28	-	-	-	-	-
3 – C – Industrie manufacturière	810	8	4	1	-	4
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	238	1	12	-	-	7
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	31	-	-	-	-	-
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	304	46	-	-	-	1
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	326	13	3	5	-	5
8 – H – Transports et entreposage	1 075	42	-	-	-	1
9 – L – Activités immobilières	1 517	264	148	658	23	6
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 759	262	102	674	271	5
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	4 755	622	281	320	484	8
12 – Sûretés saisies	6	-	-	-	-	-
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-	-	-	-	-
13	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
46	-	-	-	-	-	-	-
20	1	-	-	-	-	-	-
41	1	-	-	-	-	-	-
1 094	-	-	-	-	-	-	-
1 008	291	11	5	17	-1	-	-1
1 130	519	57	10	20	-4	-	-4
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
	Ventilation par tranche d'échéance					Échéance moyenne pondérée
		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
Reste du monde au 30/06/2026						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	52	-	-	-	-	-
2 – B – Industries extractives	253	-	-	-	-	-
3 – C – Industrie manufacturière	2 220	48	1	-	37	4
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 515	-	-	-	-	-
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	140	1	-	-	-	5
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	361	-	-	-	9	9
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	770	11	-	-	31	7
8 – H – Transports et entreposage	3 668	-	-	-	-	-
9 – L – Activités immobilières	5 900	127	27	-	481	8
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	19	-	-	-	-	-
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	404	-	-	-	-	-
12 – Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	-	-	-	-	-	-

Valeur comptable brute (en millions d'euros)								
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	78	8	-	11	-4	-	-	-3
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1	-	-	-	-	-	-	-
7	2	-	-	4	-1	-	-	-1
1	42	-	-	1	-1	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	565	19	46	10	-2	-	-	-1
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
France au 31/12/2025						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	4 225	208	140	114	9	7
2 – B – Industries extractives	133	10	4	3	5	4
3 – C – Industrie manufacturière	8 405	388	132	49	54	4
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 125	28	41	49	28	7
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	711	34	24	5	2	6
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	6 605	347	73	124	93	6
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 790	506	163	90	132	4
8 – H – Transports et entreposage	3 497	192	61	42	7	5
9 – L – Activités immobilières	47 329	720	1 155	2 634	199	10
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	70 752	379	964	3 445	1 816	15
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	24 352	261	711	1 337	41	10
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
63	356	52	70	17	-9	-2	-5
9	13	0	9	2	-1	0	-1
190	386	47	83	62	-33	-2	-30
11	123	13	44	2	-2	0	-1
12	49	3	8	1	-1	0	0
309	309	20	88	43	-25	-2	-21
390	472	28	84	92	-52	-3	-47
123	170	8	35	12	-6	-1	-4
2 193	2 377	139	655	92	-61	-21	-33
2 923	3 418	262	477	62	-30	-11	-18
1 018	1 250	82	349	57	-36	-12	-20
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
Autres pays de l'Union Européenne au 31/12/2025						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	27	0	0	0	0	4
2 – B – Industries extractives	115	0	0	0	0	0
3 – C – Industrie manufacturière	821	25	0	0	0	2
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	197	1	0	0	0	5
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	29	0	0	0	0	0
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	662	366	13	28	0	2
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	342	22	6	6	0	4
8 – H – Transports et entreposage	1 252	17	5	4	20	13
9 – L – Activités immobilières	1 050	223	112	316	23	8
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 002	278	116	191	254	8
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	5 302	242	151	218	367	9
12 – Sûretés saisies	4	0	0	0	0	0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
25	1	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
408	0	0	0	0	0	0	0
25	9	0	0	0	0	0	0
44	1	0	0	0	0	0	0
674	0	0	0	0	0	0	0
526	308	4	8	18	0	0	0
565	412	0	49	51	-1	0	-1
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
Reste du monde au 31/12/2025						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	50	0	0	0	0	0
2 – B – Industries extractives	184	0	0	0	0	0
3 – C – Industrie manufacturière	1 845	41	1	0	1	1
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 244	0	0	0	0	0
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	148	0	0	0	1	10
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	603	4	2	0	26	8
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	695	19	0	0	34	5
8 – H – Transports et entreposage	3 214	0	0	0	0	0
9 – L – Activités immobilières	5 355	70	41	0	375	9
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	19	0	0	0	0	0
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	49	0	0	0	0	0
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	43	0	0	1	-2	0	-1
0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	0	0	0
14	18	0	0	5	-1	0	-1
9	44	0	0	2	-2	0	-2
0	0	0	0	0	0	0	0
96	389	0	14	15	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0



Informations complémentaires

2.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	130
2.2	RESPONSABLE DU DOCUMENT	130
2.3	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	130
2.4	TABLES DE CONCORDANCE	131

2.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Cet amendement au document d'enregistrement universel est disponible sur le site internet du CIC (www.cic.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques. Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC – Relations extérieures 6, avenue de Provence – 75009 Paris
- par message électronique : compresse@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

2.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Attestation et gouvernance

Je soussigné Alexandre Saada, Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, atteste qu'à ma connaissance, après avoir pris toute mesure raisonnable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie les informations contenues dans le présent amendement au titre du Pilier 3 en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) conformément au système comptable en place et au contrôle interne qui lui est associé.

Fait à Paris, le 29 septembre 2026

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 29 septembre 2026

Eric Charpentier,
Directeur général

2.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes, Ernst & Young et Autres et KPMG SA appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Ernst & Young et Autres

Adresse : 1/2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie - Paris La Défense Cedex
Représenté par Vanessa Jolival
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2023
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nom : KPMG SA

Adresse : Tour Egho - 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex
Représenté par Arnaud Bourdeille et Maxime Van Den Broek
Début du premier mandat : 25 mai 2016
Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

2.4 TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du document d'enregistrement universel

Rubriques de l'annexe 1 du règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		n° de page du deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 29 septembre 2026	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
1.	Personnes responsables	130	101	611
2.	Contrôleurs légaux des comptes	130	101	612
3.	Facteurs de risque	5-10	28-35	234-242
4.	Informations concernant l'émetteur	135	106	609
5.	Aperçu des activités	N/A		
5.1	Principales activités	N/A	3 ; 11-23	6-7; 10; 14-25
5.2	Principaux marchés	N/A	63-64	6-7; 10; 509-512
5.3	Évènements importants dans le développement des activités	N/A	23	45
5.4	Stratégie et objectifs	N/A	23	11
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A	609
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	N/A	14-25; 37-42
5.7	Investissements	N/A	13	N/A
6.	Structure organisationnelle	N/A		
6.1	Description du groupe	N/A	3	13
6.2	Principales filiales	N/A	3 ; 63-64	13; 560-605
7.	Examen de la situation financière et du résultat	N/A		
7.1	Situation financière	N/A	11-23	27-47
7.2	Résultats d'exploitation	N/A	11-23	27-47
8.	Trésorerie et capitaux	N/A		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	N/A	40	478
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	N/A	42	488
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	N/A	11-14	N/A
8.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A	N/A
9.	Environnement réglementaire	N/A	7	28-33
10.	Informations sur les tendances	N/A	23	45
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	N/A		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction du CIC	N/A	25	202
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	N/A	N/A	217
13.	Rémunération et avantages	N/A	N/A	222; 224
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	N/A		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	N/A	25-26	204-217
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	N/A	217
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	N/A	N/A	221
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	N/A	203

Rubriques de l'annexe 1 du règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		n° de page du deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 29 septembre 2026	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A	201-217
15.	Salariés			
15.1	Nombre de salariés	N/A	89	546
15.2	Participations et stock-options	N/A	N/A	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A	N/A
16.	Principaux actionnaires	N/A		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	N/A	607
16.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A	N/A	608
16.3	Contrôle de l'émetteur	N/A	N/A	607
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A	N/A
17.	Transactions avec des parties liées	N/A	62 ; 94	N/A
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	N/A		
18.1	Informations financières historiques	N/A	36-95	483-560 ; 613 ; 560-605
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	36-95	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A	95	560-605
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A	45; 484
18.5	Politique en matière de dividendes	N/A	N/A	608
18.6	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	N/A	35	386
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A	609
19.	Informations supplémentaires	N/A		
19.1	Capital social	N/A	99	607
19.2	Acte constitutif et statuts	N/A	N/A	609
20.	Contrats importants	N/A	N/A	609
21.	Documents disponibles	130	101	609 ; 610

Rubriques de l'annexe 2 du règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »

		n° de page du deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 29 septembre 2026	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
1.	Informations à fournir concernant l'émetteur			
1.1	Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2	Déclaration de l'émetteur	1	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2025, présentés respectivement aux pages 27 à 47, 225 à 482, 48 à 200, 483 à 554, 555 à 559 et 601 à 604 du document d'enregistrement universel n° D. 26-0234 (<https://www.cic.fr/telechargements/institutionnel/cic/information-reglementee/document-enregistrement-universel-2025.pdf>) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2026 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2024, présentés respectivement aux pages 27 à 47, 276 à 537, 48 à 251, 538 à 607, 608 à 612 et 655 à 659 du document d'enregistrement universel n° D. 25-0275 (<https://www.cic.fr/telechargements/institutionnel/cic/information-reglementee/document-enregistrement-universel-2024.pdf>) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2025 ;

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2023, présentés respectivement aux pages 29 à 49, 197 à 470, 51 à 170, 473 à 547, 548 à 552 et 595 à 598 du document d'enregistrement universel n° D. 24-0275 (https://www.cic.fr/telechargements/institutionnel/cic/information-reglementee/CIC_rapport-annuel_2023.pdf) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2024 ;

Les chapitres des documents d'enregistrement universel n° D. 26-0234, n° D. 25-0275 n° et D. 23-0274 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document d'enregistrement universel.

Site internet

www.cic.fr

Responsable de l'information financière

M. Alexandre Saada

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Directeur général adjoint de la BFCM

Édition

BFCM

Crédits photos

Photos de couverture : Adobe Stock

L'amendement au document d'enregistrement universel du CIC est également édité en version anglaise.



Construisons pour que le monde bouge.

WWW.CIC.FR

CIC – Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – www.cic.fr – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)

Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance